

Ecole Supérieure de Commerce

- Koléa -

**Mémoire de fin cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en
sciences Financières et Comptabilité**

Spécialité : Comptabilité et Finance

Thème :

**L'élaboration des travaux de fin d'exercice
selon le système comptable financier**

Algérien

Cas : « KANAGHAZ »

Elaboré par :

HAMBLI Nouha

Encadré par :

Dr. CHEBILA Aicha

Lieu du stage : la société de réalisation de canalisations « KANAGHAZ- Spa » à Boumerdes

Période du stage : du 30/06/2020 au 30/07/2020

Année universitaire 2019/2020

Ecole Supérieure de Commerce

- Koléa -

**Mémoire de fin cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en
sciences Financières et Comptabilité**

Spécialité : Comptabilité et Finance

Thème :

**L'élaboration des travaux de fin d'exercice
selon le système comptable financier
Algérien**

Cas : « KANAGHAZ »

Elaboré par :

HAMBLI Nouha

Encadré par :

Dr. CHEBILA Aicha

Lieu du stage : la société de réalisation de canalisations « KANAGHAZ- Spa » à Boumerdes

Période du stage : du 30/06/2020 au 30/07/2020

Année universitaire 2019/2020

Remerciements

*Tout d'abord, je tiens à remercier **Dieu** le tout puissant et miséricordieux, qui m'a donné la force, le courage et la patience d'accomplir ce Modeste travail.*

*Je tiens à remercier Mme **CHEBILA Aicha** d'avoir accepté d'assurer la direction du présent mémoire, et qui m'a accompagné et guidé tout au long de ce travail. Je la remercie sincèrement pour ses conseils précieux, sa présence au moment de doute, son professionnalisme, ses instructions claires et ses encouragements.*

*J'aimerai aussi remercier tout le personnel de « **KANAGHAZ** », à sa tête mon maitre de stage **Mr BAYOUD Rabah** ainsi que Mme **BOUCHENKIR Saliha**, qui ont manifesté un intérêt considérable pour la présente recherche et qui n'ont ménagé aucun effort pour répondre à mes interrogations.*

Mes remerciements s'adressent également à tous mes professeurs de l'école supérieure de commerce de Koléa, ainsi à l'honorable jurés de la soutenance, on les en remercie profondément, et aux personnes qui ont participé, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire.

*Enfin, un très grand **MERCI** à **ma famille** pour leur patiences et encouragements, au long de mon parcours.*

Dédicaces

Je souhaite dédier ce travail à la prunelle de mes yeux, ma maman chérie Nacera, que j'aime de tout mon cœur, qui m'a soutenue et encouragée tout le long de mon parcours.

A mon papa Noureddine que j'aime plus que tout au monde, qui me pousse toujours à aller de l'avant et de ne jamais renoncer à mes rêves.

Que dieu les garde et les protège.

A mon frère Omar, à ma sœur Meriem, à ma cousine Hiba, à ma grand-mère et à toute ma famille, je vous aime profondément.

A mes amis qui sont ma deuxième famille; Imad eddine, Souad, Racha, Amel, Inès, je vous aime.

A tous ceux qui m'aiment et que j'aime, qui m'ont aidé, soutenue et supporté mes humeurs durant cette aventure.

SOMMAIRE

Introduction générale	A-D
Chapitre 01 : Cadre théorique de la comptabilité financière et du système comptable financier	
Introduction	2
Section 01 : Définition, objectifs et nature de la comptabilité financière	3
Section 02 : L'harmonisation comptable en Algérie.....	17
Section 03 : Généralité sur les travaux de fin d'exercice	28
Conclusion	34
Chapitre 02 : Les travaux de fin d'exercice	
Introduction	36
Section 01 : Régularisations des comptes de bilan.....	37
Section 02 : La régularisation des comptes de gestions :	54
Section 03 : L'établissement et la présentation des états financiers.....	58
Conclusion.....	66
Chapitre 03 : Les travaux de fin d'exercice au sein de « KANAGHAZ »	
Introduction	68
Section 01 : Présentation et organisation de la Société de Réalisation de Canalisations – KANAGHAZ-	69
Section 02 : Les travaux de régularisations des comptes au niveau de KANAGHAZ	78
Section 03 : L'élaboration et la présentation des états financiers	95
Conclusion.....	103
Conclusion générale	105

Liste des tableaux

N°	Intitulé	page
1	Coefficient fiscal des amortissements.	39
2	Liste des éléments des stocks de KANAGHAZ à inventorier au 31/12/2019.	78
3	Les dotations aux amortissements des immobilisations de KANAGHAZ.	80
4	Réintégrations fiscales.	92
5	Déductions fiscales.	93
6	Reports déficitaire imputés.	93
7	Les stocks de KANAGHAZ pour les exercices 2018 et 2019 en DA.	96
8	Les impôts assimilés de KANAGHAZ pour les exercices 2018 et 2019.	97
9	La trésorerie de KANAGHAZ pour les exercices 2018 et 2019.	97
10	Les réserves de KANAGHAZ pour les exercices 2018 et 2019.	97
11	Le report à nouveau de KANAGHAZ pour les exercices 2018 et 2019.	98
12	Le passif courant de KANAGHAZ pour les exercices 2018 et 2019.	99
13	Tableau non détaillé des flux de trésorerie de KANAGHAZ.	101

Liste des figures

N°	Titre	Page
1	Les finalités de la comptabilité.	5
2	Le rôle de la comptabilité dans le calcul des impôt.	7
3	Caractéristiques:Harmonisation-Normalisation-Standardisation.	18
4	L'enchaînement des travaux d'inventaire.	30
5	Fiche synoptique de KANAGHAZ.	72
6	L'organigramme de KANAGHAZ.	73

Liste des abréviations

- **CCP** : Centre de Chèque Postaux.
- **CNC** : Conseil National de la Comptabilité.
- **DA** : Dinar Algérien.
- **DRH** : Direction des Ressources Humaines.
- **EBE** : Excédent Brut d'Exploitation.
- **EPE** : Entreprise Public Economique.
- **FAS** : Financial Accounting Standards.
- **FASB** : Financial Accounting Standards Board.
- **FIFO** : First In First Out.
- **GRTG** : Société Algérienne de Gestion du Réseau de Transport de Gaz.
- **HT** : Tors Taxes.
- **IAS** : International Accounting Standards.
- **IASB** : International Accounting Standards Board.
- **IASC** : International Accounting Standards Committee.
- **IBS** : Impôt sur les Bénéfices des Société.
- **IDA** : Impôt Différé Actif.
- **IDR** : Indemnité de Départ à la Retraite.
- **IFRIC** : international Financial Reporting Interpretations Committee.
- **IFRS** : International Financial Reporting Standards.
- **JV** : Juste Valeur.
- **N**: Nombre d'année.
- **OMC** : Organisation Mondiale du Commerce.
- **PCG**: Plan Comptable Général.

- **PCN** : Plan Comptable National.
- **RH** : Ressource Humaine.
- **RRR** : Rabais Remise Ristourne.
- **SCADA** : Système de Contrôle et d'Acquisition de Données.
- **SCF** : Système Comptable Financier.
- **SDC** : Société Algérienne de Distribution de l'électricité et du gaz.
- **SDE** : Société de Distribution de l'électricité et du gaz de l'Est.
- **SIC** : Standing Interpretations Committee.
- **SONELGAZ** : Société Nationale de l'Electricité et du Gaz.
- **SPA** : Société Par Action.
- **TAP** : Taxe sur l'Activité Professionnelle.
- **TFT** : Tableau des Flux de Trésorerie.
- **TVA** : Taxe sur Valeur Ajoutée.
- **TVCP** : Tableau de Variation des Capitaux Propres.
- **UE** : Union Européenne.
- **US-GAAP** : United States - Generally Accepted Accounting Principles.
- **VA** : Valeur Actuelle.
- **VNC** : Valeur Net Comptable.

Listes des annexes

N°	Titre de l'annexe
1	Présentation du bilan actif.
2	Présentation du bilan passif.
3	Présentation du compte de résultat par nature.
4	Présentation du compte de résultat par fonction.
5	Présentation du tableau des flux de trésorerie par la méthode directe.
6	Présentation du tableau des flux de trésorerie par la méthode indirecte.
7	Présentation du tableau de variation des capitaux propres.
8	L'actif du bilan de KANAGHAZ.
9	Le passif du bilan de KANAGHAZ.
10	Compte de résultat par nature de KANAGHAZ
11	Tableau des flux de trésorerie de KANAGHAZ.
12	Tableau de variation des capitaux propres de KANAGHAZ.
13	Evolution des immobilisations et des actifs financiers non courant.
14	La balance générale de l'entreprise KANAGHAZ au 31/12/2019.

Résumé

L'Algérie a opté pour un nouveau système comptable financier (SCF) inspiré des normes comptables internationales IAS/IFRS, qui fixe des nouvelles règles et méthodes d'évaluation comptable influençant le résultat comptable.

La comptabilité financière est une source des données et un moyen qui aide à la gestion de l'entreprise, c'est pourquoi on a choisi les travaux de fin d'exercice qui permettent de comprendre la situation économique et financière à travers les états financiers qui sont l'objet principal de ces travaux. Cette étude de son côté tente de voir le respect des règles comptables lors de la réalisation de ces travaux. Pour traiter cette problématique, nous avons suivi une méthode descriptive et une autre analytique.

L'étude menée dans ce travail a pour but de prendre connaissance sur l'organisation des travaux de clôture des comptes et sur le respect des procédures et des règles d'élaboration de ces travaux au sein de KANAGHAZ selon le SCF. Pour conclure ce travail, nous proposons un ensemble de recommandations pour aider les entreprises à une meilleure élaboration de ces travaux.

Mots clés :

SCF, IAS/IFRS, Comptabilité financière, Travaux de fin d'exercice, Etats financiers.

Abstract

Algeria has opted for a new financial accounting system (SCF) inspired by the international accounting standards IAS/IFRS, which sets new rules and accounting valuation methods influencing the accounting income.

Financial accounting is a source of data and a means that helps in the management of the company, that is why we have chosen the year-end adjustments that allows to understand the economic and financial situation through the financial statements that are the main object of these operations. This study, on the other hand, attempts to see compliance with accounting rules when carrying out this work. To deal this issue, we followed a descriptive and analytical approach.

The purpose of the study carried out in this work is to learn about the organization of the work of closing the accounts and on the respect of the procedures and rules of elaboration of this work within KANAGHAZ according to the SCF. To conclude this work, we propose a set of recommendations to help the companies to a better elaboration of these works.

Key words

SCF, IAS/IFRS, Financial accounting, Year-end adjustments, Financial statements.

Introduction générale

Introduction générale

Considérée comme un des maillons les plus importants du système d'information d'une entreprise. La comptabilité n'est plus seulement un moyen de preuve ou un système de calcul fiscal, elle est désormais devenue un outil important pour informer les dirigeants, les actionnaires et les tiers de la situation financière de l'entreprise, afin de les aider dans la prise de décision, ainsi qu'elle permet la comparaison des performances des entreprises.

Afin de garantir une information financière de qualité, il est nécessaire d'établir des normes comptables utilisables à l'échelle internationale, ce qui a conduit à l'harmonisation des systèmes comptables au niveau mondial.

L'Algérie a suivi cette harmonisation mondiale par l'adoption d'un nouveau référentiel comptable, nommé le « SCF », inspiré des normes internationale IAS/IFRS, qui comporte un cadre conceptuel qui constituera un guide pour l'élaboration des normes comptable.

En fait, la comptabilité est une technique de gestion qui permet à l'entité d'enregistré d'une façon quotidienne et dans un ordre chronologique tous les flux économiques générés par l'activité de l'entité, ces faits comptable inscrits dans un ordre méthodique précis, seront soumis à une analyse générale à la fin de l'exercice afin de préparer les documents de synthèse.

La gestion de l'entreprise nécessite des informations fiables sur sa situation. C'est pourquoi à la fin de chaque exercice comptable, l'entreprise doit procéder à des travaux d'inventaire et d'évaluation des éléments de son patrimoine.

Ces travaux de fin d'exercice permettent à l'entreprise d'arrêter les comptes annuels de manière à donner grâce au respect des principes comptables, une image fidèle du patrimoine de l'entreprise, de sa situation financière et de son niveau de résultat. Ils ont pour objet principale l'élaboration des états financiers qui sont des éléments essentiels pour l'information des tiers.

Dans notre sujet, nous nous intéressons plus particulièrement sur le déroulement d'inventaire extracomptable et comptable, ainsi qu'aux différentes procédures de régularisation des comptes et l'élaboration des états financiers (bilan, compte de résultat, TFT, TVCP et l'annexe) au sein de la société de réalisation de canalisations « KANAGHAZ ».

La question principale qui s'impose et qui constitue la problématique de ce travail est la suivante:

Est-ce que les étapes de réalisation des travaux de fin d'exercice au sein de KANAGHAZ sont appliqués en respectant les règles comptables ?

Les questions secondaires

De cette problématique découle plusieurs questions secondaires dont l'essentiel d'entre-elles sont :

- 1. Est-ce que l'entreprise KANAGHAZ respecte l'application des principes comptables de la comptabilité financière ?**
- 2. Comment les travaux de fin d'année sont élaborés au sein de KANAGHAZ ?**
- 3. Quel est l'influence des travaux de régularisation comptable sur la prise de décision dans KANAGHAZ ?**

Les hypothèses de la recherche :

Pour répondre à la problématique et aux questions secondaires, nous avons émis quelques hypothèses qui seront vérifiées à la fin de ce travail.

H 01 : KANAGHAZ tenue sa comptabilité en respectant les principes et les conventions comptable.

H 02 : Les travaux de fin d'exercice consistent des travaux extracomptables et des travaux comptables, ils sont élaborés à partir de la dernière balance de vérification de l'exercice.

H 03 : Une meilleure élaboration des travaux de régularisation des comptes implique un bon contrôle interne et une bonne présentation des documents de synthèse qui soient utiles à un large éventail d'utilisateurs pour la prise de décisions économiques.

Le choix du thème

Après une longue réflexion, nous avons amené à faire une étude de recherche sur l'importance des travaux de fin d'exercice.

Plusieurs raisons nous avons entraîné de choisir ce type de sujet, parmi lesquelles :

- La concordance du thème avec notre spécialité (comptabilité et finances),
- Élargir les connaissances théoriques acquises au cours des années académiques précédentes et les mettre en pratique,
- L'importance du sujet dû au rôle de la comptabilité comme un langage utilisé pour avoir une image définitive réelle et numérique des comptes de l'entreprise,
- La contribution de ce sujet dans la détermination du résultat réalisé par l'activité des entreprises de production et de service,
- pour expliquer la vision du SCF lors des opérations de régularisation et réajustement des comptes actifs et passifs et des comptes de gestion en fin d'année afin de d'établir les comptes annuels.

Objectif de la recherche

Ce travail de recherche consiste à :

- Assurer que l'élaboration des travaux d'inventaire a été faite correctement et sincèrement en respectant les principes du « SCF » ;
- Présenter les états financiers élaborés à partir des travaux de fin d'exercice ;
- Connaître le rôle du service de comptabilité au sein de l'entreprise qui permet de tenir au courant de la situation comptable et financière.

Méthodologie de recherche

Pour répondre à notre problématique, nous avons fait référence à une recherche bibliographique tout en traitant la documentation disponible relative à notre sujet de recherche. Cette étude théorique est renforcée par une étude empirique qui traite l'une des entreprises publiques à savoir KANAGHAZ filiale de groupe SONELGAZ

Donc notre mémoire adopte une méthode descriptive et analytique

La méthode descriptive : dans le but de connaître et comprendre le processus des travaux réalisés en fin d'exercice. En effet ce mémoire repose sur une recherche documentaire et l'examen des ouvrages appropriés qui sert à comprendre et à cadrer le sujet.

La méthode analytique : repose sur l'application des informations collectées et renforcées par une étude empirique afin de vérifier le respect des procédures comptables et financières lors de l'élaboration des travaux de fin l'exercice par KANAGAHZ.

Plan de la recherche

Pour bien mener notre recherche, nous avons élaboré un plan de travail qui présente trois chapitres comme suit :

❖ **La partie théorique : sera développée autour de deux chapitres :**

Le premier chapitre traitera le cadre théorique de notre étude. Il nous conduit à commencer cette recherche par le premier chapitre qui sera consacré à l'étude de la comptabilité financière. Ensuite, nous allons parler sur le système comptable financier et sur l'harmonisation comptable internationale, et en fin nous allons passer aux généralités sur les travaux comptables traitées en fin d'exercice comme une introduction au deuxième chapitre.

Le deuxième chapitre sera consacré aux opérations de régularisations et réajustement des comptes du bilan (Actifs et Passif) et des comptes de gestion, aussi l'établissement et la présentation des états financiers selon le système comptable et financiers.

❖ **La partie pratique :**

Dans le cadre de la deuxième partie comportant **le troisième chapitre**, qui sera réservé aux travaux de fin d'exercice réalisés au sein de l'entreprise KANAGHAZ, où nous allons expliquer ses procédures des travaux d'inventaire comptable et analyser ses les états financiers.

CHAPITRE 01 :

Cadre théorique de la comptabilité financière et du système comptable financier

Introduction

Malgré la grande importance que la comptabilité acquiert au niveau économique, et du rôle qu'elle joue dans divers domaines dans le développement de projets économiques, d'autant plus que de nombreux acteurs économiques manquent de connaissance des principes comptables, c'est pourquoi les institutions et les entreprises ne peuvent pas remplir pleinement leurs fonctions.

Afin de produire et fournir une information financière claire que toutes les entités économiques nationales et internationales peuvent la comprendre rapidement, il est nécessaire d'unifier les règles comptables, surtout avec l'internationalisation accrue des marchés nationaux, Par conséquent la comptabilité des entreprises s'est lancée à la recherche des règles communes, pouvant être utilisées pour normaliser la comptabilité.

C'est pour cette raison que l'Algérie a adopté une stratégie visant à adopter un système de comptabilité financière conforme aux normes comptables internationales.

Pour présenter les points évoqués ci-dessus, ce chapitre s'organise en trois (03) sections, la première expose des généralités sur la comptabilité, la seconde porte sur l'harmonisation comptable en Algérie et sur le système comptable financier (SCF), et la dernière section se focalise sur des généralités sur les travaux de fin d'exercice.

Section 01 : Définition, objectifs et nature de la comptabilité financière

1.1. Définition de la comptabilité

Il existe plusieurs définitions de la comptabilité, parmi elles, en voici quelques-unes :

Les économistes Bernard ESNAULT et Christian HOARAU la définissent comme étant « Un système d'information et plus précisément comme un système formel de mesure ; de classement ; d'enregistrement des transactions des organisations, destiné à fournir après traitement approprié des informations susceptibles de satisfaire les besoins présumés de multiples utilisateurs¹ ».

La comptabilité peut être définie comme : « Une technique de mesure qui constate, enregistre et mémorise l'activité d'un agent économique, privé ou public, ou de la nation. Elle est destinée à servir d'instrument d'information à l'agent lui-même ou au public, en vue soit de répondre à l'obligation légale et fiscale, soit de l'analyse de la gestion et de la prévision. La comptabilité désigne aussi l'ensemble de livres, de documents comptables d'une entreprise ou d'un particulier² ».

« La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrées, et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture³ ».

A partir de ces différentes définitions, nous pouvons conclure que la comptabilité est une technique permettant l'enregistrement de toutes les activités exercées par les entreprises économiques au cours de leurs activités, dont le but est d'afficher l'état des actifs et les résultats de l'entité à une date donnée.

1.2. Nature de la comptabilité

Comment peut-on considérer la comptabilité, est-elle un art, un langage une technique, ou une science?

1.2.1 Un art

L'art est « l'application du savoir à l'obtention de résultat utile à l'homme⁴ ». Auparavant, les connaissances de l'homme étaient basées sur des connaissances empiriques. En ce sens, la

¹ ESNAULT Bernard et HOARAU Christian, « *Comptabilité financière* », éd. PUF, Paris, 2005, p. 03.

² ALBERTINI. Jean-Marie, SILEM. Ahmed, « *Lexique d'économie* », édition Dalloz, Paris, 2006, p. 174.

³ (Loi 07 11) article 121-3

⁴ ESNAULT Bernard et HOARAU Christian, « *Comptabilité financière* », **Op.cit**, p 05.

comptabilité est art du fait dont elle a besoin, Lors de la mise en œuvre du réalisme de l'originalité, de la créativité et de l'imagination professionnelle en dépendant essentiellement de l'expérience, de la réalité pratique empirique et de la formation continue en matière comptable, sociale et juridique.

Donc on peut dire que la définition de la comptabilité comme un art met l'accent sur la manière, la méthode de faire quelque chose, c'est-à-dire qu'elle relève de la pratique et de l'habileté de chacun¹.

1.2.2 Un langage

Un langage est considéré comme tout système symbolique qui permet la communication. La comptabilité est un langage clair et complet car elle permet de traduire toutes les informations comptables et financières, d'assurer la transparence et le dialogue entre les parties prenantes au sein ou en dehors de l'entreprise, et de les aider à prendre des décisions et à les exécuter.

1.2.3 Une technique

Une technique est un ensemble de processus bien définis et diffusés conçus pour produire des résultats utiles.

Dans ce cas, la comptabilité est une technique car elle incarne la théorie comptable. Elle saisit, analyse, classe, numérote, impute l'enregistrement comptable et le traitement approprié de l'information économique et financière affectant ou touchant la vie économique de l'entreprise. Cependant, si nous retenons la nouvelle acceptation de la technique, c'est-à-dire lorsque nous la considérons comme une application des connaissances scientifiques à des fins de production, nous devons nous demander si la comptabilité peut être le cas.

1.2.4 Une science

Le concept de la science est définie comme l'ensemble de connaissance, la recherche de la valeur universelle, qui se caractérise par un objet ou une méthode définie, et sur la base d'une relation objective et vérifiable, on appuie sur cette définition, « la comptabilité peut être considérée comme une science parce qu'elle apporte des renseignements authentiques (systématique, vérifiable et faillible), et non pas des suppositions. Son développement implique la formulation d'hypothèses et la construction de théories permettant de prévoir et d'expliquer les phénomènes de son objet d'étude ²».

¹ Laboratoire Orléanais De Gestion (Orléans/1996-2011). Et Pierre LABARDIN, « *Autour du mot comptabilité* », Iae Orléans, 2006, p13.

² <https://lesdefinitions.fr/comptabilite> (consulté le 10 avril 2020).

La comptabilité est une science appliquée dans la mesure où elle nécessite l'application de connaissances théoriques acquises dans un monde réel. Son objet est d'identifier et mesurer les phénomènes économiques de l'entreprise et, pour ce faire, il faut tout d'abord effectuer des propositions d'une façon rationnelle pour obtenir la solution optimale à un problème lié à l'activité économique de l'entreprise.

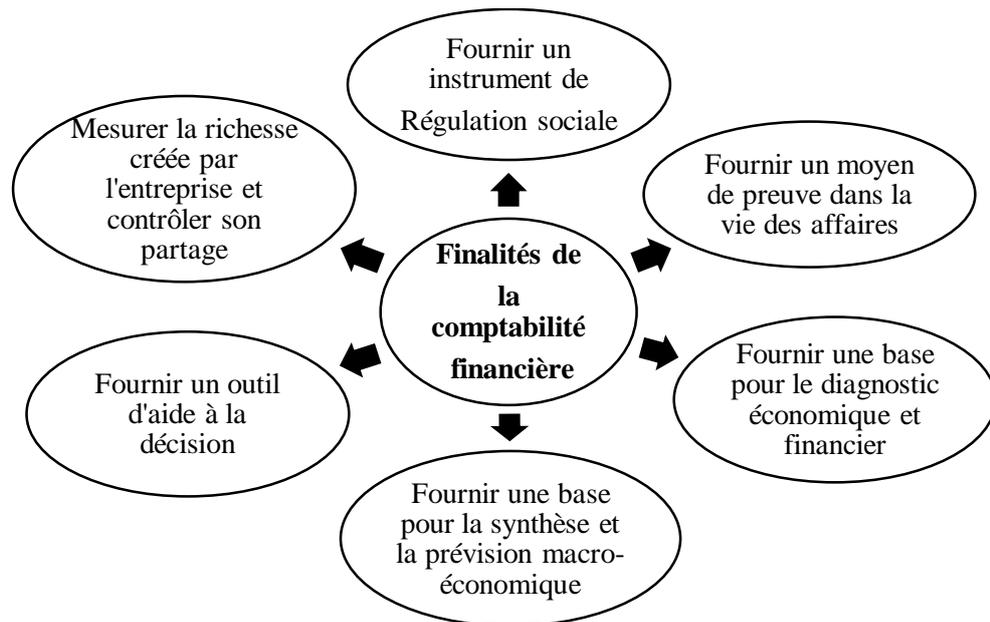
La comptabilité devient aussi une science du comportement d'où elle est influencée par les phénomènes sociaux.

Pour conclure ce point on peut dire que la comptabilité peut donc devenir une "technoscience", une technique nourrie non seulement, comme par le passé, de connaissances issues de la pratique mais aussi des résultats que la recherche produit¹.

1.3. Finalités de la comptabilité

La comptabilité actuelle répond à six objectifs principaux, que nous pouvons les illustrer à partir de schéma ci-dessous :

Figure 1: Les finalités de la comptabilité.



Source : pierre LASSEGUE, gestion de l'entreprise et la comptabilité, Edition DALLOZ, 1996

1.3.1 Fournir un moyen de preuve

La comptabilité de l'entreprise ne se limite pas à un usage interne, mais elle doit être utile pour la relation de l'entreprise avec le monde extérieur.

¹ COLASSE Bernard, « vers une technoscience comptable », comptabilité-contrôle-audit, association des francophone, mars 1996, p3.

Fondamentalement, dans la vie des affaires, il est clair que la comptabilité est un moyen efficace de prouver les transactions effectuées par l'entreprise, les obligations et droits de l'entité et leurs conséquences, et à travers des documents comptables établis.

La réglementation algérienne des affaires oblige toute personne physique ou morale ayant la qualité d'un commerçant à rendre compte de l'enregistrement chronologique des mouvements qui affectent le patrimoine de son entreprise, le contrôle par inventaire, une fois tous les douze mois, de l'existence et de la valeur des éléments du dit patrimoine et enfin l'établissement de documents synthèses composés d'un bilan, un compte de résultat et une annexe.

Le code de commerce Algérien précise que toute comptabilité régulièrement tenue peut être admise en justice pour faire preuve entre commerçants pour faits de commerce¹. Inversement, si cette comptabilité a été irrégulièrement tenue, elle ne peut pas être présentée ni faire foi en justice, au profit de ceux qui les ont tenus sans préjudice de ce qui est réglé au livre des faillites et banqueroutes².

1.3.2 permettre le contrôle

La comptabilité n'est pas seulement un outil pour mesurer la richesse créée par une entreprise et contrôler sa distribution, mais aussi un instrument pour calculer et contrôler divers droits monétaires : (droit des associés ou actionnaires à percevoir des dividendes ; droit des salariés à percevoir un salaire ; droit des organismes sociaux à percevoir des cotisations et droit de l'état et autres collectivités à percevoir des impôts.)

- **Le contrôle du partage des richesses**

La comptabilité procure des informations permettant aux actionnaires de contrôler les dirigeants de l'entreprise. A travers les états financiers, ils peuvent apprécier l'incidence des décisions d'investissement et de financement prises par les dirigeants sur la situation financière de l'entreprise et vérifier qu'elles n'ont pas été contraires à leur intérêt. Elle organise également le droit d'information et de consultation des actionnaires en prévoyant que tout actionnaire a le droit d'obtenir communication : de l'inventaire, des comptes annuels et de la liste des administrateurs ou des membres du directoire et du conseil de surveillance selon le cas³.

- **Le contrôle de l'assiette de l'impôt.**

Il existe un véritable lien entre la comptabilité et la fiscalité, elles entretiennent des relations impérieuses depuis plusieurs siècles.

¹ (Article 13 code de commerce algérien)

² (Article 14 code de commerce algérien)

³ B.ESNAULT, « *Comptabilité financière* », Economica, 3ème édition, Paris, 2001, p 20.

L'ensemble de la fiscalité des entreprises s'appuie sur la comptabilité dans la mesure où le résultat comptable sert de base au calcul du résultat fiscal, afin que les impôts puissent être établis, comme le montre la figure suivante:

Figure 2 : Le rôle de la comptabilité dans le calcul des impôts. Elaboré par moi-même



Source : élaboré par l'étudiant

Depuis l'introduction des impôts sur le revenu, la comptabilité est un moyen puissant de contrôle et de vérification par l'administration fiscale. Cette vérification a pour objet d'examiner sur place les documents comptables d'une entreprise et de les confronter à certaines données de fait ou matérielles (notamment les pièces justificatives) afin de contrôler les déclarations souscrites et éventuellement déterminer les impositions supplémentaires¹.

- **Le contrôle pour surveiller et punir**

Grâce à un système comptable fiable et à des procédures de contrôle interne, il est désormais possible de détecter et de prévenir les fraudes directement ou en vérifiant ou en recoupant les données comptables avec les pièces justificatives.

1.3.3 Fournir un outil d'aide à la décision :

Décider c'est engager l'entreprise dans le court terme, mais aussi dans un à moyen et long terme et pour décider il faut connaître bien l'activité, les ressources et les risques possibles.

La comptabilité est la principale source d'informations quantitatives et sa tâche principale est d'aider les dirigeants à mieux optimiser les ressources et à bien gérer les activités, afin d'éviter les risques et d'atteindre leurs objectifs. Sa mission principale est d'aider les managers à mieux optimiser les ressources afin d'éviter les risques et de réaliser leurs objectifs, elle fournit la base de données nécessaire pour la prise de décision, le compte de résultat informe sur la performance financière, le bilan sur le patrimoine, le tableau de flux de trésorerie permet d'analyser la santé financière de l'entreprise et le tableau de variation des capitaux propres donne un aperçu sur le mouvement des capitaux propres.

¹ Samir MEROUANI, « le projet du nouveau système comptable financier algérien, anticiper et préparer le passage du PCN 1975 aux normes IFRS », MEMOIRE de magister, ESC, Alger, 2007, p13.

1.3.4 Servir le diagnostic économique et financier

Les données issues des états financiers constituent, après des retraitements éventuels, le matériau de base de tout diagnostic des performances et des risques économiques et financiers ainsi que de l'évaluation financière des entreprises¹.

Les états financiers peuvent estimer la performance, mais ils peuvent également estimer les risques économiques. Évidemment, les partenaires sont les premiers à s'intéresser aux comptes annuels, qui doivent être soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. La plupart des entreprises doivent soumettre leurs comptes annuels au registre du commerce afin de permettre à des tiers (employés, concurrence, investisseurs, etc.) de mener des consultations libres, puis le tiers peut évaluer la situation financière, la solvabilité et la performance économique de l'entreprise. Par conséquent, les informations comptables contribuent à améliorer l'efficacité des marchés et à une meilleure allocation des ressources.

1.3.5 Alimenter la statistique et la comptabilité nationale

Les données comptables d'entreprise représentent une source privilégiée d'informations primaires des statisticiens et des comptables nationaux chargés des synthèses et des prévisions macroéconomiques².

Les états financiers contenus dans les déclarations fiscales des entreprises sont utilisés comme base pour réaliser des synthèses et des prévisions macro-économiques et ensuite pour déterminer les différents agrégats de la comptabilité nationale.

1.3.6 Apporter la confiance et favoriser le dialogue social

La comptabilité remplit implicitement la fonction de supervision sociale car les acteurs économiques croient fermement à la capacité des chiffres à représenter la réalité. Dans la société moderne, la comptabilité fournit la confiance nécessaire à toute relation d'échange économique. C'est donc pour cette raison qu'elle est normalisée, réglementée et contrôlée.

1.4. Rôle et utilisateurs de la comptabilité

1.4.1 Rôle de la comptabilité³

Depuis son apparition, il y a quelques siècles, le rôle de la comptabilité et ses objectifs ont beaucoup évolué, conçue à l'origine pour enregistrer les opérations de recettes et de dépenses effectuées par un commerçant, puis pour connaître la situation des créances et des dettes, la

¹ B.ESNAULT et Christian HOARAU, « *Comptabilité financière* », Paris, édition PUF, 1994, p.25

² B.ESNAULT et Christian HOARAU, *Ibid*, p26.

³ Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, « *manuel de la comptabilité financière* », édition 2013, Alger, p13

comptabilité s'est peu à peu perfectionnée et orientée vers la production d'états financiers destinés à fournir des informations sur la situation patrimoniale et financière de l'entreprise ainsi que sur le résultat de ses activités.

Les informations produites par la comptabilité sont mises à la disposition des utilisateurs pour la prise de décisions.

1.4.2 les utilisateurs de la comptabilité

La comptabilité est non seulement un outil de preuve ou de contrôle, mais aussi un moyen de communication sociale, qui fournit des informations financières à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Ces informations sont produites en respectant un ensemble des normes, des règles et des principes.

« La comptabilité financière donne une image de l'activité économique de l'entreprise. Son objectif est de permettre aux utilisateurs de comprendre la situation de manière complète et synthétique¹ ».

Ces utilisateurs de l'information comptable sont nombreux. Ce sont les dirigeants d'entreprise, les actionnaires, le personnel de l'entreprise, les créanciers, les clients, les pouvoirs publics (administration fiscale agences de régulation, etc.) et le public.

- **Les dirigeants**

Ce sont les directeurs et les superviseurs dans l'entreprise, ils sont à la fois producteur et utilisateurs de l'information comptable, pour autant qu'ils soient responsables de la politique comptable et de l'élaboration et d'utilisation des documents de synthèses.

Ils ont un accès complet des documents de base jusqu'aux états financiers, pour pouvoir planifier, décider de la stratégie et de l'affectation des ressources et pour contrôler afin d'attendre les objectifs fixés de l'entreprise.

- **Les actionnaires (les investisseurs)**

Ceux qui fournissent du capital-risque, considérés comme les principaux utilisateurs d'informations financières. Ils ont besoin de ces informations pour se concentrer sur les risques et la rentabilité de leurs investissements. Les informations comptables doivent les aider à décider quand acheter, détenir ou vendre leurs actions afin d'évaluer la capacité de l'entreprise à verser des dividendes.

- **Les salariés**

¹ Hervé STOLOWY, Yuan DING, Georges LANGLOIS, « *Comptabilité et analyse financière : une perspective globale* », De Boeck Supérieure, 2017, p32.

La plus part du temps, ils se basent sur des rapports audités pour évaluer la santé future et le potentiel des entreprises dans lesquelles ils sont engagés. Ils sont intéressés par des informations sur la stabilité et la rentabilité des employeurs, ainsi que par des informations sur les niveaux de salaire, l'emploi et les prestations de retraite.

- **Banques et prêteurs**

Ils cherchent à savoir la solvabilité de l'entreprise et sa capacité de générer des liquidités.

Les informations comptables sont importantes pour eux, car elles leur permettront de déterminer s'ils doivent rembourser les prêts et les intérêts qui leur sont liés à leur échéance.

- **Fournisseurs et autres créanciers :**

Les fournisseurs et autres créanciers (d'équipements ; d'exploitation, etc.) sont intéressés par des informations qui leur permettent de déterminer la solvabilité de l'entreprise, afin de savoir s'ils peuvent rembourser à temps les sommes qui leur sont dues. Les fournisseurs et créanciers courants (commerciaux) de l'entreprise peuvent avoir un intérêt plus court dans l'entreprise que le prêteur, à moins qu'ils ne dépendent de la continuité de l'entreprise lorsqu'ils sont les principaux clients de l'entreprise.

- **Clients**

Les clients de la société utilisent leurs informations comptables et financières pour réduire les risques liés à l'approvisionnement. Ils sont également intéressés par la durabilité et la continuité opérationnelle de cette société afin de garantir que ses fournisseurs puissent continuer à vendre leurs produits à l'avenir, en particulier lorsqu'ils ont une relation à long terme avec elle.

- **Etat et organismes publics¹ :**

L'Etat est également une importante partie prenante à l'information financière, au moins à trois titres :

- Du point de vue fiscal, l'Etat est directement intéressé par la conception et le contenu des états financiers et, en amont, par la fiabilité des enregistrements et des procédures ;
- Du point de vue statistique, l'Etat est un utilisateur direct des informations fournies par les états financiers, tant pour la statistique générale que pour la comptabilité nationale ;
- Du point de vue de son action économique, l'Etat a besoin de connaître, à travers les états financiers, la réalité économique des entreprises des différents secteurs, avant de définir sa politique économique et budgétaire.

¹ Guy DJONGOUE, « Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes », Gestion et management, Université de Bordeaux, 2015, p43.

- **Public:**

Les entreprises affectent diversement le public. Par exemple, elles peuvent contribuer de façon substantielle à l'économie locale, de multiples façons, notamment en employant de nombreuses personnes ou en accordant leur clientèle à des fournisseurs locaux. Les états financiers peuvent aider le public en fournissant des informations sur les tendances et les évolutions récentes de la prospérité de l'entreprise et sur l'étendue de ses activités¹.

La liste n'est certes pas complète, mais d'après les informations précédentes, on peut dire que les utilisateurs de l'information comptable constituent une catégorie diversifiée dont les besoins sont hétérogènes. On pressent que les besoins d'informations des uns ne recouvrent pas exactement ceux des autres. Il y a des besoins qui sont communs à tous les utilisateurs. Et il y'a d'autre que seuls les gestionnaires interne à l'entreprise ont accès.

1.5. Hypothèses de base et principes comptables fondamentaux :

Comme toute discipline, la comptabilité utilise également implicitement ou explicitement un certain nombre de principes, d'hypothèses et des conventions qui relèvent du nom de «principes comptables». La connaissance de ces principes permet de comprendre les objectifs généraux assignés aux états financiers dans toutes les normes comptables.

Les principes permettent d'identifier les caractéristiques fondamentales (concepts d'actif et de passif, périodicité, évaluation) d'un type de comptabilité et la nature de l'information à fournir ; ils doivent être toutefois généralement complétés par une série d'exigences relatives à la qualité de l'information exigée : les critères de qualité d'information seront également examinés².

Nous en avons identifié deux hypothèses de base et douze conventions et principes, que nous allons les présenter successivement.

1.5.1 Hypothèses sous-jacentes à la préparation des états financiers

Le cadre conceptuel distingue 2 hypothèses à la préparation des états financiers qui sont³ :

- **la comptabilité d'engagement (comptabilité d'exercice - comptabilité des droits constatés) :** les effets des transactions et autres événements sont comptabilisés quand ces transactions ou événements se produisent (et non pas lorsque interviennent le

¹ Hervé STOLOWY, Yuan DING, Georges LANGLOIS, **Op.cit**, p34.

² Jacques RICHARD, Christine COLLETTE, « Comptabilité générale : Système français et normes IFRS », 8e édition, DUNOD, paris, 2008, P39

³ OULD AMER.S, « La normalisation comptable en Algérie : Présentation du nouveau système comptable et financier », Faculté des sciences économiques et de gestion Université Ferhat ABBES –SETIF, Revue des Sciences Économiques et de Gestion N°10, 2010, p 31

versement de trésorerie) et ils sont enregistrés dans les états financiers des exercices auxquels ils se rattachent.

- **la continuité d'exploitation:** les états financiers sont normalement préparés selon l'hypothèse qu'une entreprise est en situation de continuité d'exploitation et poursuivra ses activités dans un avenir prévisible sur la base de valeurs de marché. Il est supposé que l'entreprise n'a ni l'intention ni la nécessité de mettre fin à ses activités.

1.5.2 Les conventions comptables

Le cadre conceptuel distingue aussi 3 conventions qui sont celles :

a) Convention de l'entité

L'entité comptable est considérée comme autonome et distincte de la ou des personnes participants à ses capitaux propres (propriétaire), ses états financiers prennent en compte uniquement l'effet de ses propres transactions et des seuls événements qui la concernent¹, autrement dit cette convention est fondée sur la distinction entre les actifs et les passifs, les charges et les produits de l'entité et ceux des propriétaires ou actionnaires.

b) Convention de l'unité monétaire

Les transactions d'une entreprise sont variées, il faut donc adopter une dénomination commune pour montrer leur valeur, la nécessité d'une unité de mesure unique a été à l'origine du choix de la monnaie comme unité de mesure (Dinar Algérien) des transactions et événements survenant durant la vie de l'entreprise².

Ainsi que seules les transactions et événements susceptibles d'être quantifiés monétairement sont comptabilisés. Cependant les informations non quantifiables mais pouvant avoir une incidence financière sont également mentionnées dans l'annexe³.

c) L'utilisation des coûts historiques⁴

Le principe du coût historique est celui selon lequel les éléments inscrits en comptabilité sont enregistrés à leur valeur à la date d'entrée et ne peuvent être, par la suite, réévalués.

Ce principe, utilisé dès l'origine de la comptabilité pour enregistrer les recettes et les dépenses d'espèces, est universellement connu et appliqué. Il présente en effet le mérite de la simplicité

¹ M. Abdelaziz HATTAB, « *Plan comptable normalisé : Selon le Système Comptable Financier* », cabinet d'audit comptable & d'ingénierie financière, Alger, 2014, p 4.

² AZOUANI Nacer, OUALIKENE Abderrahmane, « *interdépendances et implications entre les nouvelles règles comptables et les règles fiscales* », Revue de la Reforms Economiques et Intégration en Economie Mondiale, ESC n° 14/2013, p 15.

³ Projet de système comptable financier, juillet 2006, article 123-4.

⁴ Robert OBERT Marie-Pierre MAIRESSE, « *Comptabilité approfondie : MANUEL ET APPLICATIONS* », 2015/2016, DUNOD, Paris 2015, p 19.

et de l'objectivité. Cette objectivité lui confère une grande sécurité, puisqu'elle découle d'une réalité aisément justifiable excluant des estimations toujours contestables.

1.5.3 Principes comptables fondamentaux

Les principes fondamentaux retenus dans le cadre conceptuel sont :

➤ Le principe de la périodicité

Ce principe est destiné à répondre aux besoins des utilisateurs d'états financiers qui souhaitent comprendre les résultats d'exploitation de chaque période. Cette période est généralement de douze mois, qui est fréquemment adéquate avec l'année civile.

Si le cycle d'exploitation de l'activité d'une entité n'est pas convenable avec l'année civile. Elle peut être autorisée à clôturer l'exercice à une date autre que le 31 décembre. Toutefois, dans des circonstances particulières, l'exercice est inférieur ou supérieur à douze mois, ce qui est le cas lors de la création ou de la cessation d'une entreprise en cours d'année ou en cas de modification de la date de clôture, des informations détaillées doivent être jointes.

➤ Le principe de l'indépendance des exercices

Selon ce principe, c'est la date d'engagement des recettes et des dépenses qui représente un modèle pour le rattachement des opérations à chaque exercice afin de calculer le résultat.

En d'autres termes, le résultat de chaque exercice est indépendant de celui qui le précède et de celui qui le suit.

Si un événement se produit après la date de clôture de l'exercice et n'affecte pas la situation de l'actif ou du passif de la période précédant la clôture, aucun ajustement n'est à effectuer. Cependant cet événement fait l'objet d'une information dans l'annexe s'il est d'une importance telle qu'il pourrait affecter les décisions des utilisateurs des états financiers¹ ».

➤ Le principe de l'importance relative

Les états financiers mettent en évidence toute information significative ; Ce principe a été mis en valeur par l'IASB dans son cadre conceptuel « Une information présente un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) si son omission, ou son inexactitude, peut influencer les décisions que les utilisateurs prennent sur la base de l'information financière concernant une entité comptable donnée² ».

Il est possible de combiner les montants non significatifs avec celles correspondant à des éléments ayant une nature ou une fonction similaire.

¹ Projet de système comptable financier, juillet 2006, article 123-2.

² Robert OBERT, Marie-Pierre MAIRESSE, Op.cit, p 22.

➤ **Le principe de la prudence**

Ce principe vise à protéger les utilisateurs des états financiers plutôt que les comptables.

La prudence est la prise en compte d'un certain degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations dans des conditions d'incertitude, pour faire en sorte que actifs et produits ne doivent pas être surévalués et les passifs et les charges ne doivent pas être sous évalués¹.

Toutefois, L'application de ce principe de prudence ne doit pas conduire à la création de réserves occultes ou de provisions excessives².

➤ **Le principe de la permanence des méthodes**

Ce principe permet la comparabilité des comptes dans le temps : les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes doivent être maintenues d'un exercice à l'autre. Mais si des modifications ont dû, pour des raisons exceptionnelles, être apportées dans les méthodes, procédures et règles appliquées par l'entreprise, elles doivent être explicitées dans l'annexe³.

Toute application au-delà de ce principe ne peut être justifiée qu'en recherchant de meilleures informations ou en modifiant la réglementation.

➤ **Le principe de l'intangibilité du bilan d'ouverture**

Ce principe signifie que le bilan d'ouverture d'un exercice correspond au bilan de clôture de l'exercice précédent.

Il implique les conséquences suivantes⁴:

- si postérieurement à l'approbation des comptes, un fait ou une erreur vient remettre en cause l'évaluation du patrimoine ou de la situation financière de l'entreprise à la clôture de l'exercice précédent, le bilan de clôture de l'exercice précédent ne peut pas être modifié : le fait ou l'erreur devront être imputés à l'exercice en cours. Toutefois, pour assumer une meilleure comparabilité, il est souhaitable de présenter dans l'annexe une information complémentaire qui permette à l'utilisateur des comptes de pouvoir apprécier correctement l'image du patrimoine et de la situation financière de l'entreprise au début de l'exercice ;
- l'imputation de l'erreur ou du fait doit s'effectuer sur le résultat de l'exercice, en principe dans un compte de résultats exceptionnels. Toutefois si l'erreur était relative à un compte de capitaux

¹ Hervé STOLOWY, Yuan DING, Georges LANGLOIS, **Op.cit**, p191.

² Décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008, portant application des dispositions de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier, dont le Journal Officiel de la république algérienne, n°27 du 28/05/2008, p 10.

³ ENGEL, FRANÇOIS, et Frédéric KLETZ, « Cours de comptabilité générale », Presses des MINES, 2007, p 79.

⁴ Robert OBERT, Marie-Pierre MAIRESSE, **Op.cit**, p 22.

propres, elle doit s'imputer sur le compte « Report à nouveau » ou sur le compte de capitaux propres correspondant.

➤ **Le principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique**

Les opérations sont enregistrées en comptabilité et présentées dans les états financiers conformément à leur nature et à leur réalité financière et économique, sans s'en tenir uniquement à leur apparence juridique¹. Par conséquent, la réalité financière doit avoir la priorité. En guise de solution, nous pouvons inclure des informations supplémentaires en annexe pour représenter la réalité économique des transactions enregistrées selon leur nature juridique.

➤ **Le principe de la non-compensation**

D'après ce principe, une séparation des éléments d'actif et de passif soit nécessaire. Il n'existe aucune compensation entre les actifs et les passifs du bilan ou entre les postes de dépenses et de revenus du compte de résultat. Si seulement si cette compensation est imposée ou autorisée par une réglementation.

➤ **Le principe de l'image fidèle**

La notion de l'image fidèle implique que « lorsque plusieurs modes de présentation ou d'évaluation sont réguliers, le choix doit être opéré en fonction de la méthode qui permet de décrire au mieux la situation de l'entreprise. L'image "fidèle", c'est donc l'image aussi objective que possible de la réalité de l'entreprise² ».

Une image fidèle fait référence aux états financiers d'une entité dont les objectifs sont atteints par sa nature et sa qualité, et qui est conforme aux normes comptables et peut fournir des informations pertinentes sur la situation financière, la performance et la situation financière.

« Les traitements comptables inappropriés ne sont corrigés ni par l'indication des méthodes comptables utilisées, ni par des informations en annexe ou d'autres textes explicatifs³ ».

1.5.4 Les caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel :

Les principes comptables ne peuvent pas préjuger la qualité de l'information comptable donnée, alors il existe d'autres variables qui ont une influence sur la qualité de cette information.

¹ Article 18 du décret exécutif n° 08-156.

² Robert OBERT Marie-Pierre MAIRESSE, **Op.cit.**, p 24.

³ Projet de système comptable financier, juillet 2006, article 123-12.

Les caractéristiques qualitatives sont des attributs que les informations financières doivent posséder. Ces attributs rendent les informations fournies dans les états financiers utiles et complètes pour la prise de décision.

Le cadre conceptuel distingue quatre caractéristiques qualitatives à savoir l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et la comparabilité.

- **La pertinence** : L'IASB énonce explicitement cette qualité : « pour être utile, l'information doit être pertinente pour les besoins des prises de décisions des utilisateurs. L'information possède la qualité de pertinence lorsqu'elle influence les décisions économiques des utilisateurs... (IASB Cadre § 26)¹ ».
- **La fiabilité** : Une information est dite fiable lorsqu'elle ne comporte ni erreurs ni préjugés majeurs et que les utilisateurs peuvent lui faire confiance.

Selon l'IASB, l'élaboration de la fiabilité a été effectuée sur la base des cinq critères suivants :

- *La prudence*² : la comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes pour éviter le risque de grever le patrimoine et le résultat de l'entité.
- *La prééminence du fonds sur la forme* : l'information doit refléter la réalité économique et financière des opérations et non seulement l'apparence juridique.
- *La neutralité* : L'information ne doit pas être biaisée ni conduire à des données biaisées.
- *rechercher l'image fidèle* : elle implique le respect des règles et des principes comptable.
- *L'exhaustivité* : Il s'agit notamment de fournir toutes les informations nécessaires à la prise de décision, en tenant compte de leur importance relative. Que l'omission soit volontaire ou incorrecte, elle affectera la fiabilité des informations, ce qui peut en faire une omission complètement fautive ou inappropriée, de sorte qu'elle n'est pas fiable.

- **La comparabilité :**

Les états financiers doivent être comparables dans le temps et dans le temps. La comparabilité spatiale signifie que les utilisateurs doivent pouvoir comparer les états financiers de l'entreprise avec ceux d'entreprises similaires. Au fil du temps, la comparabilité signifie pouvoir comparer des états financiers consécutifs de la même entreprise.

- **L'intelligibilité (ou clarté)³:**

Qualité d'une information lorsqu'elle est facilement compréhensible par tout utilisateur ayant une connaissance raisonnable des affaires et des activités économiques et de la comptabilité et ayant la volonté d'étudier l'information d'une façon raisonnablement diligente.

¹ Jacques RICHARD, Christine COLLETTE, **Op.cit.**, p 59.

² Jacques RICHARD, Christine COLLETTE, **Ibid**, p 50.

³ M. Abdelaziz HATTAB, **Op.cit.**, p 5.

Section 02 : L'harmonisation comptable en Algérie

Depuis l'ouverture des frontières entre les pays plusieurs problèmes ont été rencontrés notamment dans la comparaison des performances des entreprises et surtout dans l'interprétation des états financiers établis à l'origine selon des règles et des principes qui se différencient d'un pays à l'autre.

Afin que les utilisateurs du monde entier et des nations comprennent rapidement et clairement les informations comptables, la normalisation est devenue une condition nécessaire pour une intégration plus étroite des pratiques comptables internationales. Surtout avec le passage d'une économie planifiée à une économie de marché.

Dans cette section nous allons traiter l'harmonisation comptable internationale et celle de l'Algérie ainsi qu'on va présenter le système comptable et financier algérien SCF.

2.1. L'harmonisation comptable internationale

2.1.1 Notion sur les concepts : Harmonisation – Normalisation – Standardisation

a. L'harmonisation

Nobes et Parker Définissent l'harmonisation comme un principe destiné à accroître la comparabilité des pratiques comptables, grâce à une limitation de leurs niveaux de variabilité¹. Selon Collasse « l'harmonisation est un processus institutionnel ayant pour objet de mettre en convergence les normes et les pratiques comptables nationales, et faciliter la comparaison des états financiers produits par les entreprises de différents pays. Aussi elle facilite la lecture des états financiers pour les différents utilisateurs et de minimiser les différences au niveau des pratiques comptables suivies par les préparateurs des états financiers dans les différents pays ² ».

b. La normalisation³

A la différence de l'harmonisation comptable qui désigne la réduction des différences entre les réglementations comptables nationales, la normalisation comptable est un terme consacré en comptabilité internationale pour désigner l'uniformisation des règles comptables et l'application de normes identiques. On peut cependant considérer que l'harmonisation comptable est une forme atténuée de la normalisation et une première étape vers celle-ci.

¹ Elena BARBU, « 40 ans de recherche en harmonisation comptable internationale », Laboratoire Orléanais de Gestion, France, 2004, p 3.

² Bernard COLLASSE, « Cadres comptables conceptuels », édition Economica, Paris, 2000, p 787.

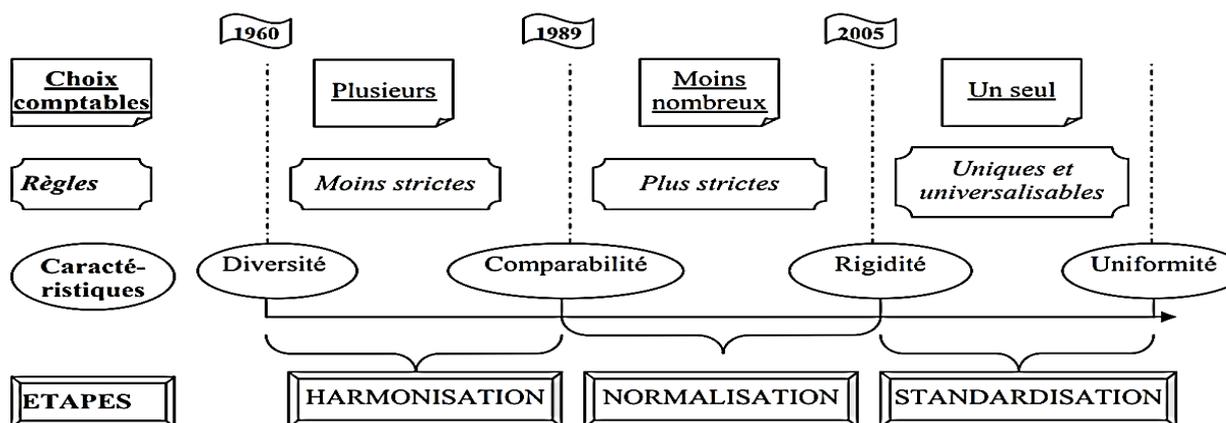
³ Khalffalha BENYOUCEF, Maach KOUIDER, « La normalisation comptable internationale : historique, évolution et parties prenantes : IAS/IFRS », p 136.

c. *La standardisation*

Elle permet d'atteindre une uniformité totale, elle est plus ambitieuse que les deux notions précédentes car elle conduit à l'adoption d'une seule règle comptable dont l'application sera universelle¹.

Afin d'une meilleure compréhension des notions précédentes, nous allons présenter ses différentes caractéristiques dans le schéma ci-dessous :

Figure 3 : Caractéristiques: Harmonisation-Normalisation-Standardisation



Source : Elena BARBU : 40ans de recherche en harmonisation comptable internationale, Op.cit., p4.

De cela on peut déduire que la standardisation est la finalité de l'harmonisation qui se situe au début, et la normalisation n'est qu'une étape de transition.

Le concept de standardisation est difficile à atteindre En raison des différences de facteurs périphériques (tels que les facteurs économiques, les facteurs politiques, les facteurs sociaux et même les facteurs religieux) qui affectent l'unicité des différents pays.

L'harmonisation est censée autoriser une certaine diversité dans les pratiques comptables en visant une équivalence entre elles est moins contraignante que la normalisation limitée dans un contexte géographique bien déterminé².

2.1.2 Les objectifs de la normalisation comptable internationale

Les objectifs liés au développement de normes internationales sont donc les suivants :

- Utiliser un langage financier commun et homogène pour améliorer la transparence et la fiabilité des états financiers préparés par l'entreprise;
- Permet aux entreprises de différents pays d'être comparées dans le temps et l'espace;
- Faciliter la cotation boursière des entreprises sur les places du monde entier ;

¹ Elena BARBU, Op.cit, p 4.

² COLASSE Bernard. "Harmonisation comptable internationale. De la résistible ascension de l'IASC/IASB." Gérer et comprendre, université paris dauphins, 2004, p 31.

- Gagner et restaurer la confiance des investisseurs, notamment après les scandales financiers;
- fournir une information financière compréhensible et de haute qualité ;
- Avoir un référentiel comptable objectif, connu et admis internationalement.

2.1.3 Les référentiels comptables existants :

Un référentiel comptable peut être défini comme un ensemble cohérent et complet de principes, normes, méthodes ou lignes directrices utilisés pour la préparation d'états financiers ou d'autres informations financières.

Les référentiels comptables existants, simplifient et standardisent la communication des informations financières. Les plus connus et les plus utilisés sont :

- Le référentiel comptable européen : les directives européennes ;
- Le référentiel comptable américain : les US-GAAP ;
- Le référentiel international : les IAS/IFRS.

a. En Europe : Directives européennes :

Les lois comptables concernant les comptes des entreprises des différents États membres de l'Union européenne ont été soumis à la quatrième directive sur les comptes individuels (1978) et à la septième directive sur les comptes consolidés (1983). Qu'ils ont pour objet d'harmoniser les comptabilités financières des entreprises de l'union européenne.

- **La quatrième directive** : elle concerne les comptes individuels, a été publiée au Journal officiel de la Communauté européenne en août 1978 et révisée en 1990. Son contenu concerne la structure et le contenu des comptes annuels, leurs modes d'évaluation ainsi que les règles de contrôle et de publication de ces comptes.

- **La septième directive** : Publiée au Journal officiel des Communautés européennes le 18 juillet 1983, visant à coordonner la législation nationale sur les comptes consolidés, et visant à assurer la comparabilité et l'équivalence des informations. Elle porte sur :

- Conditions et modalités de préparation des comptes consolidés;
- Le rapport consolidé de gestion ;
- Les règles de publicité et de contrôle des comptes consolidés.

Les autres directives

Les directives ont été complétées par deux directives sectorielles :

- La directive du 8 décembre 1986 applicable aux banques et autres institutions Financières ;
- La directive du 19 décembre 1991 consacrée aux entreprises d'assurance.

b. Référentiel comptable américain(Les US-GAAP) :

Les US GAAP (Generally Accepted Accounting Principles) sont les principes comptables américains généralement admis aux pays anglo-saxons (les Etats-Unis, l'Australie, le Canada et le Royaume Uni). Ils regroupent un grand nombre de normes à savoir les FAS (Financial Accounting Standard), ses norme sont publiés par le FASB (Financial Accounting Standards Board), un organisme qui a été Créé en 1973, il est généralement considéré comme l'organisme le plus important du monde anglo-saxon en matière de recommandation concernant la publication des états financiers.

c. Référentiel international (IAS/IFRS)

L'IAS / IFRS sont des instructions visant à coordonner l'information financière internationale dans toute ses dimension, afin d'améliorer la comparabilité et la transparence des états financiers publiés par les sociétés et les groupes.

Elles ont été développées au terme d'une procédure publique au sein d'un organisme privé, l'IASC désormais IASB, créé en 1973 par des organisations de professionnels comptables. A la suite de la réforme de 2001, la responsabilité d'établir des normes (dorénavant appelées IFRS ou International Financial Reporting Standards) incombe exclusivement à l'IASB (International Accounting Standards Board)¹. Il regroupe actuellement plus de 100 pays. L'Algérie y est représentée par la CNC.

Le référentiel représente les normes et interprétations adoptées par l'IASB et comprend ² :

- Les normes comptables internationales existantes (IAS) ;
- Les nouvelles normes d'information financière (IFRS) ;
- Les interprétations des normes par le SIC et l'IFRIC ;
- Les modifications ultérieures des normes ainsi que leurs interprétations ;
- Les normes et interprétations futures publiées par l'IASB.

2.2. Le modèle algérien de la normalisation

L'harmonisation et la normalisation comptable internationale a presque touché l'ensemble des pays du monde entier dans le cadre de la mondialisation des échanges économiques et de leur financement. Et comme l'Algérie fait partie de cet ensemble économique, elle a été touchée par cette normalisation internationale.

¹ Samir MEROUANI, **Op.cit**, p38.

² Lakhdar KHELLAF, « *les normes internationales de comptabilité (IAS – IFRS) et leur application en Algérie* », pour l'obtention d'un doctorat, sciences de gestion, université el hadj lakhder, 2013/2014, p70.

L'économie algérienne est dominée par une économie de marché, mais avec la signature d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne et les négociations d'adhésion à l'OMC, ce système semble insuffisant et moins évident.

Et pour cela, L'Algérie a adopté un nouveau plan comptable dit Système Comptable et Financier "S.C.F", cohérent avec les normes comptables internationales " IFRS" qui se substitue au Plan Comptable National "PCN".

2.2.1 Un aperçu sur les réformes comptables en Algérie :

Depuis l'indépendance en 1962, le développement de la comptabilité algérienne est passé par trois étapes fondamentales: pour chaque étape, un plan comptable est appliqué.

- Première étape, depuis l'indépendance de 1962 à 1975, le Plan comptable général (PCG 1957) a été appliqué, qui répondait à la demande régulée par le marché d'une économie libre ;
- Deuxième étape de 1976 à 2009, application du plan comptable national (PCN) qui remplacera le PCG français ;
- Troisième étape, après 2010 ; l'application du système comptable financier (SCF).

a. Etape d'application du PCG 57 (62-75))

Notre pays a hérité à l'indépendance, du PCG 1957 qui est resté en application dans le cadre de la reconduction par la Loi du 31/12/1962 de l'ensemble de la réglementation en vigueur jusqu'à Algérianisation, dont le délai était fixé au 31/12/1975¹.

Ce plan regroupe dix classes de 0 à 9, dont chacune est composée de compte et de sous compte, il contient trois tableaux de synthèses : le bilan, le compte d'exploitation générale et le compte pertes et profits.

Ce plan a été critiqué par les membres de la commission d'élaboration du PCN, ont pour raison essentielle que le plan est inapproprié pour répondre aux besoins d'une économie planifiée².

b. Le plan comptable national (PCN)

Le PCN a été promulgué par l'ordonnance n ° 75/35 du 29 avril 1975 et publié au Journal officiel de la République d'Algérie n ° 37 le 5 septembre 1975. Les institutions publiques à caractère commercial et industriel, les sociétés semi-publiques et les entreprises, quelle que soit leur forme, devraient être imposées sur la base de bénéfice réel à partir du 01/01/1976.

¹ Amel BENYEKHELF, « *Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale* », Université d'Alger 3, Revue du chercheur N°-08/2010, P26.

² Lakhdar KHELLAF, Op.cit, p 124.

Le PCN comporte huit classes de 1 à 8 qui se subdivisent en comptes et sous comptes. Selon l'article 25 de l'arrêté ministériel du 23/06/1975 fixant les modalités d'application du PCN, les entreprises sont tenues de présenter à chaque fin d'exercice, les documents de synthèse suivants : Bilan, Comptes de résultats, Mouvements patrimoniaux, Investissements, Amortissements, Provisions, Créances, Fonds propres, Dettes, Stocks, Consommation de marchandises, matières premières, détail des frais de gestion, détail des ventes et prestations fournies, détail des autres produits, Résultats sur cession d'investissements, Engagements reçus et engagements donnés, Renseignements divers.

Le PCN est conçu à un moment donné, et ses lacunes apparaissent avec des changements dans les politiques de développement, en particulier des lacunes conceptuelles, puis des lacunes techniques.

c. Troisième étape, après 2010 ; l'application du système comptable financier (SCF).

La globalisation et l'ouverture de l'économie algérienne avec notamment la signature de l'accord d'association avec l'UE et les ajustements réalisés pour son entrée à l'OMC, ont amené l'Algérie à se doter d'un nouveau système comptable orienté essentiellement sur les normes internationales IAS/ IFRS¹.

La tâche du CNC est de développer un nouveau système comptable dans un délai de douze mois. Une fois les travaux prévus dans le plan de travail terminés, trois alternatives ont été identifiées et discutées, liées aux normes comptables internationales.

Après l'étude du PCN, le groupe de travail du CNC français présenta trois scénarios possibles pour la réforme du PCN aux organes algériens compétents pour le choix d'un scénario qui ferait l'objet d'une étude plus approfondie par le groupe de travail².

- **Le premier scénario : aménagements simples du PCN**

Selon ce scénario, la structure du PCN serait maintenue et la réforme serait limitée à des mises à jour techniques pour prendre en considération les changements de l'environnement économique algérien³.

- **Le deuxième scénario : adaptation du PCN et l'ouverture vers des solutions internationales**

Selon ce scénario, la structure du PCN serait maintenue avec l'introduction de quelques solutions techniques développées selon les normes comptables internationales.

¹ Lakhdar KHELLAF, Op.cit, p152.

² Samir MEROUANI, Op.cit, p69.

³ Idem

- **Le troisième scénario : élaboration d'un système comptable conforme aux normes comptables internationales**

Dans ce scénario, un nouveau référentiel serait rédigé selon les concepts, les principes, les règles et les solutions retenues par les normes comptables internationales (IAS/IFRS)¹ et ce, en respectant les spécificités nationales.

Après avoir introduit trois scénarios possibles, le CNC algérien a choisi le troisième scénario, qui est considéré comme une conversion à 180 degrés par rapport à l'option choisie par le Comité PCN. La mise en œuvre de ce système était par la loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier, la loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2010 et a mis fin au plan comptable national qui avait débuté en 1975.

2.3. Présentation de système comptable financier

Les travaux de réforme comptable ont donné naissance au projet du nouveau système comptable d'entreprise qui devra remplacer le PCN. Même s'il n'est pas totalement compatible avec les normes comptables internationales. Ce système prend également en compte la plupart des normes IAS / IFRS, il a introduit des changements très importants au niveau des définitions, des concepts, des règles d'évaluation et de comptabilisation, de la nature et du contenu des états financiers que les entités doivent soumettre.

2.3.1 Cadre juridique et textes législatifs des composantes du SCF

Le 25 novembre 2007, le ministre des Finances a transmis au Comité des affaires économiques et des finances l'introduction du projet de loi sur le système de comptabilité financière, précisant que la loi est une définition du système et des conditions comptables. Et la manière de mettre en œuvre et de corriger les dysfonctionnements liés au plan de comptabilité nationale dans le décret n ° 75 - 35 d'avril 1975. Il permet également de réformer le système comptable en place depuis 1975, qui n'est plus adapté aux mutations que connaît le pays dans plusieurs domaines.

Ce système a été officialisé par la publication de plusieurs textes officiels ayant relation avec son application, et les principaux textes sont les suivants :

- La loi 11/07 du 25/11/2007 publiée au journal officiel N° 74 du 25/11/2007 qui a pour objet de fixer le système comptable et financier appelé ci-après comptabilité financière ainsi que les modalités de son application (art 1)², cette loi comporte 7 chapitres :

¹ Samir MEROUANI, **Op.cit**, p 70.

² Journal officiel N° 74 du 25/11/2007, p 6.

Chapitre 1 : Le champ d'application du SCF ;

Chapitre 2 : Le cadre conceptuel, des principes comptables et des normes comptables ;

Chapitre 3 : L'organisation de la comptabilité ;

Chapitre 4 : Les états financiers ;

Chapitre 5 : La consolidation et les comptes combinés ;

Chapitre 6 : Les changements d'estimations et de méthodes comptables ;

Chapitre 7 : Les dispositions finales: date d'application 1er janvier 2009.

- Le décret exécutif N° 08/156 du 26/05/2008 publié au journal officiel N° 27 du 26/05/2008 ayant pour objet la fixation des modalités d'application des articles 5,7,8,9,22,25,30 et 36 de la loi 11/07 (Art 2)¹.

- Arrêté ministériel du 27/07/2008 publié au journal officiel N° 19 du 25/03/2009 ayant pour objet de fixer les règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs, des passifs, des charges et des produits, le contenu et le mode de présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes (art 2)².

2.3.2 Les caractéristiques du SCF³

Le SCF présente les caractéristiques suivantes :

- **Existence d'un cadre conceptuel de la comptabilité** qui fixe, de manière claire, les conventions et principes de base de la comptabilité et définit les actifs, les passifs, les capitaux propres, les charges et les produits.

- **Enonciation des règles d'évaluation et de comptabilisation** de toutes les opérations, y compris celles pour lesquelles le PCN ne prévoyait pas de traitement comptable, telles que le leasing, les concessions, les opérations en monnaies étrangères, les pertes de valeurs sur les actifs ou les opérations faites en commun.

- **Description du contenu de chacun des états financiers** que doivent fournir les entités : bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie de l'exercice et leur présentation conformément à celle préconisée par les normes internationales.

- **Obligation de présenter des comptes consolidés et des comptes combinés** pour les entités soumises à une même autorité de décision.

¹ Journal officiel N° 19 du 25/03/2009, p 9.

² Journal officiel N° 19 du 25/03/2009, p 3.

³ Amel BENYEKHLIF, *Op.cit*, p 31.

- **Prise en charge des règles modernes relatives à l'organisation de la comptabilité**, en particulier concernant la tenue de comptabilités au moyen de systèmes informatiques, procédé à l'heure actuelle largement répandue mais non réglementé.

- **Mise en place d'un système de comptabilité simplifiée**, basé sur une comptabilité de trésorerie, pour les micros - entreprises, les petits commerçants et les artisans.

- **Elargissement, par rapport au Plan Comptable National**, du champ d'application qui recouvre désormais toutes les entités amenées à produire des comptes, quel que soit leur secteur d'activité et leur taille.

2.3.3 La nomenclature et fonctionnement des comptes du SCF algérien :

SCF déclare qu'il existe une nomenclature de compte obligatoire, c'est l'arrêté ministériel du 27/07/2008 qui fixe dans son troisième titre La nomenclature et fonctionnement des comptes, ce titre comprend un premier chapitre où la nomenclature des comptes est présentée, et un deuxième qui expose le fonctionnement des comptes.

a) Principes du plan de comptes¹

Chaque entité établit au moins un plan de comptes adapté à sa structure, son activité, et ses besoins en information de gestion. Le compte est la plus petite unité retenue pour le classement et l'enregistrement des mouvements comptables.

Les comptes sont regroupés en catégories homogènes appelées classe. Il existe deux catégories de classe de comptes :

- des classes de comptes de situation ;
- des classes de comptes de gestion.

Chaque classe est subdivisée en comptes qui sont identifiés par des numéros à deux chiffres ou plus, dans le cadre d'une codification décimale.

b) Cadre comptable obligatoire

Il inclut « Un résumé du plan de comptes présentant pour chaque classe la liste des comptes à deux chiffres constitue le cadre comptable dont l'application est obligatoire pour toutes les entités quelle que soit leur activité et quelle que soit leur taille sauf dispositions spécifiques les concernant. A l'intérieure de ce cadre, les entités ont la possibilité d'ouvrir toutes les subdivisions nécessaires pour répondre à leurs besoin. Une nomenclature de comptes à trois chiffres ou plus correspondant à une ventilation des charges par nature est également proposée ²».

¹ Article 311-1 du journal officiel N°19 du 25 mars 2009.

² Article 312-1 du journal officiel N°19 du 25 mars 2009.

Les opérations relatives au bilan sont réparties en cinq classes de comptes qualifiées de comptes de bilan. Le cadre comptable de ces comptes de bilan est le suivant ¹:

- Classes 1 Comptes de capitaux ;
- Classe 2 Comptes d'immobilisations ;
- Classe 3 Comptes de stocks et en cours ;
- Classe 4 Comptes de tiers ;
- Classe 5 Comptes financiers.

Les opérations relatives au compte de résultat sont réparties en deux classes de comptes qualifiées de comptes de gestion.

Le cadre comptable de ces comptes de gestion est le suivant² :

- Classe 6 Comptes de charges ;
- Classe 7 comptes de produits.

Les classe 8 et 9 non utilisées au niveau du cadre comptable peuvent être utilisés librement par les entités pour le suivi de leur comptabilité de gestion, de leurs engagements financiers hors bilan, ou d'éventuels comptes spéciaux qui n'auraient pas leur place dans les comptes de classes 1 à 7.

c) Fonctionnement des comptes

Le plan comptable de l'entreprise donne la nomenclature des comptes à utiliser et définit les comptes, leurs contenu, et spécifiez des règles de fonctionnement spécifiques en référence à la nomenclature et règles générales de fonctionnement qui sont présentées sous une forme générale.

2.3.4 Les avantages de l'adaptation du SCF ³ :

Ce nouveau système comptable financier est marqué par trois principales avancées.

- **La première innovation** porte sur le choix de la solution internationale qui rapproche notre pratique comptable de la pratique universelle, ce qui permettra à la comptabilité de fonctionner avec un socle conceptuel et des principes plus adaptés à l'économie moderne et de produire une information détaillé, reflétant une image fidèle de la situation financière des Entreprises.

- **La deuxième innovation** a trait à une énonciation de manière plus explicite des principes et des règles devant guider l'enregistrement comptable des transactions, leur

¹ Article 312-2 du journal officiel N°19 du 25 mars 2009.

² Article 312-3 du journal officiel N°19 du 25 mars 2009.

³ Amel BENYEKHLIF, **Op.cit.**, P 30-31.

évaluation et l'établissement des états financiers, ce qui limitera les risques de manipulation volontaire ou involontaire des règles et facilitera la vérification des comptes.

Il faut souligner également la prise en charge par le nouveau système comptable des besoins des investisseurs, actuels ou potentiels, qui disposeront d'une information financière sur les Entreprises à la fois harmonisée, lisible et permettant la comparabilité et la prise de la décision.

- **La troisième innovation** réside dans la possibilité pour les très petites entités d'appliquer un système d'information basé sur une comptabilité simplifiée.

2.3.5 Les limites du SCF

Malgré dix ans d'application de la comptabilité du SCF en Algérie, les entreprises souffrent pour le mettre en place correctement, elles tombent souvent dans des situations où le SCF semble insuffisant, en revanche ce système reste vague et contient plusieurs lacunes dans le traitement de certains points.

Ces difficultés se résument essentiellement dans trois points :

Le premier point concerne les problèmes rencontrés pour l'application de certaines normes, notamment celles qui sont liées à l'absence d'un véritable marché financier tel que la juste valeur, la valeur d'utilité, la durée d'utilité, la valeur résiduelle de l'évaluation des immobilisations, le taux d'actualisation, etc.

Le second est relatif aux divergences entre le droit comptable et le droit fiscal, les entreprises déploient des efforts considérables afin d'assurer les retraitements extracomptables.

Le dernier problème concerne la publication des comptes individuels et les comptes consolidés dans le même délai alors que les retraitements de la consolidation s'effectuent après la clôture des comptes individuels.

Section 03 : Généralité sur les travaux de fin d'exercice

La vie de l'entreprise est divisée en plusieurs périodes comptables dite exercice, les comptes utilisés au cours de l'exercice ne sont pas directement transférés aux états financiers. Avant de les utiliser, des corrections et des redressements doivent être élaborés. Ce sont les travaux d'inventaire également appelés travaux de fin d'exercice qui rendent cela possible.

Cette section est consacrée à présenter les travaux de fin d'exercice l'organisation et le déroulement de ces travaux.

3.1 Notion sur les travaux de fin d'exercice

3.1.1 L'exercice comptable :

Il représente une période de temps retenue par la comptabilité financière durant laquelle une entité doit enregistrer chaque fait économique.

3.1.2 La durée d'un exercice comptable :

Un exercice comptable a une durée de douze(12) mois couvrant l'année civile¹. A titre exceptionnel, cette durée peut être inférieure ou supérieure à douze mois.

3.1.3 L'inventaire :

Avant d'établir le bilan, il est nécessaire de procéder à un inventaire des éléments actifs et passifs de l'entreprise. Cet inventaire consiste à dénombrer les éléments de l'actif et du passif et évaluer ces éléments c'est à dire leur donner une valeur réelle exprimée en monnaie nationale. Les données d'inventaire sont regroupées dans un livre d'inventaire.

3.1.4 Travaux d'inventaire (travaux de fin d'exercice)

On entend par les travaux d'inventaire l'ensemble des opérations effectuées à la fin d'exercice afin de connaître le résultat et la situation de l'entreprise au cours de l'exercice. « Ces opérations d'inventaire permettent l'établissement des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) en respectant les principes d'image fidèle du patrimoine, d'indépendance des exercices et de prudence² ».

Ces travaux constituent une obligation pour toute entité juridique tenue de suivre une comptabilité, d'après l'article 9 de code de commerce algérien.

¹ Journal officiel N° 74 du 25/11/2007, p.6 article 30.

² Béatrice GRANDGUILLOT, Francis GRANDGUILLOT, « Comptabilité générale », 18e édition, Gualino, 2014, p 213.

La réalisation des travaux d'inventaire soit limitée dans certains délais, les comptes annuels doivent être soumis aux associés dans les 6 mois de la clôture de l'exercice et le résultat doit être déclaré aux services fiscaux dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

3.2 Utilité et objectifs des travaux d'inventaire.

3.2.1 Objectifs comptables et financier

Les travaux d'inventaire sont essentiels et nécessaire pour contrôler et ajuster la comptabilité de l'entreprise afin d'établir les compte annuels à la fin d'un exercice.

Ces opérations permettent de déterminer les résultats comptables de l'entreprise soit bénéfice ou perte, d'évaluer les stocks, d'enregistrer la dépréciation de certains actifs en comptabilité et d'enregistrer les écritures d'amortissement et des provisions.

Ainsi qu'ils vont permettre aux managers d'évaluer les résultats obtenus et d'effectuer des analyses et diagnostics afin de déterminer les décisions à prendre pour améliorer la situation de l'entreprise.

3.2.2 Objectifs fiscaux et légaux

Le bilan déposé engage la responsabilité des gestionnaires de l'entreprise, vis-à-vis de l'État, Les travaux d'inventaire ont également pour finalité de déterminer le résultat fiscal et le montant de l'impôt à payer.

3.2.3 Objectif sociaux

Grâce à ces travaux, les entreprises peuvent générer une déclaration de salaire annuelle et déterminer le montant de la participation des employés au résultat.

3.3 L'organisation des travaux d'inventaire

Tout au long de l'exercice comptable, les opérations courantes se répètent. A la fin de l'exercice, il est indispensable de résumer l'exercice qui vient de s'écouler.

À partir de la dernière balance de vérification de l'exercice, l'entreprise effectue une série d'opérations consignées au journal à la suite des écritures courantes de l'exercice écoulé¹.

Ces travaux sont encadrés par deux balances : la balance avant inventaire et la balance après inventaire.

¹ Béatrice GRANDGUILLOT, Francis GRANDGUILLOT, « Comptabilité générale », **Op.cit.**, p 213.

3.3.1 La balance avant inventaire¹ :

La balance avant inventaire est l'aboutissement des balances mensuelles cumulées. Elle met en évidence les informations résultantes concernant :

-l'activité de l'entreprises au cours de l'exercice comptable, exemple : le montant des achats de l'exercice N.

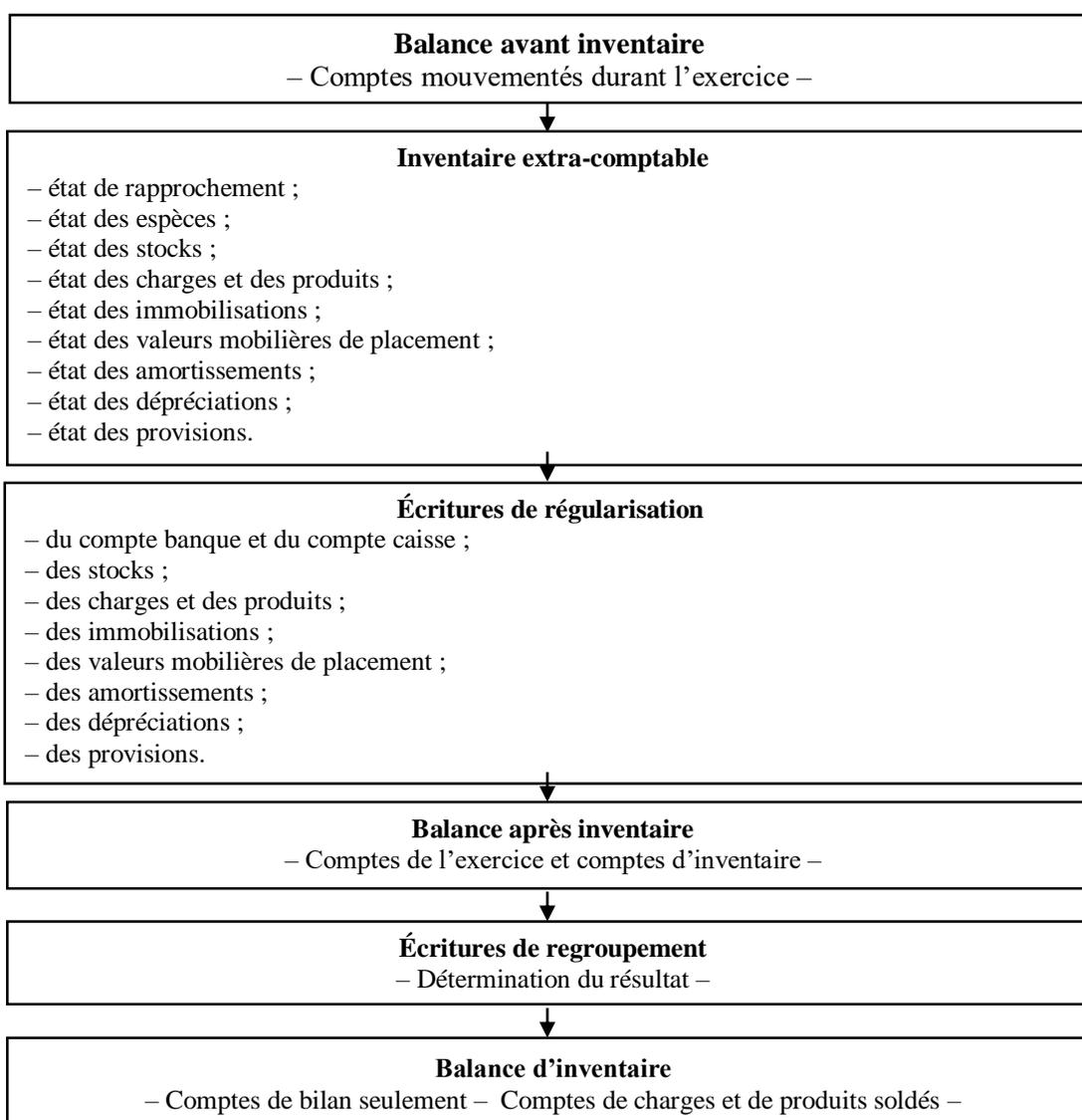
- la situation patrimoniale à la clôture de l'exercice, exemple : l'avoir en caisse au 31-12-N.

3.3.2 La balance après inventaire :

Elle présente les soldes après les travaux de fin d'exercice, elle servira également à dresser les documents de synthèse obligatoires que sont le bilan et le compte de résultat, mais aussi à élaborer un certain nombre de tableaux de l'annexe.

3.3.3 L'enchaînement des travaux d'inventaire

Figure 4 : l'enchaînement des travaux d'inventaire.



¹ Henri Davasse, Michel Parruitte, Ahmed Sadou, « Manuel de comptabilité », Edition BERTI, Alger, 2011, P45.

Source : Béatrice GRANDGUILLOT, Francis GRANDGUILLOT, « *Comptabilité générale* », 18e édition, Gualino, 2014, p 214.

3.4 La nature d'inventaire

On distingue deux types des opérations d'inventaire : les travaux extracomptables et les travaux comptables.

3.4.1 Les travaux extra –comptables

Il n'y a pas de règles pour introduire ou mettre en œuvre de l'inventaire extra -comptable. En raison que le degré de la lourdeur des tâches d'inventaire est différent d'une société a une autre.

L'inventaire extra –comptable répond à deux besoins : l'un a un caractère juridique d'où il est conforme aux exigences légales et l'autre a un caractère économique.

L'inventaire physique consiste à recenser à la fin de l'exercice, les éléments actifs et passifs et de calculer leurs valeurs, toute en respectant des principes d'image fidèle, de prudence et d'indépendance des exercices.

Il doit être exhaustif, c'est-à-dire concerner tous les éléments du patrimoine de l'entreprise (les immobilisations, les stocks, les créances, les dettes, les valeurs mobilières de placement, la banque et la caisse).

a) Les phases de l'inventaire physique

Il se déroule en trois phases essentielles qui se présentent comme suit :

➤ La préparation de l'inventaire

- Désigner l'équipe, le responsable de l'inventaire et des intervenants ;
- Préciser la date, la durée, les lieux d'inventaire, les biens à inventorier, les documents à utiliser ;
- Définir les règles et les mesures à prendre lors de l'inventaire.

➤ Le déroulement de l'inventaire

Le recensement tout en prenant soin de relever les informations relatives à chaque bien inventorié, contrôler les résultats et assurer de la bonne exécution des opérations.

➤ Phase de synthèse des travaux

- Analyser les résultats des travaux d'inventaire, en cas des écarts, le responsable procède à un autre comptage.

- Effectuez une dernière vérification pour garantir l'intégrité de l'inventaire, restituer tous les documents utilisés et créez un tableau récapitulatif des résultats de l'inventaire.

b) Déroulement de l'inventaire physique :

L'inventaire physique se fait sur l'actif et le passif de l'entreprise et se déroule comme suit :

- L'inventaire des immobilisations

En général, un registre des immobilisations est tenu par l'entité. Il permet de repérer tout ce qui concerne l'immobilisation corporelle : leur location, date d'achat, entretien ...

Concernant les immobilisations incorporelles, l'inventaire extracomptable consiste dans la comparaison entre les enregistrements comptables avec les documents en possession de l'entité, et justifiant l'existence et la propriété de ces immobilisations¹

Pour les immobilisations financières, inventaire extracomptable varie selon leur nature.

- L'inventaire des stocks

Son objet de répertorier les stocks de marchandise pour les entreprises commerciales ou les stocks de matière première et de produit en cours ou non finis pour les entreprises de production. A la date de clôture, l'inventaire physique quantitatif est valorisé selon l'une des méthodes autorisées par le SCF (Le coût moyen pondéré, la méthode FIFO²).

- L'inventaire des créances :

Il permet à l'entreprise de vérifier les soldes des comptes de créances et d'établir l'état des créances totalement irrécouvrables (totalement perdues) et l'état des créances partiellement irrécouvrables ou créances douteuses (créances dont la perte est probable mais pas certaine). Dans ce cas l'entreprise doit estimer la perte probable et le recouvrement possible.

- L'inventaire des dettes

Le travail consiste à rapprocher le solde du compte fournisseurs figurant sur la balance avec les comptes individuels en vue de s'assurer de l'exactitude des soldes et que des factures fournisseurs n'ont pas été omises³.

- L'inventaire des disponibilités :

L'entreprise doit vérifier en utilisant l'état de rapprochement :

¹ Cherif TOUAHRI, « séminaire sur les travaux d'inventaire », 2016, p 4.

² Ibid., p 5.

³ Ibid., p 7.

- La concordance du solde du compte banque « compte 512 » tenu par l'entreprise avec le solde figurant sur le relevé reçu de la banque ;
- La concordance du compte chèque postaux « compte 514 » tenu par l'entreprise avec le solde figurant sur l'extrait du compte reçu des CCP (Centre de Chèque Postaux) ;
- La concordance du solde du compte caisse «compte 53 » avec le montant de l'existant réel en caisse.

3.4.2 Travaux comptables

Ces travaux consistent à ¹ :

- Comptabiliser les opérations d'inventaire : ajustements et régularisations nécessaires des comptes d'actif, de passif, de charges et de produits en fonction des travaux extracomptables et compte tenu des règles existantes ;
- Solder les comptes de gestion et déterminer le résultat ;
- Établir les comptes annuels.

Donc l'enregistrement des écritures d'inventaire concerne :

- Amortissements, provisions et perte de valeur ;
- Régularisation des éléments actifs et passifs du bilan ;
- Régularisation des cessions d'éléments d'actif ;
- Régularisation des charges et des produits courants ;
- Écritures de détermination du résultat et de clôture des comptes.

¹ Béatrice et Francis Grandguillot, « introduction à la comptabilité », 8e édition, Gualino, 2017, p 105.

Conclusion

Pour conclure, la comptabilité n'est pas seulement destinée aux propriétaires ou gestionnaires de l'entreprise. Elle constitue un système d'information, un moyen de communication qui nécessite un effort de normalisation internationale pour permettre de comparer entre les diverses entreprises à l'échelle mondiale.

Comme tous les pays, l'Algérie a commencé à se mondialiser, ce qui a conduit au développement d'un nouveau système comptable, selon le référentiel IAS/IFRS, il s'agit du SCF : Système Comptable Financier, Ce référentiel présente tous les aspects comptables de l'évaluation et de la comptabilisation des différentes composantes des états financiers.

Ainsi, ce chapitre présente une introduction sur les travaux de fin qui retrouvent leurs place au entreprise généralement dans les derniers mois de l'année par un ensemble des opérations réparties sur travaux comptables et travaux extra comptables.

CHAPITRE 02 :

Les travaux de fin d'exercice

Introduction

Malgré que les comptables dépensent beaucoup d'effort et d'énergie pour organiser et ajuster leur travail au cours de l'année , ils sont obligés de s'engager dans des travaux de fin d'exercice appelés également travaux d'inventaire.

Ces travaux permettent de présenter l'aspect définitif des comptes comptables, tout en s'assurant le respect des principes comptables de base, en particulier le principe de prudence, d'indépendance de l'exercice et de l'image fidèle.

Ces travaux de fin d'exercice ont pour objet d'évaluer réellement le patrimoine de l'entreprise, en passant des écritures comptables de régularisation, constater les comptes concernant amortissements, les provisions, les pertes de valeurs pour les éléments du bilan. En ce qui concerne les comptes de gestion, une régularisation des produits et des charges doit se faire.

La finalité de ces travaux consiste à déterminer le résultat de l'entreprise et l'élaboration des états financiers qui sont des éléments essentiels pour l'information des tiers.

Pour éclaircir tous ces points, dans ce deuxième chapitre nous verrons les différentes écritures de régularisations des comptes de bilan et des comptes de gestion en fin d'exercice, ainsi que l'établissement et la présentation de différents états financiers.

Section 01 : Régularisations des comptes de bilan

1.1 Régularisations des comptes d'immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont considérées comme un actif ayant une valeur économique positive, contrôlé du fait d'événements passés et destinées à procurer à l'entité des avantages économiques futurs.

Après leur acquisition et ou cours de leur utilisation par l'entreprise, les biens d'actif immobilisé, soient corporels ou incorporels, sont l'objet de pertes de valeurs dues aussi bien à l'usage du temps qu'à des causes exceptionnelles.

Les régularisations des comptes d'immobilisations incorporelles et corporelles comprennent¹ :

- des écritures d'ajustement des comptes pour les mettre en adéquation avec les résultats des inventaires physiques valorisés ;
- la constatation des dotations aux amortissements ;
- la constatation des dotations pour pertes de valeur éventuelles.

1.1.1 L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à la clôture de l'exercice :

Le système comptable financier prévoit deux méthodes d'évaluation d'immobilisation lors de la clôture de l'exercice : l'évaluation au cout historique (la méthode de référence) et l'évaluation au montant réévalué.

a) la méthode de cout historique :

L'immobilisation est évaluée à son cout d'entrée diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

b) L'évaluation au montant réévalué (la réévaluation à la JV)

Qui consiste à comptabiliser l'immobilisation à son montant réévalué, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et des pertes de valeur ultérieures, cette dernière peut être déterminée par référence à un marché actif.

Si la réévaluation est positif (une plus -value) elle est comptabilisée en capitaux propre, rebique « **écart de réévaluation** » du compte « **105** » ou bien imputée dans le compte **29** « **perte de valeur sur immobilisation** » Si la réévaluation est négatif.

¹ Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, **Op.cit**, p 409

1.1.2 La constatation des amortissements :

La plupart des immobilisations corporelles qui apparaissent dans les actifs de l'entreprise se déprécieront, soit en raison de leur usure, soit de leur vieillissement, ou encore à cause de leur obsolescence. Cette réduction de la valeur a un caractère irréversible.

a) Définition de l'amortissement

« L'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques liés à un actif corporel ou incorporel et est comptabilisé en charge à moins qu'il ne soit incorporé dans la valeur comptable d'un actif produit par l'entité pour elle-même¹ ».

- **L'intérêt de constatation des amortissements est :**
 - De permettre à l'entreprise de renouveler ces investissements.
 - D'éviter de payer un impôt sur un bénéfice qui n'a pas été réalisé.
- **Trois conditions doivent être remplies pour amortir les immobilisations :**
 - Les immobilisations doivent avoir une durée de vie bien définie par l'entité ;
 - Les actifs incorporels ou corporels doivent être conçus pour rester durablement dans l'entreprise ;
 - Les immobilisations doivent être amorties en fonction de l'usure ou du temps.

b) Les concepts liés à l'amortissement

- **La base amortissable (La valeur amortissable)² :**

La répartition de la valeur amortissable de l'immobilisation s'effectue selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entreprise. Le montant amortissable d'un actif est sa valeur brute (valeur d'entrée dans le patrimoine) sous déduction, le cas échéant, de sa valeur résiduelle.

La base amortissable = Valeur d'origine³ - valeur résiduelle

- **La valeur résiduelle (la valeur de revente)⁴ :**

La valeur résiduelle est le montant, déduction faite des coûts de sortie attendus, que l'entreprise obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Valeur résiduelle = Prix de cession – Coûts de sortie⁵.

¹ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 121-7.

² Béatrice GRANDGUILLOT, Francis GRANDGUILLOT, « Comptabilité générale », **Op.cit.**, p238.

³ La valeur d'entrée dans le patrimoine ou sa valeur réévaluée.

⁴ Béatrice GRANDGUILLOT, Francis GRANDGUILLOT, « Comptabilité générale », **ibid.**, p 238.

⁵ Coûts externes ou internes directs permettant à l'actif d'être vendu (frais d'actes, coût d'enlèvement...).

- **La durée d'amortissement (durée d'utilité) :**

La durée de l'amortissement correspond au temps d'utilisation probable du bien en fonction des caractéristiques propres de la société.

- **L'annuité ou l'amortissement annuel :**

En comptabilité, ces annuités sont comptabilisées chaque exercice dans un compte de charges 68 intitulé « 68 Dotations aux amortissements ».

$$\text{Amortissement annuel} = \text{Base amortissable} \times \text{Taux d'amortissement.}$$

Ou
$$\text{Amortissement annuel} = \text{Valeur d'origine} / \text{Durée d'utilisation.}$$

- **Taux d'amortissements :**

C'est le rapport entre l'annuité d'amortissement et la valeur d'origine, il se calcul comme suit :

$$\text{Annuité d'amortissement} / \text{valeur d'origine} \times 100.$$

Ou bien
$$100\% / \text{Durée d'utilisation.}$$

c) Modes d'amortissement :

Le mode de calcul des amortissements traduit le mode de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

➤ **L'Amortissement Linéaire :**

L'amortissement linéaire consiste à répartir de manière égale la base amortissable sur la durée de vie du bien. Les annuités d'amortissement sont donc constantes.

$$\text{Annuité} = \text{valeur d'origine} \times \text{Taux d'amortissement}$$

➤ **L'Amortissement dégressif :**

Il conduit à une charge décroissante sur la durée d'utilité de l'actif¹. Ce procédé permet de dégager des annuités plus élevées donc une économie d'impôt au début de la période d'utilisation.

Taux En amortissement dégressif = le taux en amortissement constant x coefficient fiscal

Tableau 1: Coefficient fiscal des amortissements :

Durée d'utilisation	Coefficients
3 et 4 ans	1.5
5 et 6 ans	2
> 6 ans	2.5

¹ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, Article 121-7.

Source : élaboré par moi-même

➤ **Le mode progressive :**

Ce mode conduit à une charge croissante sur la durée d'utilité de l'actif¹. Cette modalité d'amortissement est l'inverse de l'amortissement dégressif, l'annuité annuellement augmente par rapport à son antécédent.

➤ **Le mode des unités de production (variable) :**

Ce mode donne lieu à une charge basée sur l'utilisation ou la production prévue de l'actif. L'amortissement variable consiste à calculer la perte de valeur d'un bien en fonction des conditions prévues de son exploitation. Autrement dit, il lisse la valeur d'un bien sur le même rythme que celui de la consommation des avantages économiques qu'il procure à l'entreprise.

Annuité d'amortissement variable = Base amortissable × Unités d'œuvre consommées / Unités d'œuvre totales.

➤ **Analyse par composant :**

Dans le cas où une immobilisation est décomposée en éléments, il est nécessaire de présenter un plan d'amortissement par composant identifié.

Pour déterminer les composants d'une immobilisation, deux phases doivent être envisagées

- Une phase technique pour détecter les possibilités de ventilation en composants et déterminer les fréquences de renouvellement ; cette phase doit être menée en étroite collaboration avec les services opérationnels de l'entreprise ;

- Une phase comptable destinée à identifier les composants les plus significatifs au regard de leur coût de remplacement, de la nature et l'importance des activités de l'entreprise ; pour une même immobilisation, la décomposition peut être différente selon l'activité et les caractéristiques propres de l'entreprise²».

Cette analyse par composants des immobilisations demande un suivi très rigoureux de chaque élément.

d) Le traitement comptable des amortissements à la clôture :

Les amortissements sont comptabilisés à chaque clôture de l'exercice comptable. Les amortissements sont des charges calculées. Les amortissements des immobilisations sont enregistrés de la manière suivante :

¹ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 121-7

² Robert OBERT, Marrie-Piere MAIRESSE, **Op.cit**, p 59.

L'entité doit débiter le compte **681** « **dotation aux amortissements, provisions et pertes de valeur-actifs non courant** » par le crédit du compte **28** « **amortissement des immobilisations** ».

		31/12/N		
681		Dotation aux amortissements, provisions et pertes de valeurs, actifs non courants.	XXX	
	28	Amortissement des immobilisations		XXX

Remarque :

- La mise en service ne coïncide pas toujours avec la date d'acquisition. La date de mise en service est celle à partir de laquelle le bien est utilisé. C'est aussi la date qui marque le départ du calcul de l'amortissement.
- Le compte d'amortissement d'immobilisation du bien s'obtient en intercalant le chiffre « **8** » entre les deux premiers chiffres du compte d'immobilisation.

1.1.3 Les dépréciations

a) Définition

Une dépréciation d'immobilisation signifie la constatation occasionnelle de la perte de valeur d'un bien, et plus particulièrement : « La dépréciation d'une immobilisation incorporelle ou corporelle est la constatation que sa valeur actuelle (VA) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable (VNC)¹ ».

A la fin de l'exercice, l'entreprise doit vérifier l'existence d'un indice qui montre qu'une immobilisation peut perdre de sa valeur. On considère deux type d'indice : ceux externes à l'entreprise et ceux qui sont internes à l'entreprise. Les indices externes concernent une baisse plus que la normale de la valeur du marché ou bien toute raison macroéconomique (niveau de vie, structure et habitudes de consommation) ayant entraîné une baisse significative de la consommation ou la vente du produit, les indices interne sont liées généralement : « à une obsolescence ou dégradation physique non prévu par le plan d'amortissement ; changements importants, ayant un effet négatif sur l'entreprise, dans le mode d'utilisation de l'actif ; performances économiques inférieures aux prévisions² ».

¹ Béatrice et Francis GRANDGUILLOT, « introduction à la comptabilité », **Op.cit**, p 135.

² Béatrice GRANDGUILLOT, Francis GRANDGUILLOT, « Comptabilité générale », **Op.cit**, p 263.

Après avoir identifié l'indice de dépréciation un test de dépréciation doit se faire :

Si VA (valeur actuelle) > VNC (valeur nette comptable) ⇒ **Pas de dépréciation.**

Si VA (valeur actuelle) < VNC (valeur nette comptable) ⇒ **Dépréciation.**

Donc : Dépréciation = Valeur nette comptable – Valeur actuelle.

- **La valeur recouvrable (la valeur actuelle) :** la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
 - a) **La valeur vénale :** la valeur qui pourrait être obtenue de la vente de l'actif, à la date de clôture, à des conditions normales de marché.
 - b) **La valeur d'usage (la valeur d'utilité) :** « la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie future attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de la durée d'utilité¹ ».
- **La valeur nette comptable (VNC) :** La VNC d'un actif est égale à sa valeur d'origine ou valeur brute après déduction du cumul des amortissements pratiqués et des pertes de valeur constatées.

b) L'enregistrement comptable de la dépréciation

➤ **Constatation ou augmentation de la dépréciation**

Lors de la constatation de la perte de valeur, le compte **29 « Pertes de valeur sur immobilisations »** est crédité par le débit du compte de dotation concerné (**compte 681**).

		31/12/N		
681		Dotation aux amortissements, provisions et pertes de valeurs, actifs non courants	XXX	
	29	Pertes de valeur sur immobilisations		XXX

➤ **Dotation ou annulation d'une dépréciation**

Lorsque le montant de la perte de valeur est diminué ou annulé il faut débiter le compte **29 « Pertes de valeur sur immobilisations »** et crédité le compte **781 « reprise d'exploitation sur pertes de valeur et provisions-actif non courant »**

		31/12/N		
29		Pertes de valeur sur immobilisations	XXX	
	781	reprise d'exploitation sur pertes de valeur et provisions-actif non courant		XXX

¹ Projet du system comptable financier 2006, p 112-6.

1.1.4 Dé-comptabilisation des immobilisations :

(Cession d'immobilisations et les actifs hors usage)

Cette opération est réalisée au cours de l'exercice, mais sont traités au niveau des travaux de clôture pour tenir compte de leur incidence sur leurs régularisations.

« Une immobilisation corporelle ou incorporelle est éliminée du bilan lors de sa sortie de l'entité ou lorsque l'actif est hors d'usage de façon permanente et que l'entité n'attend plus aucun avantage économique futur ni de son utilisation ni de sa sortie ultérieure.¹ »

Ces immobilisations peuvent être cédées avec ou sans valeur résiduelle et doivent être éliminées du bilan avec des comptes de charge ou de produit :

- **652** « moins-values sur sortie d'actif immobilisé non financier ».
- **752** « plus-values sur sortie d'actif immobilisé non financier ».

1.1.5 Traitement des écarts

(Le rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable)

Ces écarts doivent faire l'objet de recherche et de justification. Dans le cas d'un écart négatif non justifié, l'entité devra sortir de son bilan l'élément manquant en veillant à respecter les procédures internes. Les éléments ne figurant pas en comptabilité mais existant physiquement sont enregistrés dans les comptes à leur juste valeur².

1.2 Régularisation des comptes d'actifs financiers non courants (immobilisations financières)

Les actifs financiers non courants représentent un droit à recevoir de la trésorerie ou équivalent de trésorerie à une date future. La durée de détention de ces actifs dépasse des douze mois ; ils font partie de la catégorie des instruments financiers.

Ces actifs sont enregistrés à la date d'entrée et à la fin de l'exercice des régularisations sont effectuées en fonction de leur utilité et sont évaluées soit par la méthode de cout amorti ou par la méthode de la juste valeur.

Il existe quatre catégories des actifs financiers non courants et leur régularisation est la suivante:

¹ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 121-11.

² Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, **Op.cit**, p 415.

1.2.1 Les participations et créances rattachées à des participations

Ils sont détenus à long terme, leur possession permet d'exercer une influence ou un contrôle sur les sociétés émettrices des titres¹.

Ces actifs sont enregistrés au coût amorti. À la fin de chaque exercice, ils font objet d'un test de dépréciation conformément aux règles générales d'évaluation des actifs pour confirmer toute éventuelle perte de valeur.

Lors de la constatation de la perte l'entité va débiter le compte **686 « dotations aux amortissements, provisions et perte de valeur-éléments financiers »** et créditer le compte **296 « perte de valeur sur les participations et créances rattachées à des participations »**

Si test de dépréciation fait apparaître que la perte de valeur comptabilisée dans l'exercice précédent devient en totalité ou en partie sans objet, il est procédé à la reprise partielle ou totale²,

Cette écriture est la suivante : le débit du **compte 296 « perte de valeur sur participations et créances rattachées à des participations »** par le crédit du compte **786 « reprises financières sur perte de valeur et provisions-actifs financiers non courant »**

1.2.2 Les participations et créances rattachées détenues dans l'unique perspective de leur cession ultérieure et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Ils sont considérés comme des instruments financiers disponibles à la vente et sont évalués à la fin de l'exercice à leur juste valeur.

Les écarts d'évaluation dégagés lors de cette évaluation à la juste valeur sont comptabilisés directement en diminution ou en augmentation des capitaux propres³ dans le compte **104 « écart d'évaluation »**

- Si l'écart d'évaluation est positif l'entité débite le compte **26 « participation et créance rattachées à des participations »** ou le compte **273** pour « **titres immobilisés de l'activité de Portefeuille** » et crédite le compte 104 « écart d'évaluation »

- Si l'écart d'évaluation est négatif l'entité débite le compte 104 « écart d'évaluation » et crédite le compte 26 « participation et créance rattachées à des participations » ou le compte 273 pour « titres immobilisés de l'activité de Portefeuille ».

¹ Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, **Op.cit.**, p 420.

² **Ibid.**, p 421.

³ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 122-5.

1.2.3 Les autres titres immobilisés

Sont les part de capital ou placement à long terme détenus jusqu'à leur échéance et les prêts et créances émis par l'entité et non détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués selon leur coût amorti et font l'objet d'une dépréciation, leur comptabilisation est la même que pour des participations et créances rattachées détenues à long terme.

➤ **Intérêts courus non échus ¹:**

A la clôture de l'exercice, dans le cas où les titres de participation et créances rattachées produisent des intérêts, les intérêts courus non échus sont comptabilisés dans les comptes 26x «Participations et créances rattachées à des participations» et 27x « Autres immobilisations financières», subdivisés selon leur nature, par le crédit du compte 762 « Revenus des actifs financiers ».

1.3 La régularisation des stocks et encours.

« Les stocks sont des biens ou des services qui interviennent dans le cycle d'exploitation de l'entreprise pour être soit vendus, soit consommés au premier usage² ». Ils sont considérés comme des actifs circulant qui appartient à la classe 3 du SCF.

Selon le SCF, les entreprises sont libres de choisir entre les deux méthodes pour comptabiliser leurs stocks, l'inventaire permanent (l'entité évalue et comptabilise les stocks à chaque entrée ou sortie) ou l'intermittent (l'entité n'évalue les stocks qu'une seule fois lors de la date de clôture). Cependant, quelle que soit la méthode optée un inventaire physique est obligatoire au moins une fois par an.

1.3.1 La régularisation des comptes stocks dans le cadre de l'inventaire permanent :

A la clôture de l'exercice, les écarts sont traités selon leur nature :

a) **Les écarts justifiés et considérés comme normaux :**

➤ Pour les entreprises commerciales :

Ecart positive

		31/12/N		
30		Stocks de marchandises	XXX	
31		Matière premières et fournitures		
32		Autres approvisionnements		
	60	Achas consommés		XXX

¹ Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, **Op.cit.**, p 422.

² Béatrice et Francis GRANDGUILLOT, « introduction à la comptabilité », **Op.cit.**, p 109.

Ecart négatif

60		31/12/N		
		Achats consommés	XXX	
	30	Stocks de marchandises		XXX
	31	Matière premières et fournitures		
	32	Autres approvisionnements		

➤ Pour les entreprises de production

Ecart positif (boni d'inventaire)

		31/12/N		
33		En cours de production de biens	XXX	
34		En cours de production de services		
35		Stocks de produits		
	72	production stockée ou déstockée		XXX

Ecart négatif (mali d'inventaire)

		31/12/N		
72		production stockée ou déstockée	XXX	
	33	En cours de production de biens		XXX
	34	En cours de production de services		
	35	Stocks de produits		

b) Pour les écarts qui ne sont pas justifiés et considérés comme anormaux :

Ils sont enregistrés aux comptes **657** «charges exceptionnelles de gestion courant » pour un écart négatif et aux comptes **757** « produits exceptionnels sur opérations de gestion » pour l'écart positif.

1.3.2 La comptabilisation a la clôture de la période dans le cadre de l'inventaire intermittent

a) Pour les approvisionnements et achats consommés :

- Procéder à l'annulation des stocks initiaux étant faites en créditant les comptes 30.31.32 et en débitant le compte 60.
- Solder le compte 38 « achat stockés » par le débit des comptes 60 « achats consommés ».

- Constater les stocks de fin de période en débetant les comptes de stock 30.31 et 32 et en créditant le compte 60 concerné.

b) Pour les produits fabriqués ou en-cours de fabrication :

- L'annulation des stocks initiaux: créditer le compte des comptes 33, 34 et 35 « stocks de par le débet des comptes 72 « production stockée ou déstockée ».

- La constatation du stock de fin de période par le débet des comptes de stocks (33,34 et 35) et le crédit du compte 72 correspondants.

1.3.3 Stock à l'extérieure ¹

Les stocks mis en dépôt ou en consignation ou qui sont en voie d'acheminement font l'objet d'une comptabilisation dans un compte 37 stocks à l'extérieure, jusqu'à réception dans les magasins de l'entité ou jusqu'au dénouement de l'opération (en cas de dépôt-vente).

En fin de période, si ce compte n'est pas soldé, un état détaillé des stocks correspondants est établi par l'entité.

1.3.4 La dépréciation des stocks

Conformément au principe de prudence, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé après déduction des coûts d'achèvement et de commercialisation².

A la fin de l'exercice, on compare la valeur nette de réalisation d'un stock avec la valeur nette comptable, si la valeur nette de réalisation d'un stock est inférieure à sa valeur comptable l'entité doit constater une perte de valeur dans les stocks, cependant dans le cas échéant on constate rien.

➤ **Constatation de la perte de valeur**

La dépréciation du stock final est constaté par le débet du compte **685** « dotation aux amortissements, provisions et perte de valeur-actif courant » et le crédit du compte **39** « perte de valeur sur stocks et en cours ».

➤ **La reprise de la perte de valeur**

¹ Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, **Op.cit**, p 422-423.

² Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 123-5.

L'annulation de la dépréciation du compte initial s'enregistre au débit du compte **39** « perte de valeur sur stocks et en cours » et par le crédit du compte **785** « reprises d'exploitation sur perte de valeur et provision-actif courant ».

1.4 Régularisation des comptes de créances et emplois assimilés

Une créance signifie un droit acquis par l'entreprise par suite de ses relations avec les tiers.

A la clôture de l'exercice, l'entité fait une évaluation de la situation financière des créances de chaque client.

L'analyse des créances en fin d'exercice peut ressortir les situations suivantes :

- **Créances saines** : Le recouvrement ne paraît pas menacé, aucune régularisation.
- **Créances douteuses** : Le recouvrement est incertain, une dépréciation à constater. L'entité transfère la créance au compte client douteux, par le débit du compte 416 « Clients douteux » et le crédit du compte 411 « Clients ».
- **Créances irrécouvrables (insolvable)** : le non recouvrement est certain : la perte de valeur devient irréversible et elle doit être constatée par une charge définitive.

1.4.1 Les pertes de valeur sur créance

A la fin de l'exercice, s'il apparaît qu'il existe un indice qui signifie qu'une créance a pu perdre sa valeur, l'entreprise doit effectuer un test de dépréciation, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de cette créance l'entreprise doit constater une perte.

➤ La constatation de la perte de valeur

L'entité doit débiter le compte 685 « dotation aux amortissements, provision, et perte de valeur » et créditer le compte 49 « perte de valeur sur compte de tiers ».

➤ La reprise de la perte de valeur

Lorsqu'à la fin de l'exercice, il ressort qu'une perte de valeur constatée antérieurement devient en totalité ou en partie sans objet, l'entité procède à son annulation totale ou partielle¹, par le débit du compte 49 et le crédit le compte 785 « reprise d'exploitation sur perte de valeur et provision –actif courant ».

➤ Constater une perte définitive

Lorsque la créance s'avère irrécouvrable, l'entité enregistre une perte finale en :

¹ Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, **Op.cit.**, p 427.

Crédité le compte 416 « clients douteux », pour les créances clients ou le compte de créance concerné pour les autres créances, ensuite débité le compte 49 correspondant à la perte de valeur de la créance concernée enregistrée en comptabilité et, le cas échéant, le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » pour le montant net de la créance¹.

1.4.2 Intérêts courus et non échus

Les intérêts produits par les créanciers de l'entreprise envers les tiers, courus au titre de l'exercice mais non échus sont comptabilisés comme suit :

41		31/12/N		
		Clients et comptes rattachés	XXX	
	763	Revenus de créances		XXX
	445	État, taxes sur le chiffre d'affaires		XXX

1.5 Régularisation des comptes financiers et assimilés

1.5.1 Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont des actifs financiers acquis par l'entité en vue de réaliser un gain en capital à brève échéance.

Les écarts de juste valeur des Valeurs Mobilière de Placement sont constaté en charges financière (cas de moins-value) dans le compte **665** « Écart d'évaluation sur actif financier-moins-values » au débit, en contre partie du compte **50** « Valeurs mobilières de placement » ou en produits financiers dans le compte **765** « Écart d'évaluation sur actif financier-plus-values » en contre partie du compte **50** en cas de constatation d'une plus-value.

A la clôture de l'exercice, les intérêts courus non échus sur les valeurs mobilières de placement sont portés au débit du compte **518** « Intérêts courus » et par le crédit du compte **762**

1.5.2 Banques, établissements financiers et assimilés

L'entreprise établit un état de rapprochement pour chacun de ses comptes financiers afin de vérifier la simultanéité de chaque enregistrement comptable.

Pour la correction des déséquilibres concernant les opérations relatives aux décaissements, le compte 512 est crédité du montant total des opérations par le débit des

¹ Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, Op.cit., p 427.

comptes concernés, alors que pour les opérations relatives aux encaissements, le compte est débité du montant total des opérations et par le crédit des comptes concernés.

A la clôture de l'exercice, les intérêts courus non échus produits par les comptes bancaires sont portés au débit du compte 518 « Intérêts courus » et par le crédit du compte 762 « Revenus des actifs financiers ».

1.5.3 La caisse

Si les avoirs en caisse sont supérieurs au montant inscrit dans le compte 53 « caisse » la plus-value sera portée au compte 758 « autres produits de gestion courante » qui est créditeur et en débitant le compte 53. Dans le cas contraire en débite le compte 658 « autres charges de gestion courante » par le crédit du compte 53.

1.5.4 Perte de valeur sur actifs financiers

Les actifs financiers courants non évalués à leur juste valeur donc au coût amorti devant être soumis à un test de dépréciation afin de constater une éventuelle perte de valeur correspondent aux créances auprès des banques, des établissements financiers et assimilés et aux régies d'avances et accreditifs.

Lors de leur constatation, les pertes de valeur sont enregistrées dans des comptes financiers crédités au compte 59 « Pertes de valeur sur actifs financiers ». En contrepartie, un compte 686 « Dotations pour pertes de valeur sur éléments financiers » est débité.

À la clôture de l'exercice, si l'entité constate une variation dans la perte de valeur, elle doit la réajuster, dans le cas d'une augmentation en débitant le compte 686 et créditer le compte 59 ou s'il s'agit d'une diminution de la perte l'entité créditer le compte 786 « reprise sur perte de valeur et provisions » en contre partie du compte 59.

Lorsque la perte devient définitive, la perte de valeur constituée est imputée au crédit du compte financier correspondant à concurrence de la perte enregistrée. Le solde éventuel du compte financier est annulé par le débit du compte 668 « Autres charges financières »¹.

1.6 La Régularisation des passifs

Un passif est une obligation envers un tiers dont il est probable ou certain qu'elle se traduira par une sortie de trésorerie.

¹ Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, Op.cit., p 429.

1.6.1 Les emprunts et dettes assimilées

Ils sont comptabilisés initialement en tant que passifs financiers de l'entreprise à la juste valeur. A la clôture, l'entité évalue au coût amorti tous les passifs financiers, à l'exception des passifs détenus à des fins de transaction dont l'évaluation est effectuée à la juste valeur.

En fin d'exercice, les montants des variations de la juste valeur sont comptabilisés soit en charge ou en produit, lorsqu'il s'agit d'une perte l'entité crédite le compte 16 « emprunts et dettes assimilés » par le débit du compte 665 « écart d'évaluation sur passifs financiers - moins-values », dans le cas échéant lorsqu'il s'agit d'un profit l'entité crédite le compte 765x « écart d'évaluation sur passifs financiers, plus-values » en contre partie du compte 16.

1.6.2 La constatation des impôts différés actifs et passif en fin d'année

La fiscalité différée repose sur la constatation en comptabilité de différences temporelles taxables ou déductible. Il s'agit de comptabiliser les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un élément du bilan¹. Les impôts différés sont une économie d'impôt sur le résultat à réaliser ou une charge d'impôt sur le résultat à payer.

Les comptes « impôt différés » sont conçus pour recevoir le montant calculé d'impôt différé. À la clôture d'exercice, ils enregistrent les impôts différés actifs et passifs conformément à la réglementation fiscale résultant²:

- d'un décalage temporaire entre la constatation d'un produit ou d'une charge en comptabilité et sa prise en compte dans la base fiscale ;
- de déficits fiscaux ou de crédits d'impôts reportables dans la mesure où leurs imputations sur des bénéfices fiscaux ou des impôts futurs est probable ;
- des éliminations et retraitements effectués dans le cadre de l'élaboration d'états financiers consolidés.

Dans le cas où une charge est comptabilisée dans l'exercice mais la déduction se fera au cours d'exercices futur, le compte 133 « impôts différés actif » sera débité par le crédit du compte 692 « Impositions différées actif » pour les montants d'impôts sur les résultats recouvrables au cours d'exercices futurs.

Dans le cas où un produit est comptabilisé mais sera imposable sur l'exercice futur, Le compte 134 « impôts différés passif » est crédité par le débit du compte 693 « Imposition différées passif » pour les montant d'impôts payable au cours d'exercice futurs.

¹ Assia MOULA, « *Les Impôts Différés : Une Perception économique De L'impôt Sur Le Résultat Et Un Vecteur De Communication* », Centre universitaire Tipaza, 2016, p 29.

² Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, **Op.cit.**, p 358.

1.6.3 Les provisions

Contrairement à une charge à payer dont le montant et l'échéance sont certains, Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain, elle est la conséquence des principes de prudence et d'indépendance des exercices.

Elle est comptabilisée lorsque¹ :

- une entité à une obligation actuelle (juridique² ou implicite³) résultant d'un événement passé;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- une estimation fiable du montant de cette obligation peut être faite.

En revanche, Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

« Le montant comptabilisé en provision pour charges en fin d'exercice correspond à la meilleure estimation des dépenses à supporter jusqu'à l'extinction de l'obligation concernée. Les provisions font l'objet d'une nouvelle estimation à la clôture de chaque exercice⁴».

Dans le passif du bilan, le SCF distingue entre deux catégories de provision. Celles qui sont liées au passif courant se figurent dans le compte 15 « provisions pour charges-passif non courants. », et celles liées au passif courant sont enregistrées dans le compte 481 « Provision-passif courants »

a) Provisions pour charges -passifs non courant :

Elles sont enregistrées dans les comptes 15 « provisions pour charges-passif non courants » du SCF qui en donne les subdivisions suivantes :

153 - provisions pour pensions et obligations similaires (pension, de complément de retraite d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite)

155 - provisions pour impôts.

156 - provisions pour renouvellement des immobilisations (concession).

158 - autres provisions pour charges passifs non courants.

Lors de la constitution d'une provision pour charges, le compte de provisions est crédité par le débit d'un compte de dotations soit d'exploitation, soit financières.

¹ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 125-1.

² En vertu de l'application : des lois, des statuts, des contrats.

³ Liées aux pratiques passées de l'entreprise, au respect des usages ou de la volonté de conserver de bonnes relations d'affaires.

⁴ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 125-3 .

Lors de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée est soldée par imputation directe des coûts correspondant à la charge. L'excédent éventuel du montant de la provision fait l'objet d'une annulation par le crédit d'un compte de reprise (78)¹.

En fin d'exercice, il faut analyser la nouvelle situation et ajuster l'ancienne provision en conséquence à calculer la nouvelle provision d'après la nouvelle estimation du risque ou de la charge probable et comparer l'ancienne provision à la nouvelle afin d'évaluer le montant du réajustement ² (Ajustement = Nouvelle provision – ancienne provision)

- Lorsque le montant de la provision est augmenté, le montant du réajustement est porté au débit des comptes de dotations correspondants en contre partie du compte 15.
- lorsque le montant de la provision est diminué ou annulé, on le crédite le compte 78 de reprise (produit), de même niveau que celui utilisé pour la dotation en contre partie du compte 15.

b) Les provisions à court terme

A la clôture des comptes de la période, les passifs dont le montant est incertain et dont l'échéance se situe probablement dans les douze mois font l'objet d'un enregistrement comptable au crédit d'un compte 481 « provisions – passifs courants » par le débit du compte de charges 685 « dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur »³.

Lors de la réalisation de la charge qui a fait l'objet d'une provision, les coûts seront affectés au montant de la provision, en débitant le compte 481 par le crédit d'un compte financier ou d'un compte de tiers, et le compte 481 sera soldé par le crédit du compte de produit si provision est supérieure à la charge ou par le débit du compte de charge dans le cas où la provision est insuffisante et doit être augmentée.

Si La provision s'avère sans objet, elle doit être reprise par le crédit d'un compte de produit 785 « reprises sur provisions et sur pertes de valeur ».

¹ Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, **Op.cit.**, p 444.

² Béatrice GRANDGUILLOT, Francis GRANDGUILLOT, « *Comptabilité générale* », **Op.cit.**, p 295.

³ Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, **Ibid.**, p 445.

Section 02 : La régularisation des comptes de gestions :

A l'occasion de la clôture des comptes sociaux, il est impératif de faire la revue intégrale des comptes de charges et de produits. Cette dernière a pour objectif d'assurer le respect des principes comptable notamment le principe de la séparation des exercices, de la comptabilité d'engagements, et celui de la prudence.

2.1 La régularisation des charges et des produits

Parfois il arrive où les produits et les charges comptabilisés au cours de l'exercice ne correspondent pas nécessairement à ceux qui lui incombent¹. Pour cette raison, à la clôture de l'exercice, il est nécessaire d'effectuer des ajustements sur :

- Les charges constatées d'avance ;
- Les produits constatés d'avance ;
- Les charges à payer ;
- Les produits à recevoir ;
- Les rabais remis ristourne a accordé ;
- Les rabais remis ristourne à recevoir.

2.1.1 Les charges constatées d'avance :

« Il s'agit de charges qui ont été constatées au cours d'un exercice (N) lors de la réception d'une facture et qui concernent en fait l'exercice suivant (N + 1). Ces « fausses » charges doivent être éliminées de l'exercice N et imputés à N + 1 »². A titre d'exemple :

- Les éléments enregistrés dans le compte 60 « achats non stockés » mais non consommés à la fin de l'exercice ;
- Les factures reçus des fournitures pour des achats non livrés ou des prestations de services non exécutées.

A chaque fin d'exercice, les sociétés doivent enregistrer les charges constatées d'avance sans TVA. La partie ou la totalité de cette charge qui se rapporte à l'exercice suivant est transférée au crédit du compte de charge concernée par le débit du compte de régularisation actif 486 « Charge constatées d'avance».

486	6	31/12/N Charge constatées d'avance charges	XXX	XXX
------------	----------	---	-----	-----

¹ Béatrice et Francis GRANDGUILLOT, « introduction à la comptabilité », **Op.cit**, p 153.

² Jacques RICHARD, Christine COLLETTE, **Op.cit**, p 557.

A l'ouverture de l'exercice suivant, il faut contrepasser l'écriture de régularisation.

2.1.2 Les produits constatés d'avance :

Il s'agit de produits enregistrés au cours d'un exercice, mais qui sont relatifs, en totalité ou en partie, à l'exercice suivant. Ces produits s'inscrivent au passif du bilan. Ils correspondent à des factures de vente de marchandises, fournitures ou prestations de service qui ont été reçues avant la livraison.

Le montant hors taxe de ces produits est transférée au débit du compte de produit concerné par le crédit du compte de régularisation passif, compte 487 « produits constatés d'avance ». Ainsi qu'il faut contrepasser cette écriture à l'ouverture de l'exercice suivant.

7	487	31/12/N produits produits constatés d'avance	XXX	XXX
---	-----	--	-----	-----

2.1.3 Les charges à payer

En cours d'exercice, la saisie des consommations externes (achats, services, etc.) s'effectue principalement à partir des factures des fournisseurs. Or, il peut arriver qu'à la clôture de l'exercice ces factures ne soient pas parvenues (soit qu'elles n'aient pas été encore établies, soit qu'elles soient en cours de route) alors que la livraison du produit ou du service acheté a déjà été effectuée¹.

Ces charges sont inscrites au passif. Chaque facture non parvenue est un passif certain dont le montant et/ou l'échéance est facilement évaluable.

En chaque fin d'exercice, l'entreprise doit enregistrer les charges à payer y compris la TVA. En fonction des charges, un compte de régularisation sera crédité.

2.1.4 Les produits à recevoir

Les produits à recevoir sont des produits qui se rattachent à un exercice, mais pour lesquels il n'existe pas encore, à la date de clôture, de document justificatif : ces produits doivent cependant être rattachés à l'exercice².

A la clôture de l'exercice en cours, l'entreprise comptabilise le produit en crédit par la contrepartie d'un compte de régularisation qui sera débité.

¹ Jacques RICHARD, Christine COLLETTE, **Op.cit.**, p 552.

² **Ibid.**, p 554.

2.1.5 La régularisation des rabais, remises et ristournes

a) Les RRR à accorder

La réduction commerciale à accorder concerne l'exercice à clôturer, bien que l'avoir ne soit pas encore établi¹. Ce sont des réductions que l'on traite comme des charges à payer.

709		31/12/N		
		RRR accordés	XXX	
4458		TVA à régularisé		XXX
	4198	Client créateur-RRR à accordés		

b) Les RRR à obtenir :

Ils sont assimilés à des produits à recevoir pour le client². Mais qui constitue de façon plus précise une diminution de charges, l'avoir étant fait l'exercice suivant.

4098		31/12/N		
		Fournisseur débiteur-RRR à obtenir	XXX	
	609	RRR obtenu sur achat		
	4458	TVA à régularisé		XXX

2.2 La régularisation des subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement sont les aides dont bénéficie parfois une entreprise en vue d'investir dans des immobilisations (subventions d'équipement -compte 131-) ou de financer des activités à long terme (autres subventions d'investissement-compte 132-)³.

À la clôture de l'exercice, la régularisation variera selon que la subvention finance une immobilisation amortissable ou non :

- Dans le cas des immobilisations amortissables, Le compte 131 « Subventions d'équipement » sera débité par le crédit du compte 754 « Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice » pour le montant qui concerne les dotations aux amortissements de l'exercice du bien concerné.
- Dans le cas des immobilisations non amortissables, « la reprise d'une subvention finançant une immobilisation non amortissable est étalée sur la durée pendant laquelle

¹ Béatrice et Francis GRANDGUILLOT, « introduction à la comptabilité », **Op.cit.**, p231.

² Béatrice GRANDGUILLOT, Francis GRANDGUILLOT, « Comptabilité générale », 15e édition, Gualino, 2015, p 153.

³ Françoise FERRÉ, Fabrice ZARKA, Benjamin POULARD, « Comptabilité », Dunod, 2014, p215.

l'immobilisation est inaliénable. A défaut de clause d'inaliénabilité, la subvention est reprise en résultat sur dix (10) ans selon un mode linéaire¹ ».

2.3 Les opérations en monnaie étrangère

Au cours de l'exercice, les transactions en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change. À l'inventaire, ces dettes et ces créances non éteintes doivent être actualisées au dernier cours de change.

Lorsque les éléments monétaires (trésorerie et éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés pour des montants de liquidités fixes ou déterminables) libellés en monnaies étrangères subsistent au bilan à la date de clôture de l'exercice, leur enregistrement initial est corrigé sur la base du dernier cours de change à cette date².

Les différences de conversion entre les deux cours, celui de la date de contrat et celui de la date de clôture, sont à l'origine de constaté soit un gain ou une perte de change, enregistrés comme suit :

- Pour les charges : au débit du compte 666 « Pertes de change » en contrepartie des comptes de créances, de disponibilités ou de dettes concernés ;
- Pour les produits : au crédit du compte 766 « Gains de change » en contrepartie des comptes de créances, de disponibilités ou de dettes concernés.

¹ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 124-4.

² Ibid., article 137-4.

Section 03 : L'établissement et la présentation des états financiers

Dans cette section nous allons présenter les états financiers retenus dans la comptabilité selon le système comptable financier afin de comprendre l'impact des écritures de régularisation à la clôture de l'exercice sur chacun de ces documents de synthèse, à savoir, le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres ainsi que l'annexe, qui est un document qui contient les explications nécessaires à une meilleure compréhension de ces états.

3.1 Définition des états financiers

Les états financiers sont l'aboutissement d'un processus de traitement de nombreuses informations et requièrent des travaux de simplification, de synthèse et de structuration¹. Ces documents comptables et financiers permettent de donner la situation financière et la performance de l'entreprise à la fin de chaque exercice.

Toute entité entrant dans le champ d'application du système comptable établit annuellement des états financiers qui comprennent² :

- Un bilan ;
- Un compte de résultat ;
- Un état de variation des capitaux propres ;
- Un tableau des flux de trésorerie ;
- Une annexe.

Selon le SCF, Les états financiers sont arrêtés sous la responsabilité des dirigeants sociaux. Ils sont publiés dans un délai maximum de (6) mois suivant la date de clôture de l'exercice (indépendamment des délais fiscaux) et doivent être distingués des autres informations éventuellement publiés par l'entité, ainsi qu'ils sont tenus en monnaie nationale. De plus, ils doivent fournir des informations permettant une comparaison avec l'exercice précédent.

3.2 Objectifs des états financiers

Selon l'IASB, l'objectif des états financiers consiste à fournir des informations :

En premier lieu, sur la situation financière de l'entreprise et son évolution (mesurer la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie), et qui est présentée par le bilan.

¹ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 210-2.

² Loi 07-11, op.cit., article 25.

En second lieu, sur la performance (mesure la capacité de l'entreprise à générer des flux de trésorerie sur la base de ses ressources actuelles) de l'entreprise et en particulier sur sa rentabilité, indiquer principalement dans le compte de résultat.

En troisième lieu, sur la variation de la situation financière de l'entreprise (la capacité à générer des liquidités), qui se figure généralement dans le tableau des flux de trésorerie.

3.3 Le bilan

3.3.1 Définition

Le bilan représente la situation financière de l'entreprise à une date donnée. Il récapitule¹ :

- les ressources de l'entreprise, l'origine des fonds ou encore les moyens de financement ;
- les emplois, l'utilisation des fonds ou encore les besoins de financement de l'entreprise (investissements, biens et créances du cycle d'exploitation).

L'équilibre statique du bilan sera donc : total emplois = total ressources

Un bilan présente trois éléments principaux : les actifs, les passifs et les capitaux propres de l'entreprise.

3.3.2 Les règles de la présentation du bilan :

- Aucune compensation n'est possible entre un élément de l'actif et un élément du passif du bilan, sauf si cette compensation est effectuée sur des bases légales ou contractuelles².
- la présentation du bilan selon le SCF doit ressortir la distinction entre les actifs courants et les actifs non courants d'une part ; et entre les dettes courantes et les dettes non courantes d'une autre part.

3.3.3 Contenu du bilan

a) L'Actif

« Les actifs sont constitués des ressources contrôlées par l'entité du fait d'événements passés et destinées à procurer à l'entité des avantages économiques futurs³ », d'où, l'avantage économique futur représentatif d'un actif est le potentiel qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement à générer des flux de trésorerie au bénéfice de l'entité⁴.

De façon générale, l'actif du bilan comprend les éléments suivants:

¹ Béatrice GRANDGUILLOT, Francis GRANDGUILLOT, « Comptabilité générale », 15e édition, **Op.cit.**, p 197.

² KEBIECHE Mahmoud, BOUAKRIF Nabile, « L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière », Revue Namaa Pour l'économie et le commerce, alger, p 9.

³ Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, **Op.cit.**, p 16.

⁴ Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, **Op.cit.**, p 54.

➤ **L'actif courant** : L'actif courant comprend ¹:

- les actifs que l'entité s'attend à pouvoir réaliser (ou vendre ou consommer) dans le cadre du cycle d'exploitation normal ; le cycle d'exploitation est une période s'écoulant entre l'acquisition des matières premières ou des marchandises entrant dans le processus d'exploitation, et leur réalisation sous forme de trésorerie.
 - les actifs détenus essentiellement à des fins de transactions ou pour une durée courte que l'entité s'attend à réaliser dans les douze mois,
 - les liquidités ou quasi-liquidités dont l'utilisation n'est pas soumise à des restrictions.
- *Il contient essentiellement, les stocks, les créances et les disponibilités.

➤ **L'actif non courant** Les actifs non courants sont par conséquent ²:

- les actifs qui sont destinés à être utilisés d'une manière continue pour les besoins des activités de l'entreprise tels que les immobilisations corporelles ou incorporelles,
- ou les actifs détenus à des fins de placement à long terme ou qui ne sont pas destinés à être réalisés dans les douze mois à compter de la date de clôture.

b) Le passif

« Les éléments de passif sont constitués des obligations actuelles de l'entité résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques »³.

- **Passif courant** : c'est un passif, dont son règlement sera dans le cadre de son cycle d'exploitation normal et qu'il soit dans les douze mois suivant la clôture d'exercice.
- **Passif non-courant** : il comprend tous les éléments de passif qui n'appartient pas au passif courant. Notamment les passifs avec une échéance initiale à plus de douze mois.

c) Les capitaux propres

Les capitaux propres correspondent aux apports de départ effectués par les actionnaires, lors de la constitution de la société, auxquels se rajoutent les richesses accumulées tout au long de la vie de l'entreprise. Ce sont des ressources stables qui appartiennent aux associés⁴. Ils comprennent principalement le capital émis, les réserves, les reports à nouveau, le résultat net de l'exercice, etc.

¹ Projet de système comptable financier, juillet 2006, article 130-3.

² Projet de système comptable financier, juillet 2006, article 130-3.

³ Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, **Op.cit.**, p 16.

⁴ Françoise FERRÉ, Fabrice ZARKA, Benjamin POULARD, **Op.cit.**, p 53.

3.3.4 La présentation des postes du bilan :

- Actif du bilan¹ (annexe N° : 01).
- Passif du bilan²(annexe N° : 02).

3.4 Le compte de résultat

3.4.1 Définition

Le compte de résultat décrit l'activité ou l'exploitation de l'entreprise pour une période donnée. Il récapitule les charges et les produits de l'exercice ; leur solde constitue le résultat de l'exercice. Il s'établit à partir des soldes des comptes de charges et de produits de la balance après inventaire³.

Produits : un accroissement d'avantages économiques, sous forme d'entrées ou d'augmentations d'actifs ou de diminutions de passifs. Ils conduisent à une augmentation des capitaux propres.

Charges : une diminution d'avantages économiques, sous forme de sortie ou de diminution d'actifs ou d'augmentation de passifs qui conduit à une diminution des capitaux propres.

3.4.2 Le contenu du compte de résultat

Le compte de résultat fait la distinction entre les produits et les charges selon leur activité, et l'entreprise peut choisir entre une présentation d'un compte de résultat par nature ou bien par fonction.

- Le compte de résultat par nature : il consiste à regrouper les charges et les produits du compte de résultat selon leur nature et par catégorie des comptes.
- Le compte de résultat par fonction : il consiste à classer les charges et les produits selon leur fonction dans les activités commerciales ou administratives.

3.4.3 Les informations minimales présentées au compte de résultat

L'article 430-2 du SCF a indiqué les informations minimales présentées au compte de résultat⁴:

- Analyse des charges par nature, permettant de déterminer les principaux agrégats de gestion suivants : marge brute, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation,
- Produits des activités ordinaires,
- Produits financiers et charges financières,

¹ Voir l'annexe N° : 01

² Voir l'annexe N° : 02.

³ Béatrice et Francis GRANDGUILLOT, « introduction à la comptabilité », **Op.cit.**, p 199.

⁴ Projet de système comptable financier, juillet 2006, article 430-2.

- Charges de personnel,
- Impôts, taxes et versements assimilés,
- Dotations aux amortissements et pertes de valeur concernant les immobilisations corporelles, Dotations aux amortissements et pertes de valeur concernant les immobilisations incorporelles,
- Résultat des activités ordinaires,
- Eléments extraordinaires (produits et charges),
- Résultat net de la période avant distribution.
- Pour les sociétés par actions, résultat net par action

3.4.4 La présentation du compte de résultat :

- Par nature (voir annexe N° 03).
- Par fonction (voir annexe N° 04).

3.5 Le tableau des flux de trésorerie

3.5.1 Définition

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour la période, les flux d'entrées et de sorties de trésorerie. « Ce tableau a pour but d'apporter aux utilisateurs des états financiers une base d'évaluation de la capacité de l'entité à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des informations sur l'utilisation de ces flux de trésorerie¹ ».

3.5.2 Objectif de TFT

L'objectif du tableau des flux de trésorerie est de décrire la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie ainsi que les besoins d'utilisation de cette trésorerie. Il est pour le but de détailler toutes les opérations qui ont généré un flux de trésorerie au cours de l'exercice comptable et de créer ainsi le lien entre le montant de trésorerie du bilan d'ouverture et celui du bilan de clôture².

3.5.3 Le contenu de TFT

Le tableau sépare trois types d'activités³ :

- Flux générés par les activités opérationnelles (activités qui génèrent des produits et autres activités non liées à l'investissement et au financement)

¹ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 240-1.

² KEBIECHE Mahmoud, BOUAKRIF Nabile, **Op.cit**, p 14.

³ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 240-2.

- Flux générés par les activités d'investissement (décaissements sur acquisition et encaissements sur cession d'actifs à long terme),
- Flux générés par les activités de financement (activités ayant pour conséquence de modifier la taille et la structure des fonds propres ou des emprunts).

3.5.4 La présentation du tableau des flux de trésorerie

La méthode directe¹ : Cette méthode consiste à présenter des informations sur les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes.

La méthode indirecte² : selon cette méthode, le flux de trésorerie des activités opérationnelles est déterminé en ajustant le résultat net, en tenant compte : des effets des transactions sans influence sur la trésorerie, des décalages ou des régularisations, etc.

3.6 Tableau de variation des capitaux propres

3.6.1 Définition

« L'état de variation des capitaux propres constitue une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de l'entité au cours de l'exercice³ ».

3.6.2 Objectif

- Permettre aux utilisateurs d'analyser la variation de la richesse de l'entreprise au cours de l'exercice ;
- Permet de connaître la rentabilité et la performance de l'entité ;
- Permettre de détermination de la totalité des résultats générés par les activités de l'entité durant l'exercice⁴.

3.6.3 Le contenu de tableau de variation des capitaux propres :

Les informations minimales à présenter dans cet état concernant les mouvements liés⁵ :

- au résultat net de l'exercice ;
- aux changements de méthode comptables et aux corrections d'erreurs fondamentales dont l'impact a directement été enregistré en capitaux propres ;

¹ Voir annexe N° : 05.

² Voir annexe N° : 06.

³ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 250-1.

⁴ KEBIECHE Mahmoud, BOUAKRIF Nabile, **Op.cit.**, p 18.

⁵ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 250-1 .

- aux changements de méthode comptables et aux corrections d'erreurs dont l'impact est directement enregistré en capitaux propres ;
- aux autres produits et charges enregistrés directement dans les capitaux propres dans le cadre de correction d'erreurs significatives ;
- aux opérations en capital (augmentation, diminution, remboursement,...) ;
- aux distributions de résultat et affectations décidées au cours de l'exercice.

3.6.4 Présentation de tableau de variation des capitaux propres (TVCP)

Présenté dans l'annexe N° 07.

3.7 L'annexe des états financiers

3.7.1 Définition

L'annexe est un document comptable obligatoire qui fait partie des états financiers, elle contient des informations importantes et utiles pour une meilleure compréhension des opérations figurant dans les autres états financiers.

Deux critères essentiels permettent de déterminer les informations à faire figurer dans l'annexe ¹:

- Le caractère pertinent de l'information ;
- Son importance relative.

3.7.2 Contenu de l'annexe

L'annexe répond au souci de la comptabilité d'engagement et d'information (bilan et hors bilan). Elle comporte les informations liées :

- Aux règles et méthode comptable ;
- Aux entités associées, les co-entreprises, les filiales ou la société mère ;
- Aux évènements produits après la date de clôture et pouvant influencer sur les décisions des utilisateurs ;
- Aux épargnants publics (les performances passées, les risques et la rentabilité)
- Aux informations à caractère général ou concernant certaines opérations particulières nécessaires à l'obtention d'une image fidèle².

¹ Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, p 34.

² Ibid., article 260-1.

Les notes annexes aux états financiers font l'objet d'une présentation organisée. Chacun des postes du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres renvoie à l'information correspondante dans les notes annexes¹.

3.7.3 Modèles de tableaux pouvant figurer dans l'annexe

- Evolution des immobilisations et des actifs financiers courants ;
- Tableau des amortissements ;
- Tableau des pertes de valeur sur immobilisations et autres actifs non courants ;
- Tableau des participations (filiale et entités associées) ;
- Tableau des provisions ;
- Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

¹Journal officiel n°19 du 25 mars 2009, article 260-2.

Conclusion

Chaque entreprise doit faire une fois tous les douze mois à la fin de l'exercice comptable des travaux d'inventaires, qui permettent de déterminer d'une façon fiable le résultat comptable et fiscal de et de présenter fidèlement l'image de l'entreprise.

Dans ce chapitre, nous avons abordé tous les travaux de clôture tels que la constatation des amortissements, les provisions, les dépréciations et toutes les écritures d'ajustement et de régularisation nécessaires.

Lors de l'élaboration de ces travaux, il sera nécessaire de se concentrer et de respecter les principes comptables, ainsi que les méthodes d'ajustement prescrites par le SCF.

La clôture des travaux de fin d'exercice s'accompli lorsque toutes les opérations constatées sont bien régularisées, et elle se fait par la détermination du résultat ainsi que l'établissement des états financiers.

CHAPITRE 03 :

*Les travaux de fin d'exercice au sein
de « KANAGHAZ »*

Introduction

Nous avons illustré auparavant les différents aspects théoriques liées à la comptabilité financière et aux travaux de fin d'exercice selon le système comptable et financier, ainsi que les différentes étapes nécessaires pour l'élaboration de ces travaux.

Et pour mieux comprendre la partie théorique, une illustration et un enrichissement par un cas pratique nous semble le meilleur outil.

De ce fait nous allons s'intéresser dans ce chapitre à étudier les travaux de clôture, ainsi à la présentation des états financiers au niveau de la société de réalisation de canalisations-KANAGHAZ-.

Pour ce faire, nous avons réparti ce chapitre en 03 sections, la première présente l'historique et l'organisme d'accueil de l'entreprise KANAGHAZ, la deuxième sert présenter les travaux d'inventaire et de régularisations des comptes, quant à la troisième section on l'a gardé pour la présentation des états financiers de la société KANAGHAZ.

Section 01 : Présentation et organisation de la Société de Réalisation de Canalisations –KANAGHAZ-

1.1. Présentation de KANAGHAZ:

Pour entamer notre cas pratique, nous allons d'abord parler de l'historique de l'entreprise suivi de sa présentation, ses missions et objectifs, et son organisation concernant son organigramme et ses activités, et enfin une présentation de la direction de comptabilité et finance où nous avons effectué notre stage.

1.1.1 Présentation et mission de KANAGHAZ

La société de réalisation de canalisations par abréviation « **KANAGHAZ** », est une société par action au capital de 450.000.000DA, détenues en totalité par le groupe étatique **SONELGAZ**.

Cette société, avec une expérience appréciable de 50 ans d'activité, est classée parmi les entreprises algériennes les plus importantes dans son domaine d'activité qui est orienté vers la réalisation des projets industriels dans les secteurs des hydrocarbures et d'hydraulique.

KANAGHAZ a pour mission principale, la réalisation des canalisations de transport et de distribution de tout fluide, qu'il soit liquide ou gazeux ainsi que leurs ouvrages annexes (station de compression ou de pompage postes de coupures, postes de sectionnement, postes de livraisons), et accroissement le montage d'installation.

Elle dispose d'une capacité de réalisation annuelle de plus de 500 km dans l'activité de construction des réseaux de distribution gaz et autres, et d'une capacité de plus de 300 km/an de réalisation des pipelines tous diamètres confondus et de milliers de branchements domestiques.

1.1.2 Historique

Année 1970 :

SONELGAZ avait comme objectif de se doter de ses propres moyens de réalisation en matière d'infrastructure gazière, et pour cela SONELGAZ et le bureau d'étude espagnole HEYMO ont créé une société mixte Algéro-Espagnole, dénommée « **SERIG** » (Société d'Etudes et de Réalisation des Industries du Gaz), dans laquelle SONATRACH détient 51 % des actions tant que le bureau d'étude espagnole HEYMO détient 49%.

Année 1976 :

En 1976, et après rachat des parts de HEYMO, cette société « SERIG » a été Intégrée à la société nationale de l'électricité et du gaz SONELGAZ comme unité chargée de la réalisation de l'ensemble des infrastructures de transport et de distribution du gaz.

Année 1983 :

Après l'évènement de la restructuration des entreprises publiques algériennes, La restauration de SONELGAZ donne naissance à une entreprise nationale chargée de la réalisation des canalisations abréviation « KANAGHAZ », dont le siège social est fixé à Boumerdes.

Année 1989 :

Suite à la décision de l'autonomie des entreprises en 1989, l'Entreprise Nationale de Réalisation de Canalisations « KANAGHAZ » est devenu une société par actions SPA/EPE, avec un capitale de 450 000 000 DA.

Année 2006 :

Le 1er janvier 2006, l'entreprise de Réalisation de Canalisations, KANAGHAZ est rattachée au Groupe SONELGAZ et devient dès lors société filiale à 100% du Groupe SONELGAZ.

1.1.3 Situation géographique

La siège sociale de KANAGHAZ se situe à la wilaya de Boumerdes : (Route Nationale N°24 BP 115 - BOUMERDES / ALGERIE).

Cette société est implantée sur le territoire national d'est en ouest et du nord au sud, elle possède quatre principaux pôles des travaux présentés comme suit :

- Pôle Travaux Centre (Z.I – REGHAIA – BP 152 Réghaia – Alger) ;
- Pôle Travaux Est (BP 252 SETIF – Algérie) ;
- Pôle Travaux Ouest (09, chemin vicinal – Cité Emir Abdelkader – ORAN / Algérie) ;
- Pôle Travaux Sud (Oumache – BISKRA / Algérie).

1.1.4 Moyens, secteur d'activité et principaux clients :**a) Les moyens de l'entreprise :****Moyens humains :**

L'effectif de KANAGHAZ est de 2115 collaborateurs, composé de Cadres (144), haute et petite maîtrises (434) et exécutions (1537), qui sont hautement qualifiés et maîtrisant les différents métiers de la réalisation des infrastructures de transport et de distribution du gaz.

Moyens matériels :

KANAGHAZ Dispose d'un parc matériel de plus de 2071 unités composées d'engins et matériels de chantier et de 3597 unités de gros outillages et matériels d'ateliers.

b) Secteurs d'activité :

L'entreprise KANAGHAZ intervient dans plusieurs domaines d'activité à savoir :

➤ **Hydrocarbures :**

- Réalisation de canalisations de transport (pipe-lines) et de leurs ouvrages annexes...etc.
- Réalisation de collectes et dessertes.
- Réalisation de réseaux de distribution de gaz en moyenne basse pression.
- Réalisation d'installation intérieure du gaz domestique et industriel.

➤ **Hydraulique :**

Conduites et réseaux d'alimentation en eau potable.

- Réseaux d'assainissement.
- Réseaux d'irrigation et drainage.
- Réseaux anti-incendie.
- Conduites et réseaux d'alimentation en eau potables.

➤ **Montage industriel**

- Préfabrication et montage d'installations industrielles.
- Fabrication des équipements mécano soudés.

➤ **Télécommunication :**

- Pose de câbles de télécommunication en lignes et en réseaux (coaxial et fibre optique).
- Installation des systèmes SCADA pour l'exploitation des Gazoducs.

➤ **Engineering :**

- Etude de base et de détails des canalisations de transport des hydrocarbures, de l'eau potable, des réseaux de distribution de gaz, réseaux d'assainissement et périmètres d'irrigation.
- Etudes topographiques et protection cathodique.

c) Principaux clients :

- **Dans le domaine hydraulique :** ADE (Algérienne des Eaux), ONID (Office National de l'Irrigation et Drainage), ONA (Office national de l'Assainissement) et les Institutions Publiques du Secteur Hydraulique.

- **Dans le domaine énergétique :** SONATRACH, SONELGAZ, et NAFTAL
- 500 km dans l'activité de construction des réseaux de distribution gaz et autres, et d'une capacité de plus de 300 km/an de réalisation des pipelines.

1.1.5 Fiche synoptique de KANAGHAZ

Figure 5 : Fiche synoptique de KANAGHAZ

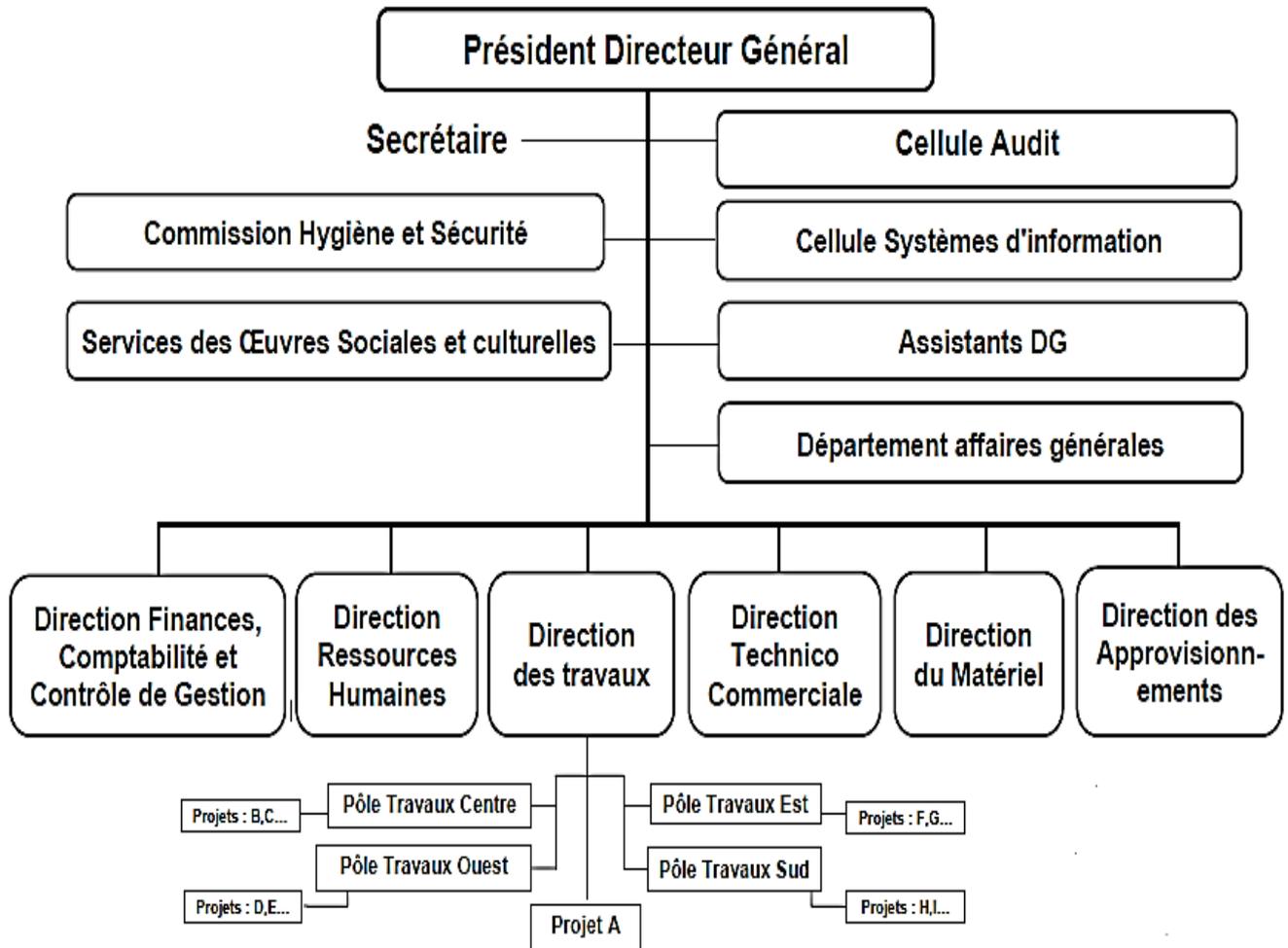
Dénomination	<ul style="list-style-type: none"> • La société de réalisation de canalisations « KANAGHAZ »
création	<ul style="list-style-type: none"> • 1970
Forme juridique	<ul style="list-style-type: none"> • SPA
Capital	<ul style="list-style-type: none"> • 450.000.000 DA
Actionnaire	<ul style="list-style-type: none"> • SONELGAZ
Activité principale	<ul style="list-style-type: none"> • la réalisation des canalisations de transport et de distribution de tout fluide
Capacité de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> •500 km/an:construction des réseaux de distribution gaz et autre •300 km/an : pipelines.
Chiffre d'affaire	<ul style="list-style-type: none"> • 4 455 216 682,42
Effectifs	<ul style="list-style-type: none"> • 2115
Siège social	<ul style="list-style-type: none"> • Route Nationale N°24 BP 115 - BOUMERDES / ALGERIE
Site web	<ul style="list-style-type: none"> • www.kanaghaz.dz/
TEL	<ul style="list-style-type: none"> • (024)79 90 87
FAX	<ul style="list-style-type: none"> • (024)79 90 87

Source : Elaboré par moi-même sur la base des documents fourni par l'entreprise.

1.2. L'organisation de l'entreprise KANAGHAZ

1.2.1 L'organigramme de KANAGHAZ

Figure 6 : L'organigramme de KANAGHAZ.



Source : document interne d'entreprise service de DRH.

1.2.2 La structure de KANAGHAZ

a) Direction Générale :

Les proches collaborateurs du directeur général sont les chargés :

- Assistant direction générale ;
- Cellule Audit ;
- Cellule Systèmes d'information ;
- Commission Hygiène et Sécurité ;
- Services des Œuvres Sociales et culturelles ;
- Département affaires générales.

b) Direction approvisionnement :

La direction approvisionnement est chargée de :

- Mettre en œuvre les politiques arrêtées par la Société en matière approvisionnement et de gestion des stocks de biens de fonctionnement et des incorporables.
- Établir et Réaliser le programme d'achats de la Société en biens de fonctionnement et en incorporables.
- Appliquer la réglementation relative aux passations des marchés et à la gestion stocks en vigueur au sein de la Société.

c) Direction matériel :

La direction du matériel est chargée de :

- Proposer et mettre en œuvre les politiques et les objectifs arrêtés par la Société en matière d'acquisition, de gestion et de maintenance des équipements de production et de transport.
- Réaliser les objectifs de la Société en matière d'équipement, de maintenance et de transport routier.
- Définir et appliquer les procédures de gestion des équipements de production et du parc de transport.

d) La direction Technico-commerciale

Elle est responsable de la mise en œuvre en concordance des objectifs de développement de la société, avec les besoins exprimés par le marché, et prioritairement, le groupe SONELGAZ.

Cette direction est chargé de :

- Déterminer des options commerciales stratégiques.

- Mettre en œuvre de la politique commerciale arrêtée par la société.
- Exécuter et contrôler des stratégies commerciales et les plans arrêtés.
- La coordination, motivation et contrôle de la force des ventes.
- La coordination des travaux relatifs au contrôle de gestion et synthèse de l'activité commerciale (rapport d'activité, statistiques.....).
- L'Application dans la société des règles et procédures commerciales en vigueur au sein du groupe SONELGAZ.
- Développer la compétence commerciale (formation, séminaire,).
- Assure la facturation des travaux et le recouvrement des créances de la société.

e) Direction des travaux :

La direction des travaux sise à Boumerdès a pour mission l'exécution du plan de charge traduit sur terrain par la réalisation des projets attribués à l'entreprise. Elle est chargée de ;

- Assurer la réalisation des projets de transport et de distribution gaz et d'autres fluides.
- Planifier l'affectation des moyens matériels, financiers et humains de réalisation en tenant compte de la répartition du plan de charge de la Société entre les pôles travaux.
- Assurer la coordination, l'assistance, le suivi et le contrôle des pôles travaux.

f) Direction ressources humains :

La direction des ressources humaines est chargée :

- D'assurer la coordination des diverses activités du personnel au sein de la société.
- D'élaborer les projets d'éléments de politique RH, les plans de personnel, de formation et de relève, en conformité avec les orientations de la DRH du Groupe.
- D'appliquer les politiques liées à la gestion de l'emploi et compétence, de formation, de relève et de gestion administrative du personnel au sein de la Société.
- De fournir conseils et assistance sur les pratiques et les systèmes de gestion de la ressource humaine aux gestionnaires et personnels de la Société.
- D'assurer la gestion administrative du personnel de la société.

g) Direction finances comptabilité et contrôle de gestion :

La direction finances comptabilité et contrôle de gestion a pour mission de définir et planifier la politique financière et les objectifs de performance opérationnelle de la Société, conformément aux objectifs du groupe et en collaboration avec l'ensemble des entités de la Société.

Elle a également en charge la production de l'ensemble des rapports comptables de la société et la gestion des aspects financiers et comptables de la société.

Elle élabore le budget général de la société, analyse et suit les tableaux de bord de fonctionnement et d'investissements.

Les différents départements de la direction :

➤ **Département finance :**

- Mise en œuvre de la politique financière de l'entreprise.
- Elaboration des éléments nécessaires à toute opération de restructuration financière de l'entreprise.
- Réalisation des analyses et études financières.
- Gestion des comptes centraux de l'entreprise.
- Elaboration des dossiers de demande de crédits d'investissements.
- Mis à la disposition des directions des moyens de paiement nécessaires à leurs fonctionnements.
- Elaboration et diffusion des informations financières de l'entreprise.
- Etablissement des situations de trésorerie de l'entreprise.
- Suivi des relations avec les organismes financiers.

➤ **Département comptabilité et règlement:**

- Centralisation des comptabilités de l'entreprise.
- Analyse des comptes de l'entreprise.
- Elaborations des comptes comptabilités à l'échelle de l'entreprise.
- Centralisation et diffusion des éléments de la comptabilité générale.
- Suivi de l'application de réglementation fiscale à l'échelle de l'entreprise.
- Elaboration des instructions relatives à l'application des textes fiscaux.
- Représentation de l'entreprise auprès de l'administration fiscale centrale.
- Comptabilisation de l'ensemble des opérations d'investissement et d'exploitation.
- Gestion des fichiers et règlement des dépenses d'investissement d'exploitation.
- Elaboration des résultats et des documents comptables.

➤ **Département Contrôle de Gestion & Budget**

Ses missions principales sont les suivantes :

- Participer à l'élaboration du plan à moyen terme de l'entreprise ;
- Établir les comptes prévisionnels requis par la réglementation en vigueur ;

- Fournir aide et conseils aux différentes structures de l'entreprise en matière d'application des systèmes et procédures budgétaires ;
- Participer à l'élaboration du tableau de bord de l'entreprise ;
- Réaliser à la demande de la hiérarchie, toute étude spécifique dans les domaines qui la concernent ;
- Assurer une liaison efficace avec les structures internes et externes à la direction.

Section 02 : Les travaux de régularisations des comptes au niveau de KANAGHAZ

2.1. Le déroulement de l'inventaire physique au sein de KANAGHAZ

L'inventaire physique (extra- comptable) est un recensement matériel des existants de l'entreprise, il consiste à dénombrer, en quantité et en valeur tous ses actifs et passifs.

Parmi les actifs qui doivent faire l'objet d'un inventaire physique au sein de KANAGHAZ, les immobilisations et les stocks.

2.1.1 L'inventaire physique des immobilisations

La responsabilité des opérations d'inventaire est confiée à la direction de matériel et aux autres structures qui ont la charge de l'administration et de la gestion des biens.

Les modalités de déroulement des opérations d'inventaire des immobilisations sont :

- **organiser les travaux préparatoires au recensement :**

Codifier les biens meubles corporels, rappeler les autres précautions d'usage, arrêter et publier le calendrier des opérations, mettre à la disposition des équipes d'inventaire, les listings d'inventaire et des lecteurs à codes à barres en nombre suffisant.

- **superviser et coordonner les travaux de recensement :**

Chaque bien doit être identifié par des renseignements exacts, tels que la désignation, le numéro de parc, le matricule pour les engins roulants, le numéro de série..., ainsi que l'état du matériel (en activité, disponible, en panne, réformé et la référence de la décision En instance de réforme, en instance de vente,...).

- **finaliser les inventaires physiques :**

A l'issue des opérations de recensement, les états d'inventaire dûment renseignés et signés par les personnes habilitées, sont réunis et exploités par les chefs d'équipes d'inventaire.

Après vérification des états d'inventaire, les inventaires physiques sont validés et finalisés, par famille et par catégorie, comme suit :

- Elaboration des inventaires physiques en quatre (04) exemplaires ;
 - Apposition sur les inventaires physiques des signatures lisibles des membres des équipes d'inventaire suivies de la date ;
 - Officialisation des inventaires physiques par le chef d'unité.
- **rapprocher les inventaires physiques des inventaires comptables arrêtés à la même date, ensuite dégager et régulariser les écarts éventuels.**

2.1.2 L'inventaire physique des stocks

Les biens ou services stockables qui interviennent dans le cycle d'exploitation de l'entreprise peuvent être classés en deux catégories, à savoir :

- les stocks proprement dits : les approvisionnements (les matières consommables, les fournitures ainsi que les pièces de rechange) et les matières et fournitures représentent les articles acquis et qui sont destinés à être consommés ou incorporés aux travaux réalisés.
- les travaux en cours.

Tableau 2: Liste des éléments des stocks de KANAGHAZ à inventorier au 31/12/2019

321010	Stocks tubes et tuyaux de canalisation
321011	Stocks accessoires de raccorderie
321012	Stocks autres matières incorporables
321018	Stocks tubes en acier CAMEG (P.N.G)
321019	Stocks postes détente CAMEG (P.N.G)
321020	Stocks de carburant
321021	Stocks matière et matériaux de construction
321029	Stocks autres matières consommables
322010	Stocks fournitures de bureau
322012	Stocks fourniture des affaires générales et de bases vies
322020	Stocks matériel de protection
322023	Stocks outillage courant
322051	Stocks pièce de rechange des véhicules et engins
322052	Stocks pièce de rechange et accessoires outillage immobilisé

Source : document interne de l'entreprise

➤ Organisation et prise d'inventaire :

Le comptage dans chaque magasin est opéré par deux (02) compteurs distincts (chaque compteur peut être aidé par un ou plusieurs agents de la structure mais externes au magasin) ces compteur sont supervisés par un chef d'équipe d'inventaire.

Dès que ce travail réalisé, les documents signés sont remis au chef de l'équipe d'inventaire qui procède à la reprise des quantités physiques définitives sur l'état d'inventaire - chantier/unité. Toutefois, cette opération peut être réalisée après un troisième comptage éventuel ordonné par le chef d'équipe d'inventaire qui doit en informer le chef de structure.

2.2. La régularisation des éléments du bilan

2.2.1 La régularisation des comptes des immobilisations

a) Les amortissements

L'amortissement est la consommation d'avantages économiques attendus d'un élément de l'actif immobilisé.

L'amortissement a un impact financier sur l'entreprise, il contribue au renouvellement des immobilisations, ainsi qu'il permet d'apparaître la valeur résiduelle d'un actif à la fin de chaque exercice et à la date de cession du bien en vue de dégager une plus ou moins-value.

➤ Type d'amortissements utilisés :

Dans KANAGHAZ, les amortissements sont calculés et comptabilisés de façon automatique par le logiciel comptable élaboré par les informaticiens de la société mère SONELGAZ qui est diffusé ensuite à ses filiale.

Le mode d'amortissement utiliser par KANAGHAZ depuis sa naissance est l'amortissement linéaire, Il se caractérise par la répartition identique des dotations d'amortissements sur la durée de vie des immobilisations.

Les amortissements cumulés de KANAGHAZ pur l'année 2019 se présentent par comme suit :

Tableau 3 : Les dotations aux amortissements des immobilisations de KANAGHAZ

Rubriques et postes	Amortissements cumulés en début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice
Goodwill	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	9 766 799,46	53 052,80
Immobilisations corporelles		
Terrains	0,00	
Bâtiments	397 761 976,51	2 711 541,04
Autres immobilisations corporelles		
Agencements et aménagements de terrain	26 926 549,38	28 418,37
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 885 744 600,39	184 242 875,00
Autres immobilisations corporelles	2 488 192 333,01	56 186 886,14
TOTAL	7 808 392 258,75	243 222 773,35

Source : document interne d'entreprise service de DRH.

➤ **L'enregistrement comptable de la dotation d'amortissement :**

Par le respect du principe de l'indépendance des exercices, la constatation comptable des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles uniquement pour l'année 2019, la constatation consiste à débiter le compte de dotation, et créditer le compte d'amortissement. L'enregistrement est le suivant :

N°	Compte	31/12/2019	Débit	Crédit
681041		Amortissement logiciels informatiques	53052,84	
	280400	Amortissement sur logiciel des systèmes d'exploitation		13 452,84
	280401	Amortissement sur Logiciel de développement		39 600,00
68120		Amortissement des Agencements, Aménagements de terrains	28 418,37	
	281200	Amortissement agencements terrains		28 418,37
68131		Amortissement des bâtiments industriels et commerciaux	850 615,15	
	281312	Amortissement des bâtiments administratifs et commerciaux		850 615,15
68133		Amortissement bâtiments sociaux	1 860 925,89	
	2813130	Amortissement des logements du personnel		1 860 925,89
68152		Amortissement des installations complexes	955 029,64	
	2815225	Amortissement des installations annexes		900 998,83
	2815226	Amortissement des installations des systèmes		54 030,81

68153		Amortissement du matériel et outillage industriels	183 287 845,3	
	28153	Amortissement du matériel et outillage industriels		183 287 845,3
68180		Amortissement du mobilier de bureau	627 821,00	
	28180	Amortissement sur mobilier du bureau		627 821,00
68181		Amortissement du matériel de bureau et de laboratoire	376 978,59	
	28181	Amortissement sur matériel de bureau et laboratoire		376 978,59
68182		Amortissement du matériel informatique	4 710 154,84	
	28182	Amortissement sur matériels informatiques		4 710 154,84
681831		amortissement matériel social	2 614,40	
	281831	Amortissement sur matériel medical		2 614,40
681832		Amortissement Mobilier et équipement ménager	147 070,73	
	281832	Amortissement sur Mobilier et équipement ménager		147 070,73
681841		Amortissement du matériel de transport deductible	50 183 918,64	
	28184	Amortissement sur matériel de transport déductible		50 183 918,64
681851		Amortissements des aménagements et installation de Bâtiments	19 140,00	
	281851	Amortissements sur aménagement et installation de Bâtiments		19 140,00
68188		Amortissements des autres équipements	119 187,94	
	28188	Amortissements sur autres équipements		119 187,94

b) La perte de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles

Aucune constatation de la dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles au niveau de KANAGHAZ pour l'année 2019, ses immobilisations sont évaluées à la VNC, Parce qu'il n'y a aucun signe de dépréciation obligeant l'entreprise à déterminer la valeur recouvrable de ses actifs.

c) Le traitement comptable des immobilisations réformées

Chaque année, KANAGHAZ fait une proposition à la réforme de ses immobilisations. Au niveau de chaque unité (l'unité matériel, l'unité technique et l'unité centrale) de cette entreprise une commission de réforme est mise en place.

Durant l'inventaire physique, si il y a une constatation d'un élément réformé c'est-à-dire un élément hors usage, soit complètement amorti ou défectueux, d'où « l'entreprise n'attend plus d'avantages économiques futurs ni de son utilisation ni de sa sortie ultérieure ». Chaque unité dresse une liste de ces éléments à réformer, à sa commission de réforme, ces listes doivent être traitées et étudiées avant d'être validées par le directeur de chaque unité. Une liste définitive des éléments à réformer est envoyée au groupe, pour avoir l'accord de l'assemblée générale, pour enfin faire l'approbation sur la décision globale de réforme « résolution de réforme » afin de vendre ces éléments plus tard à l'enchère par le biais d'un commissaire-priseur.

Après cette résolution, Des écrits seront envoyés à chaque unité pour l'enregistrement comptable des éléments considérés comme réformables. Ces éléments ont l'objet d'un déclassement du compte approprié au compte de la réforme des immobilisations, numéro de compte de déclassement des immobilisations porte un 8 en cinquième rang, et le compte qui concerne l'amortissement des immobilisations à réformer porte un 8 en sixième rang.

- La cession des immobilisations réformées

La cession des éléments réformer dans KANAGHAZ sera par lots choisis de matériel, dans les enchères par le biais d'un commissaire-priseur, le prix de vente minimale est mis par l'entreprise, et enregistrement comptable sera, soit par une plus-value de cession « compte 752 » ou une moins-value de cession « compte 652 ».

- La constatation du déclassement des immobilisations réformées

La constatation comptable de déclassement des immobilisations est présentée comme suit :

N°	Compte	31/12/2019	Débit	Crédit
215380	215	matériel et outillage réformé matériel et outillage	221 918176,75	221 918176,75
2815	2815380	Amortissement du matériel et outillages Amortissement du matériel et outillages reformés	221 918176,75	221 918 176,75
218080	2180	Mobilier de bureau réformé Mobilier de bureau	90 835,93	90 835,93
28180	2818080	Amortissements sur mobilier de bureau amortissements sur mobilier de bureau réformé	90 835,93	90 835,93
218180	2181	matériel de bureau et de laboratoire réformé matériel de bureau et de laboratoire	3 663 096,33	3 663 096,33
28181	2818180	Amortissement sur matériel de bureau et de laboratoire Amortissement sur matériel de bureau et de laboratoire réformé	3 663 096,33	3 625 372,99
218280	2182	matériel informatique réformé matériel informatique	15 726 951,93	15 726 951,93
28182	2818280	Amortissement sur matériel informatique Amortissement sur matériel informatique réformé	15 726 951,93	15 726 951,93
2183180	21831	matériel social réformé matériel social	3 300,00	3 300,00
281831	28183180	Amortissement sur matériel social Amortissement sur matériel social réformé	3 300,00	3 300,00

2183280		Mobilier et équipement ménager réformé	495 773,32	
	21832	Mobilier et équipement ménager		495 773,32
281832		Amortissement sur mobilier et équipement ménager	495 773,32	
	28183280	Amortissement sur mobilier et équipement ménager réformé		495 773,32
218480		matériel de transport réformé	156 095 400,6	
	2184	matériel de transport		156 095 400,6
28184		Amortissement sur matériel de transport	156 095 400,6	
	2818480	Amortissement sur matériel de transport réformé		156 095 400,6
21888		Autres équipements reformés	349 635,72	
	2188	Autres équipements		349 635,72
2818		Amortissement autres équipements	349 635,72	
	281888	Amortissement autres équipements réformés		349 635,72

2.2.2 La régularisation des comptes des stocks et encours

a) Traitement des écarts

KANAGHAZ utilise la méthode de l'inventaire permanent, cette méthode permet suivi comptable des éléments de stocks, d'où les éléments sont enregistrés au fur et à mesure de leur entrée et de leur sortie de stocks.

Les éléments concernés par l'inventaire physique annuel sont les stocks proprement dits (bons de carburants, matériel d'exploitation, consommables, pièces de rechange, **fournitures de bureau...**) quelles que soient leurs modalités de financement.

Une fois l'inventaire physique réglé, un rapprochement de l'inventaire physique et comptable et de la valeur des stocks sera effectué, dans le cas où la valeur comptable est différente à la valeur physique, une constatation des écarts est nécessaire.

➤ La constatation des écarts de stocks chez KANAGHAZ

Exemple d'un écart positif justifié

		<u>31/12/2019</u>	
3210910		Ecart de stocks Tubes de canalisation	50 822,59
	602110	Consommation Tubes et tuyaux de canalisation	50 22,59

N.B : Pour le traitement des écarts non justifié, par exemple en cas de vol KANAGHAZ ne fait pas la comptabilisation de ces écart dans le compte des charges de la gestion courante, elle ne fait aucun enregistrement dans le moment de la constatation de l'écart ce qui est contradictoire avec le SCF. Après 2 ans ou 3ans, et à la base de dépôt plainte et l'approbation de conseil d'administration l'entreprise peut faire la sortie de l'élément de son actif.

b) La dépréciation des stocks

Si l'entreprise constate que la valeur actuelle du stock est devenue inférieure à la VNC, elle doit enregistrer une perte de valeur du stock.

- Dans le cas de la constatation des stocks réformés lors de l'inventaire extracomptable, le comptable fait un déclassement de l'élément de son compte de stock vers un compte de stock les éléments réformés selon leur nature. Ensuite il constate une perte de valeur de cet élément par le crédit du compte **39 « perte de valeur sur stocks »** et le par le débit du compte **68503 « dotation perte de valeur sur stocks »**.

Au 31/12/2019 KANAGHAZ a constaté un total de dépréciation des stocks de **20.574.830,53 DA** Cette dépréciation comprend un montant de **18 066 414,73 DA** liés aux matières consommables et un montant de **2 508 415,80 DA** concernant les fournitures consommables.

La constatation de la perte est comme suit :

		<u>31/12/2019</u>	
68503		Perte de valeurs sur stocks	20.574.830,53
	3921029	Pertes de valeurs sur stocks des matières consommables	18 066 414,73
	3922010	Perte de valeur sur stocks Fournitures de bureau	58 693,92
	3922020	Perte de valeur sur stocks matériel de protection	973 192,38
	3922023	Perte de valeur sur stocks outillage courant	1 476 529,50

c) Traitement de stocks d'en cours

La nature de l'activité de KANAGHAZ est une entreprise qui effectue des travaux, si ses travaux ne sont pas délivrés avant la fin de l'exercice donc ils font l'objet d'une constatation des travaux en cours à la clôture. Ces travaux en cours sont enregistré dans le débit des comptes **335010 « Travaux en cours distribution »** ou/et **335011 « Travaux en cours transport »** par le crédit du compte **723020 « Production stockée sur les travaux en cours chantiers »**

Au 31/12/2019, des travaux en cours ont été évalué au total de **497 510 918,87 DA**.

2.2.3 La régularisation des créances clients

Le 31/12/2019 KANAGHAZ a constaté des reprises sur perte de valeur sur créances lie à l'exercice précédent, ces reprises concernent trois clients de l'entreprise, qui sont des filiale du même groupe SONELGAZ.

- Créances de l'entreprise SDC (Société Algérienne de Distribution de l'électricité et du gaz)
- Créances de l'entreprise SDE (Société de Distribution de l'électricité et du gaz de l'Est)
- Créances de l'entreprise ETTERKIB

La constatation de la reprise sur perte de valeurs sur créances le 31/12/2019 se présente comme suit :

		<u>31/12/2019</u>		
4911810317		Pertes de valeur sur créance SDC	2 726 471,76	
	785048317	Reprise sur Perte de valeur SDC		2 726 471,76
4911810504		Pertes de valeur sur créance ETTERKIB	91 800,00	
4911810308	7850413	Pertes de valeur sur créance SDE Reprise sur Perte de valeur Divers CLIENTS	2 818 420,75	2 910 220,75

2.2.4 Régularisation de la disponibilité

a) Régularisation de la caisse

Après avoir faire l'inventaire physique de caisse, ensuite comparer le montant réel dans la caisse avec le montant comptable, KANAGHAZ a dégagé un écart positif imputé dans le compte **75701 « Différence de caisse »** de **478,38 DA** au niveau de siège, et un autre écart négatif imputé dans le compte **657092« Différence de caisse »** d'un montant de **142,31 DA** au niveau de la direction EST.

b) Etat de rapprochement bancaire

KANAGHAZ ne constate pas les écarts à la clôture, parce que les rapprochements bancaire sont déjà réalisés et vérifiés avant cette date. Autrement dit, elle n'attend pas la fin d'exercice pour analyser son solde à la banque, les vérifications du compte **512 « banques »** figurant dans la comptabilité de l'entreprise et celui qui figure le relevé de compte de la banque sont faites chaque fin de mois.

2.2.5 Impôt différé actif

Pour l'exercice 2019, KANAGHAZ a constaté un impôt différé actif d'un montant de 5.521.453,21 DA qui concerne les avantages au personnel, l'enregistrement comptable se présente comme suit :

		<u>31/12/2019</u>		
13310		I.D.A sur avantage personnel	5 521 453,21	
	69203	Impôt différé actif sur personnel		5 521 453,21

2.2.6 Provisions pour litige

Le 31/12/2019, KANAGHAZ a réalisé qu'il existe une obligation juridique dont ni le montant ni l'échéance sont certains, dans le cas où le jugement est contre KANAGHAZ, il est fort probable que cette dernière paye un montant, qui doit être estimé à la clôture.

La provision pour perte probable de 2019 a été évaluée à **5 964 967,50 DA** comptabilisée comme suit :

		<u>31/12/2019</u>		
685065		Provisions sur les litiges	5 964 967,50	
	15800	Provisions pour litiges		5 964 967,50

D'un autre côté, cette entreprise a réalisé une reprise pour une provision pour litige concernant l'exercice précédent, qu'a été comptabilisé comme suite :

		<u>31/12/2019</u>		
15800		Provisions pour litiges	22 078 253,63	
	785065	Reprise des provisions sur les litiges		22 078 253,63

2.2.7 Provision pour avantage du personnel

a) Rémunération des avantages au personnel à long terme

➤ **Provision pour départ en retraite**

La provision d'indemnité de départ à la retraite est déterminée sur la base de la valeur actualisée de l'ensemble des obligations de KANAGHAZ envers ses employés.

Le DRH a communiqué une IDR à constater pour l'exercice 2019 pour un montant qui s'élève à **16 207 962,21DA**.

La constatation de la provision pour indemnité de départ en retraite en fin d'exercice au niveau de KANAGHAZ se fait comme suit :

		<u>31/12/2019</u>		
686030		Provision prime de retraite	16 207 962,21	
	15300	Provisions prime de départ à la retraite		16 207 962,21

➤ **Provisions indemnité médaille et mérite**

Elles sont évaluées à **18 340 643,03 DA**, comptabilisé comme suit par la société :

		<u>31/12/2019</u>		
686031		Provision sur prime gratification	18 340 643,03	
	15310	Provisions indemnité médaille et mérite		18 340 643,03

A cause d'un changement dans les conditions d'obtention des indemnités de médaille et mérite, KANAGHAZ a constaté une reprise de cette provision d'un montant de **4.104.000,00 DA**.

		<u>31/12/2019</u>		
15310		Provisions indemnité médaille et mérite	4 104 000,00	
	786031	Reprise des provisions sur prime gratification		4 104 000,00

b) Rémunération des avantages au personnel à court terme

➤ **Provision pour prime de départ en retraite**

		<u>31/12/2019</u>		
686030		Provision prime de retraite	63824133,16	
	4810630			63824133,16

➤ **Provision pour prime de gratification**

		<u>31/12/2019</u>		
686031		Provision sur prime gratification	11 376 000,00	
	4810631	Provision prime de gratification		11 376 000,00

➤ **Reprise sur prime da gratification**

		<u>31/12/2019</u>		
4810631		Provision prime de gratification	3 744 000,00	
	786031	Reprise des provisions sur prime gratification		3 744 000,00

NB : pour la constatation des provisions à court terme comme produits ou charges, KANAGHAZ utilise les mêmes comptes que les provisions à long terme. Pour les charge, elle utilisé les comptes **686** au lieu d'utiliser le compte **685** « **dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur** », et le compte 786 au lieu de **785** « **reprises sur provisions et sur pertes de valeur** » pour les produits.

2.3. Régularisation des charges et produits

2.3.1 Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance sont imputées dans le compte **48650** «**Charges constatées d'avance sur autres charges opérationnelles**» dont le montant s'élève à **11.504.086,38 DA** en 2019. Ce montant est largement inférieur au montant constaté en 2018, qui a été évalué à **118.314.273,62 DA**.

En revanche, KANAGHAZ n'a pas enregistré des produits constatés d'avance pour l'année 2019.

2.3.2 Produit à recevoir

Concernant les factures non émises par l'entreprise pour un de ses clients alors que le produit a été livré, Il est nécessaire de rattacher à l'exercice en cours les produits non encore facturés mais qui concerne cet exercice.

Pour l'année 2019, ces produits non facturé ont été évalués à un montant total de **309.584.629,7 DA**, d'où le montant le plus important concerne les produits non facturés à la

société GRTG (Société Algérienne de Gestion du Réseau de Transport de Gaz) qui est de **273.562.767,32 DA**.

2.3.3 Charge à payé

Toutes les charges déterminées par la société à la clôture et que leur paiement parviendront dans les exercices ultérieurs sont constatées dans ce compte.

➤ Factures non parvenues

Le montant des Factures non parvenues de KANAGHAZ pour l'année 2019 s'élève à **350.258.027,5 DA**, comprend :

- Un montant de **208.304.463,48 DA** pour les factures de services non parvenues.
- Un montant de **141.9530563,97 DA** pour les factures de stocks non parvenues.

2.3.4 Régularisation des écarts de change

Chaque clôture KANAGHAZ procède au réajustement des soldes pour

- les comptes devises
- les dettes et créances en monnaie étrangère.

Ces réajustements sont dus à la différence entre les deux cours de change, celui de la date de contrat et celui de la date de clôture.

Toutes les dettes en monnaie étrangère ont été réglées au cours de l'exercice 2019, donc à la clôture, les réajustements vont seulement être liés aux comptes devises de cette entreprise.

a) Perte de change

		<u>31/12/2019</u>		
666000		Perte de change	743,6	
	51207922	Compte devises en euros		743,6

b) Gain de change

		<u>31/12/2019</u>		
51207921		Compte devises en dollars	156 296,48	
	766000	Gain de change		156 296,48

2.4. Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Le résultat fiscal est l'assiette du calcul de l'impôt est généralement différent du résultat comptable, il est calculé ainsi :

Résultat net fiscal=résultat brut fiscal-reports déficitaires imputés

2.4.1 Détermination du résultat brut fiscal

On a :

Résultat brut fiscal=résultat net comptable + réintégrations fiscales-déductions fiscales

➤ Résultat comptable

Résultat net de l'exercice (Compte de résultat ¹)	Bénéfice	188 681 845,24
---	----------	-----------------------

➤ réintégrations fiscales

Tableau 4 : réintégrations fiscales

Réintégrations	
Véhicules de tourisme / Limitation d' <u>annuités d'amortissement</u> déductible à 1 000 000 DA + Dépenses de <u>location</u> , <u>Entretien</u> et <u>réparation</u> .	4 905 346,00
Amortissement non déductible (Amortissement logement du personnel...)	5 833 185,88
Amendes et pénalités	22 944 352,76
Taxe de la formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage	34 747 551,51
Loyers et charges locatives (logement du personnel)	110 000,00
Cadeaux n'ayant pas un caractère publicitaire (y compris ceux ayant un caractère publicitaire dont la valeur unitaire dépassent les 500 DA (à réintégrer la différence).	2 066 500,00
Honoraires non payés	450 000,00
Provision Droits acquis retraite et médailles	109 748 738,40
Congés non pris	140 799 428,29
Prime d'encouragement	63 084 969,77
Prime variable des cadres dirigeants	1 036 800,00
Prime de performance	722 076,38
TAP constatée et non versée / Régime encaissement	21 711 166,41
Impôt différé (variation)	53 241 490,37
Autres reintegration	130 596 655,25
Total des charges à réintégrer	591 998 261,02

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité.

¹ Voir l'annexe N° 10

➤ **Déductions fiscales****Tableau 5 : Déductions fiscales**

Déductions	
Part non imposable sur plus-values de cession	136 763 005,80
Charges des exercices antérieurs inscrites dans le report à nouveau	77 192 844,15
Indemnités de retraite et médailles payées en cours de l'exercice (Si les règlements ont été inscrits au débit du compte "153 provisions")	34 377 550,89
Congés payés de (n - 1) / (Consommation congé annuel)	79 497 223,50
Prime d'encouragement payée en cours de l'exercice et imposée antérieurement	44 969 921,28
Prime variable des cadres dirigeants payée en cours de l'exercice et imposée antérieurement	2 027 492,56
Prime de promotion et avancement payée en cours de l'exercice et imposée antérieurement	1 580 372,00
TAP versée en cours de l'exercice / Régime encaissement	19 351 859,00
Autres déductions	129 428 778,06
Total des charges à déduire	525 189 047,24

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité.

D'après les informations citées ci-dessus, on peut calculer le résultat brut fiscal qui égal à :

Résultat brut fiscal = résultat net comptable + réintégrations fiscales - déductions fiscales

Résultat brut fiscal = 188 681 845,24 + 591 998 261,02 - 525 189 047,24

Résultat brut fiscal = 255 491 059,02
--

2.4.2 Détermination du résultat net fiscal➤ **Reports déficitaire imputés****Tableau 6 : Reports déficitaire imputés**

Déficit antérieur à déduire	
Report déficitaire / Exercice 2015	0,00
Report déficitaire / Exercice 2016	948 184 311,98
Report déficitaire / Exercice 2017	287 972 484,82
Report déficitaire / Exercice 2018	0,00
Total des déficits reportés	1 236 156 796,80

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité.

Résultat net fiscal = résultat brut fiscal-reports déficitaires imputés

Résultat net fiscal= 255 491 059,02 - 1 236 156 796,80

Résultat net fiscal = - 980 665 737,78

Le résultat net fiscal pour l'année 2019 est un résultat déficitaire d'un montant de **980.665.737,78 DA.**

Concernant le paiement de l'impôt sur le résultat, KANAGHAZ ne paie pas l'IBS afin d'éviter la double imposition, car le paiement de cet impôt est fait au niveau de la société mère SONELGAZ, cette société mère fait la consolidation de l'IBS pour ses filiales. Pour KANAGHAZ l'impôt sur le résultat est imputé dans le compte **69700 « IBS consolidé »**.

Et comme KANAGHAZ a réalisé un résultat déficitaire pour l'année 2019, donc il n'aura pas lieu d'un paiement de l'IBS. Cependant, la société mère va payer le minimum de l'IBS pour sa filiale KANAGHAZ.

Section 03 : L'élaboration et la présentation des états financiers

La clôture des travaux de fin d'exercice se fait par la détermination du résultat ainsi que l'élaboration des documents de synthèse qui représente l'objectif finale de KANAGHAZ, donc nous pouvons dire que les travaux de fin d'exercice ont pour finalité, l'établissement des états financiers.

Toute entreprise installée en Algérie doit élaborer et présenter ses états financiers conformément au système comptable et financier « SCF », ainsi qu'elle doit respecter le délai maximum de l'établissement des états, qui est quatre mois suivant la date de clôture de l'exercice selon le SCF.

Dans cette section nous allons présenter et interpréter les états financiers de KANAGHAZ.

3.1. Le bilan

La présentation du bilan de KANAGHAZ répond aux exigences du modèle déterminé par le système comptable et financier.

La structure de bilan est

- l'actif non courant 40% et l'actif courant 60%
- Capitaux propres représente 7 % du total de passif, 5% pour passif non courant et 89% pour le passif courant.

3.1.1. Le bilan actif (voir l'annexe N°08)

➤ Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles brutes constituées de logiciels de systèmes d'exploitation, logiciels de développement et de logiciels de gestion. Ces immobilisations ont enregistré une baisse de **2.929.574,46 DA** par rapport à l'année 2018 relative à la cession des logiciels.

➤ Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles brutes présentent un montant total de **8 669 920 060,86 DA**, elles ont enregistré une hausse de **442 813 035,76 DA** par rapport à l'exercice précédent, cette variation s'explique par :

- Une série d'acquisition de **872 997 000,95 DA** au cours de l'exercice 2019.
- Des cessions de **438 869 965,19 DA**.
- Une variation positive des immobilisations en cours de **8 686 000,00 DA**.

➤ **Amortissements :**

L'augmentation des dotations d'amortissement de l'exercice 2019 est de **243 222 773,35 DA**.

- **53 052,80 DA** comme dotation d'amortissement des éléments incorporels.
- **243 169 720,55 DA** comme dotation d'amortissement des éléments corporels.

➤ **Les immobilisations financières :**

Elles contiennent seulement des cautionnements versés avec un montant de **6.714.500,00 DA**. Ces immobilisations financières ont enregistré une diminution 21% par rapport à 2018 soit un montant de **1 747 650,00 DA**, qui est due au remboursement des cautions versés au cours de l'année 2019.

➤ **Stocks**

Les stocks détenus au 31 décembre 2019 ont enregistré de variation positive de 2% par rapport à leur niveau de l'exercice 2018.

Tableau 7 : Les stocks de KANAGHAZ pour les exercices 2018 et 2019 en DA.

RUBRIQUES	2019			2018
	Valeur brute	Provision	net	
Matières consommables	413 801 395,89	21 172 681,65	392 628 714,24	406 864 252,37
Fournitures consommables	327 770 669,91	2 798 475,39	324 972 194,52	277 735 745,74
Travaux en cours	630 925 845,64	0,00	630 925 845,64	309 834 573,87
Matière, matériel et Fourniture à l'extérieure	6 515 438,48	0,00	6 515 438,48	92 777 160,78
Total	1.379.013.349,92	23 971 157,04	1.355.042.192,88	1.087.211.732,76

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité

➤ **Créances et emplois assimilés**

- Les créances **sur clients** affichent en valeur une diminution de 452 170 811,31 DA, soit un taux de -4,3%.
- Une hausse de 47% dans le montant des autres débiteurs, due principalement à une baisse de 94% dans le compte des personnels et comptes rattachés.
- Les créances sur sociétés du groupe et associés ont été évalué à **617 139 437,98DA** contre **508 603 886,56DA** en 2018.

- Impôts assimilés :

Tableau 8 : les impôts assimilés de KANAGHAZ pour les exercices 2018 et 2019

RUBRIQUES	2019	2018
Etat, impôts sur les résultats	0,00	0,00
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	205 078 436,16	88 543 177,81
Autres impôts, taxes vrsmts assimilés	0,00	0,00
Total	205 078 436,16	88 43 177, 81

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité

➤ Trésorerie

Elle est marquée par baisse de 21% par rapport à l'année 2018.

Tableau 9 : La trésorerie de KANAGHAZ pour les exercices 2018 et 2019

RUBRIQUES	2019	2018
Valeurs à l'encaissement	0,00	326 305,00
Banques comptes courants	492 697 126,22	562 487 129,05
Trésor Publique et Ets publics	877 064,73	60 843 008,73
Caisse	1 321 672,00	798 437,00
Total	494 895 862,95	624 454 879,78

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité

3.1.2. Le bilan passif (voir l'annexe N°9)

➤ Capital social :

Le capital social de KANAGHAZ est de 450 000 000,00 DA détenu à 100% par SONELGAZ.

➤ Réserve :

Le niveau des réserves est le même pour 2018 et 2019, car cette société atteint les 10% de capital dans les réserves légales.

Tableau 10: les réserves de KANAGHAZ pour les exercices 2018 et 2019

RUBRIQUES	2019	2018
Réserves légales	45 000 000,00	45 000 000,00
Réserves ordinaires	756 579 037,00	756 579 037,00
Total	801 579 037,00	801 579 037,00

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité

➤ **Résultat net de l'exercice :**

Le résultat net de l'exercice est passé de **639 749 631,52 DA** en 2018 à **188 681 845,24 DA** en 2019, soit une baisse de 70% en raison d'une augmentation des charges pour l'année 2019.

➤ **Report à nouveau**

On remarque une augmentation importante dans la correction d'erreurs significatives.

Tableau 11: le report à nouveau de KANAGHAZ pour les exercices 2018 et 2019

RUBRIQUES	2019	2018
Report à nouveau	-573 507 362,15	-1 213 256 993,67
Ajustement du résultat de correction d'erreurs significatives	-110 224 039,59	-33 031 195,44
Total	-683 731 401,74	-1 246 288 189,11

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité

➤ **Emprunts et dettes financières :**

Une variation négative de **159 264 009,62 DA**, explique par un octroi d'un crédit du BNA à moyen terme de **288 367 185,02 DA**, et à un remboursement d'un crédit de CNEP à court terme de **129 103 175,40 DA**.

➤ **Provisions et produits constatés d'avance :**

Il contient un montant de 311 451 960,61 DA, réparti comme suit :

- Provisions sur prime de retraite 264 768 409,15 DA
- Provisions sur prime de gratification 34 177 961,08 DA
- Provisions pour litiges 12 332 191,65 DA
- Provisions sur les risques et retards de réalisation 173 398,73 DA

➤ **Passif courant :****Tableau 12: le passif courant de KANAGHAZ pour les exercices 2018 et 2019**

Passifs courants	2019	2018	Variations
Fournisseurs et comptes rattachés	8 828 577 220,86	8 523 944 588,05	304 632 632,81
Impôts	108 709 567,33	313 543 141,25	-204 833 573,92
Dettes sur sociétés du groupe et associés	1 161 771 093,44	751 110 658,44	410 660 435,00
Autres dettes	2 534 509 633,23	2 490 986 065,56	43 523 567,67
Trésorerie Passif	1 055 014,94	7 462 018,58	-6 407 003,64
Total passifs courants	12 634 622 529,80	12 087 046 471,88	547 576 057,92

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité

Commentaires :

- Fournisseurs et comptes rattachés ont enregistré une hausse de 3% par rapport à 2018.
- Les impôts ont diminué principalement à la raison de la baisse de **182 350 743,51** DA dans la TAP par rapport à l'exercice précédent.
- Le montant de trésorerie passif à baisser grâce à la bonne gestion des crédits bancaires.

3.2. Le compte de résultat (voir annexe n °10)

Au sein de la société KANAGHAZ, le compte de résultat se présente sous la forme d'un tableau de compte de résultat par nature, où les charges et les produits sont classés par catégorie et compte.

Les éléments du calcul de résultat des exercices 2018 et 2019 sont présentés comme suite :

➤ **Production de l'exercice :**

Désignation des comptes	2019	2018	variation
Chiffre d'affaires	4 134 125 410,65	3 878 303 643,51	255 821 767,14
Variation stocks produits finis et en cours	321 091 271,77	1 697 402,16	319 393 869,61
Production de l'exercice	4 455 216 682,42	3 880 001 045,67	575 215 636,75

La production de l'exercice 2019 enregistre un accroissement de 15% par rapport à son niveau de l'exercice précédent, ainsi qu'il est remarquable que l'entreprise se trouve en situation de croissance sur la vente de ses propres produits avec une augmentation de 7% dans le chiffre d'affaire par rapport à l'année 2018.

➤ **Consommation de l'exercice :**

Désignation des comptes	2019	2018	variation
Achats consommés	908 964 657,46	721 774 641,40	187 190 016,06
Services extérieurs et autres consommations	1 208 525 731,86	809 902 233,14	398 623 498,72
Consommation de l'exercice	2 117 490 389,32	1 531 676 874,54	585 813 514,78

La consommation de l'exercice 2019 est supérieure à la consommation de l'exercice 2018 (+38%), cela indique que KANAGHAZ a augmenté sa capacité de production.

➤ **Valeur ajoutée d'exploitation :**

Valeur ajoutée = production de l'exercice – consommation de l'exercice

La valeur ajoutée réalisée au titre de l'exercice 2019 est de **2 337 726 293,10 DA**, contre **2 348 324 171,13 DA** en 2018, soit baisse de 0.5 % (**-10 597 878,03**) due à l'augmentation importante dans les consommations de l'exercice 2019.

➤ **Excédent brut d'exploitation :**

La rentabilité et la performance de l'activité de l'entreprise sont en dégradations par rapport à l'exercice précédent. L'EBE passe de **818 185 233,29 DA** en 2018 à **350 428 823,18 DA** en 2019, soit une baisse significative de 57% (**-467 756 410,11 DA**), suite à une augmentation de 31% dans les charges de personnel et de 10% dans les impôts et taxes par rapport à l'exercice 2018.

➤ **Le résultat opérationnel :**

KANAGHAZ a un résultat opérationnel positif de **248 284 844,53DA**, mais il reste très faible par rapport à ce que l'entreprise a obtenu en 2018 (**814 646 530,88 DA**), soit une baisse considérable de 70%, par conséquent la performance de la société est en dégradation.

➤ **Résultat financiers :**

Nous constatons un résultat financier négatif pour les deux exercices 2018 (-23.293.626,04) et 2019 (-6 361 508,92), mais avec une variation positive de **16 932 117,12 DA**, ce que signifie que l'entreprise est en train d'améliorer sa politique financière en diminuant ses charges financière notamment ses charges d'intérêt (-73%).

➤ **Résultat ordinaire avant impôt :**

La rentabilité de l'activité économique et financière de 2019 passe de **791 352 904,84 DA** en 2018 à **241 923 335,61 DA** en 2019, soit une baisse de 69% en raison de la dégradation de la performance de l'entreprise.

➤ **Résultat net de l'exercice**

En raison de l'absence des éléments extraordinaire, il est égal au résultat net des activités ordinaires. KANAGHAZ a réalisé un bénéfice de **188 681 845,24 DA**. Donc nous pouvons dire qu'elle est une entreprise rentable et performante. Cependant, en comparant ce résultat avec le résultat de l'exercice précédent, nous remarquons une variation négative de **-451 067 786,28 DA** en raison de l'augmentation des charges, principalement les charges de consommation et les charge de personnel.

3.3. Tableau des flux de trésorerie TFT (méthode directe): voir l'annexe n11)

Tableau 13: Tableau non détaillé des flux de trésorerie de KANAGHAZ

DESIGNATION DES COMPTES	2019	2018
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	-106 804 976,80	676 614 075,26
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-517 860 980,65	-25 644 033,33
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	501 358 391,38	-310 676 829,56
Incidence des variations de taux de change sur liquidités et quasi-liquidités	155 552,88	603 909,31
Variation de trésorerie de la période	-123 152 013,19	340 897 121,68

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité.

En ce qui concerne le TFT de KANAGHAZ, cette dernière marque un flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles négatifs pour l'année 2019, qui signifie que les décaissements ont été supérieurs aux encaissements, contrairement à 2018 où il était positif.

Afin d'éviter cette situation négative à l'avenir, l'entreprise doit trouver et traiter les raisons de la baisse.

Concernant les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements sont négatifs pour les deux exercices suite aux décaissements importants pour les acquisitions des immobilisations corporelles ou incorporelles d'un montant de **25.644.033,33 DA** et **630.240.880,00 DA** respectivement pour les exercices 2018 et 2019. Ce genre d'immobilisations absorbe des sommes importantes de la trésorerie.

Nous constatons que les flux de trésorerie provenant des activités de financement sont négatifs pour l'exercice 2018 due au remboursement d'un montant de **310 676 829,56 DA**, contrairement à l'exercice 2019 où ces flux sont positifs suite à un encaissement d'emprunt et un autre encaissement de la part de la trésorerie du groupe.

Pour ce qui est de la variation des flux de trésorerie de KANAGHAZ, pendant l'exercice 2019 est négative (**-123 152 013,19**), avec une baisse de **464 049 134,87** par rapport à 2018. Cette entreprise n'est pas performante financièrement en 2019.

3.4. Tableau de variation des capitaux propres : (voir l'annexe N 12)

KANAGHAZ à un capital social de **450 000 000,00 DA** fixe pour les trois exercices, pas d'écart ni d'évaluation ni de réévaluation, on remarque que il existe une correction d'erreur significatives en 2019 d'un montant de **-77 192 844,15 DA**.

Conclusion

Mon stage au niveau de KANAGHAZ m'a permis de mettre en application mes connaissances théoriques acquises en matière des travaux de fin d'exercice, à travers ce chapitre j'ai essayé de présenter le déroulement des travaux de fin d'exercice au sein de KANAGHAZ.

A partir de cas pratique, j'ai réalisé que les travaux d'inventaire et la clôture des comptes de KANAGHAZ reposent sur la fiabilité et la pertinence de l'information financière. Cette entreprise doit clôturer ses comptes au 31 décembre de l'exercice, ensuite elle établit des travaux d'inventaire afin de préparer ses documents de synthèse. Ainsi que les travaux de fin d'exercice représentent l'élément de base pour la détermination du résultat comptable et fiscal.

Malgré quelques erreurs constatées, KANAGHAZ se conforme généralement aux principes et règles comptables pour enfin réaliser un bon travail d'inventaire et obtenir un résultat net et élaborer les documents de synthèse, qui reflètent une image fidèle de la situation financière de

Conclusion générale

Conclusion générale

La comptabilité occupe une place très importante dans l'organisation de l'entreprise, c'est une technique d'enregistrement des flux effectués par l'entreprise, permet à cette dernière de connaître et comprendre sa situation économique et financière ainsi que de prendre les décisions nécessaires au moment opportun.

En raison de la mondialisation de l'économie mondiale, une harmonisation internationale des normes comptables est devenue nécessaire, ce qui a conduit au développement des normes IAS/IFRS. L'un des avantages que nous pouvons obtenir de l'application d'un référentiel International est l'amélioration de la qualité des informations financières, elles doivent être compréhensibles, fiable et comparable à l'échelle internationale.

En inspirant de ces normes internationale, l'Algérie a opté pour un nouveau système comptable financier « SCF », qui s'appuie sur un cadre conceptuel est d'un ensemble des règles clairement définis, son application été à partir du 01 Janvier 2010 sur toute entité économique.

Chaque entité est tenue d'arrêter leurs comptes à la fin de chaque exercice comptable afin de préparer ses états financiers et remplir ses obligations légales et réglementaires envers leurs associés, donc elle sera obligé de faire des traitement à la fin de l'exercice, qui sont appelés travaux de fin d'exercice ou travaux d'inventaire.

Durant ce travail de recherche nous avons pu constater que les travaux de fin d'exercice représente l'ensemble des opérations comptable est extra comptable qui permettent d'ajuster les comptes d'actif et du passif, les comptes de gestion ainsi que la détermination de résultat, qui traduit l'image fidèle de l'entreprise.

Les travaux d'inventaires consistent à contrôler l'exactitude des enregistrement comptables effectués sur la base de la balance avant inventaire et des enregistrements fournis par l'inventaire physique, pour la réalisation de cet inventaire l'entreprise doit faire un relever de tous ce qu'elle possède et cela pour détecter les erreurs qui aurait pu se produire dans les enregistrements comptables ou de révéler les disparitions éventuelles non encore constatées en comptabilité.

Cette recherche avait pour ambition d'apporter une meilleure compréhension des travaux de fin d'exercice. Notre stage au sein de KANAGHAZ, bien qu'il a été caractérisé par une courte durée nous a permet de concrétisé nos acquis théorique sur les travaux d'inventaire, pour cela nous avons tenté de répondre à la question principale suivante :

Est-ce que les étapes de réalisation des travaux de fin exercice au sein de KANAGHAZ sont appliqués en respectant les règles comptables ?

De ce fait, les résultats auxquels nous avons aboutis si l'on reprend les hypothèses que nous avons formulées dans ce travail de recherche sont comme suit :

La première hypothèse est confirmée : à travers notre étude on a constaté que la comptabilité financière est un outil indispensable dans la gestion d'entreprise, elle présente à la fois une technique d'enregistrement et un moyen de communication pour KANAGHAZ, ainsi que à travers l'analyse de ses comptes, en générale cette entreprise applique les règles et les principes de comptabilité conformément au SCF.

La deuxième hypothèse est confirmée : Les travaux d'inventaire forment l'ensemble des opérations extra comptables qui consistent à recenser et estimer les éléments du bilan et comptables qui contient un ensemble des écritures de régularisations des compte de bilan et de compte de gestion,, ces opérations servent à rectifier et régulariser la balance avant inventaire afin de présenter des états financier qui reflète la situation financière réelle de l'entreprise.

Plus la qualité des travaux d'inventaire est bonne, plus la crédibilité et sincérité des comptes est sûre, et plus la mesure du contrôle comptable interne est grande et peu de risque sur la pérennité de l'entreprise, ce qui va contribuer certainement à facilite la tâche des responsables de l'entreprise pour prendre des décisions pertinentes et rigoureuses, ainsi qu'elle permet aux tiers d'avoir une image nette sur la situation financière de l'entreprise présenter à travers les états financiers, donc **la troisième hypothèse est confirmée**

Après avoir vérifié sa démarche des travaux de fin d'exercice au niveau de KANAGHAZ, on a pu constater les éléments suivants :

- Les amortissements sont constatés mensuellement par un logiciel de comptabilité, ce qui conduit parfois à la fin de l'année à des erreurs de constatation, alors le comptable de KANAGHAZ fait une contre passation des éléments erronés, le compte 681 est mouvementé en crédit.
- Le rapprochement des états bancaire est aussi réalisé et vérifié et à la fin de chaque mois.
- Pour le traitement des écarts non justifie, comme le cas de vol KANAGHAZ n'enregistrera pas ces écart dans le compte des charges de la gestion courante, elle ne fait aucun enregistrement dans le moment de la constatation de l'écart ce qui est contraire aux principes du SCF. Après 2 ans ou 3ans, et à la base de dépôt plainte et l'approbation de conseil d'administration l'entreprise peut faire la sortie de l'élément de son actif.

- Les informations concernant les immobilisations réformées, ne sont pas détaillées en annexe.
- Soit pour la constatation des provisions à court terme ou à long terme, KANAGHAZ utilise les mêmes comptes, elle les enregistre dans les comptes **686** ou **786** pour la reprise.

Les recommandations

Suite aux insuffisances rencontrées au cours de notre recherche, il est nécessaire de formuler quelques recommandations :

- L'inventaire physique ou extracomptable doit être effectué en quantité et en valeur.
- Il est préférable de réévaluer les immobilisations de l'entreprise pour se correspondre avec son environnement instable, malgré l'absence d'un marché actif en Algérie.
- L'entreprise doit traiter indépendamment ses provisions à court terme et à long terme pour bien mener sa comptabilité.
- L'entreprise doit préparer une balance avant et après inventaire, et non seulement une balance générale.
- Apporter des nouvelles explications au niveau de l'annexe pour que l'information soit claire et compréhensible par tous les utilisateurs.

Enfin, l'objectif recherché de ce travail à travers notre intervention est d'assurer que l'élaboration des travaux d'inventaire a été faite correctement et sincèrement. Espérons que ce travail soit productif d'une valeur ajoutée dans le cadre de l'organisation et la maîtrise des opérations comptables de fin d'exercice.

Notre thème permet d'ouvrir d'autres brèches de réflexion telle que la gestion des stocks, le traitement des immobilisations et les différentes provisions.

Bibliographie

Bibliographie :

Ouvrages

- ALBERTINI (Jean-Marie), SILEM (Ahmed), « *Lexique d'économie* », édition Dalloz, Paris, 2006.
- COLLASSE (Bernard), « *Cadres comptables conceptuels* », édition Économica, Paris, 2000.
- DAVASSE (Henri), PARRUITTE (Michel), SADOU (Ahmed), « Manuel de comptabilité », Edition BERTI, Alger, 2011.
- ENGEL (François) et KLETZ (Frédéric), « Cours de comptabilité générale », Presses des MINES, 2007
- ESNAULT (Bernard) et HOARAU (Christian), « *Comptabilité financière* », Paris, édition PUF, 1994.
- ESNAULT (Bernard) et HOARAU (Christian), « *Comptabilité financière* », éd. PUF, Paris, 2005.
- ESNAULT (Bernard), « *Comptabilité financière* », Economica, 3ème édition, Paris, 2001.
- FERRÉ (Françoise), ZARKA (Fabrice), POULARD (Benjamin), « Comptabilité », Dunod, 2014.
- GRANDGUILLOT (Béatrice) et GRANDGUILLOT (Francis), « *Comptabilité générale* », 18e édition, Gualino, 2014.
- GRANDGUILLOT (Béatrice) et GRANDGUILLOT (Francis), « *Comptabilité générale* », 15e édition, Gualino, 2015.
- GRANDGUILLOT (Béatrice) et GRANDGUILLOT (Francis), « *introduction à la comptabilité* », 8e édition, Gualino, 2017.
- Ministère de finance, direction générale de la comptabilité CNC, « *manuel de la comptabilité financière* », édition 2013, Alger
- OBERT (Robert), MAIRESSE (Marie-Pierre), « *Comptabilité approfondie : Manuel et applications* », 2015/2016, DUNOD, Paris 2015.
- RICHARD (Jacques), COLLETTE (Christine), « Comptabilité générale : Système français et normes IFRS », 8e édition, DUNOD, paris, 2008.
- STOLOWY (Hervé), DING (Yuan), LANGLOIS (Georges), « *Comptabilité et analyse financière : une perspective globale* », De Boeck Supérieure, 2017.

Articles de revues scientifiques

- AZOUANI (Nacer), OUALIKENE (Abderrahmane), « *interdépendances et implications entre les nouvelles règles comptables et les règles fiscales* », Revue de la Reformes Economiques et Intégration en Economie Mondiale, ESC n°14/2013.
- BARBU (Elena), « *40 ans de recherche en harmonisation comptable internationale* », Laboratoire Orléanais de Gestion, France, 2004.
- BENYEKHFLEF (Amel), « *Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale* », Université d'Alger 3, Revue du chercheur N°-08/2010.
- BENYOUCEF (Khalffalha), KOUIDER (Maach), « *La normalisation comptable internationale : historique, évolution et parties prenantes : IAS/IFRS* ».
- COLASSE (Bernard), « *vers une technoscience comptable* », comptabilité-contrôle-audit, association des francophone, mars 1996.
- COLASSE (Bernard), « *Harmonisation comptable internationale. De la résistible ascension de l'IASC/IASB* » Gérer et comprendre, université paris dauphins, 2004.
- DJONGOUE(Guy), « *Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes* », Gestion et management, Université de Bordeaux.
- HATTAB (M. Abdelaziz), « *Plan comptable normalisé : Selon le Système Comptable Financier* », CABINET D'AUDIT COMPTABLE & D'INGENIERIE FINANCIERE, Alger, 2014.
- KEBIECHE (Mahmoud), BOUAKRIF (Nabile), « *L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière* », Revue Namaa Pour l'économie et le commerce, Alger.
- Laboratoire Oplonais de gestion (ORLEANS/1996-2011). Et LABARDIN (Pierre), « *Autour du mot comptabilité* », Iae Orléans, 2006.
- MOULA (Assia), « *Les Impôts Différés : Une Perception économique De L'impôt Sur Le Résultat Et Un Vecteur De Communication* », Centre universitaire Tipaza, 2016.
- OULD AMER (Smail), « *La normalisation comptable en Algérie : Présentation du nouveau système comptable et financier* », Faculté des sciences économiques et de gestion Université Ferhat ABBES –SETIF, Revue des Sciences Économiques et de Gestion N°10, 2010.

Textes réglementaires

- Arrêté ministériel du 26/07/2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes, J.O N° 19 du 25/03/2009
- Code de commerce algérien
- Décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008, portant application des dispositions de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier, dont le Journal Officiel de la république algérienne, n°27 du 28/05/ 2008
- Journal officiel n°19 du 25 mars 2009.
- Loi 07/11 du 25/11/2007 portant système comptable et financier, J.O N° 74 du 25/11/07 (Loi 07 11)
- Projet de système comptable financier, juillet 2006

Colloques et séminaires

- TOUAHRI (Cherif), « séminaire sur les travaux d'inventaire », 2016.

Travaux universitaires

- KHELLAF (Lakhdar), « *les normes internationales de comptabilité (IAS – IFRS) et leur application en Algérie* », pour l'obtention d'un doctorat, sciences de gestion, université el hadj lakhder, 2013/2014.
- MEROUANI (Samir), « *le projet du nouveau système comptable financier algérien, anticiper et préparer le passage du PCN 1975 aux normes IFRS* », MEMOIRE de magister, ESC, Alger, 2007

Webographie

- <https://lesdefinitions.fr/comptabilite> (consulté le 10 avril 2020)

Annexes

ANNEXE N°01 : présentation du bilan actif

ACTIF	NOTE	N BRUT	AMORT- PROVI ^N	N NET	N-1 NET
ACTIF NON COURANT Écart d'acquisition (ou goodwill) Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles -Terrains -Bâtiments -Autres immobilisations corporelles -immobilisations en concession Immobilisations en cours Immobilisations financières -Titres mis en équivalence -Autres participations et créances Rattachées -Autres titres immobilisés -Prêts et autres actifs financiers non courants -Impôts différés actif					
Total Actif Non Courant					
ACTIF COURANT Stocks et en cours Créances et emplois assimilés -Clients -Autres débiteurs -Impôts et assimilés -Autres créances et emplois assimilés Disponibilités et assimilées -Placement et autres actifs financiers courants -Trésorerie					
Total Actif Courant					
TOTAL GENERAL ACTIF					

Source : journal officiel N°19 page 24

ANNEXE N° 02 : Présentation du bilan Passif

PASSIF	NOTE	N BRUT	N - 1
CAPITAUX PROPRES Capital émis Capital non appelé Prime et réserves - Réserves consolidées (1) Ecart de réévaluation Ecart d'équivalence(1) Résultat net - Résultat net part du groupe(1) Autres capitaux propres- report à nouveau			
Part de la société consolidant(1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I			
PASSIFS NON COURANT Emprunt et dettes financières Impôts (différés et provisionnés) Autres dettes non courantes Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II			
PASSIFS COURANTS Fournisseurs et comptes rattachés Impôts Autres dettes Trésorerie passif			
TOTAL PASSIFS COURANTS III			
TOTAL GENERAL PASSIF			

Remarque : (1) : à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Source : journal officiel N°19 page 25

ANNEXE N°3 : présentation du compte de résultat par nature.

	Note	N	N - 1
Chiffre d'affaires			
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
I – Production de l'exercice			
Achats consommés			
Services extérieurs et autres consommations			
II – Consommation de l'exercice			
III VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)			
Charges de personnel			
Impôts, taxes et versements assimilés			
IV EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Reprise sur pertes de valeur et provisions			
V RESULTAT OPERATIONNEL			
Produits financiers			
Charges financières			
VI RESULTAT FINANCIER			
VII RESULTAT AVANT IMPOTS (V + VI)			
Impôts exigibles sur résultats ordinaires			
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires			
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES			
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES			
VIII- RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES			
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX- RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)			
XI- RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1)			
Dont part des minoritaires (1)			
Part du groupe (1)			

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'Etats financiers consolidés

Source : journal officiel N°19 page 26

ANNEXE N°04 : présentation du compte de résultat par fonction

	NOTE	N	N - 1
Chiffres d'affaires Coût des ventes MARGE BRUTE Autres produits opérationnels Coûts commerciaux Charges administratives Autres charges opérationnelles RESULTAT OPERATIONNEL Fournir le détail des charges par nature (frais de personnel, dotations aux amortissements) Produits financier Charges financières RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT Impôts exigibles sur les résultats ordinaires Impôts différés sur les résultats ordinaires RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES Charges extraordinaires Produits extraordinaires RESULTAT NET DE L'EXERCICE Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1) RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1) Dont part des minoritaires (1) Part du groupe (1)			

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés.

Source : journal officiel N°19 page 27

ANNEXE N°5 : présentation du tableau des flux de trésorerie (méthode DIRECTE)

	NOTE	EX N	EX N - 1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles :			
Encaissement reçus des clients			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			
Intérêts et autres frais financiers payés			
Impôts sur les résultats payés			
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires			
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)			
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières			
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placements financiers			
dividendes et quote-part de résultats reçus			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions effectués			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilés			
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement ©			
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi-liquidités			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
Variation de trésorerie de la période			
Rapprochement avec le résultat comptable			

Source : journal officiel N°19 page 31

ANNEXE N°6 : présentation du tableau des flux de trésorerie par la méthode indirecte

	Note	Exercice N	Exercice N - 1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice			
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions			
- Variation des impôts différés			
- Variation des stocks			
- Variation des clients et autres créances			
- Variation des fournisseurs et autres dettes			
- Plus ou moins-values de cession, nettes d'impôts			
Flux de trésorerie générés par l'activité (A)			
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations			
Encaissements sur cessions d'immobilisations			
Incidence des variations de périmètre de consolidation (1)			
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)			
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires			
Augmentation de capital en numéraire			
Emission d'emprunts			
Remboursements d'emprunts			
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (C)			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)			
Trésorerie d'ouverture			
Trésorerie de clôture			
Incidence des variations de cours des devises (1)			
Variation de trésorerie			

Source : journal officiel N°19 page 32

ANNEXE N°7 : présentation de l'état de variation des capitaux propres

	Note	Capital social	Prime d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et Résultat
Solde au 31 décembre N-2						
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat						
Dividendes payés						
Augmentation de capital						
Résultat net de l'exercice						
Solde au 31 décembre N-1						
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profit ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat						
Dividendes payés						
Augmentation de capital						
Résultat net de l'exercice						
Solde au 31 décembre N						

Source : journal officiel N°19 page 33

Annexe N°08 L'actif du bilan de KANAGHAZ.

Actif	Note	2019 Brut	2019 Amort-Prov	2019 Net	2018 Net
ACTIFS NON COURANTS					
Ecart d'acquisition (ou goodwill)					
Immobilisations incorporelles	7	7 015 268,00	6 890 277,80	124 990,20	178 043,00
Immobilisations corporelles					
Terrains	5	32 041 979,13		32 041 979,13	35 496 993,43
Bâtiments	6	416 588 490,74	400 473 517,55	16 114 973,19	18 826 514,23
Agencement et aménagement de terrains	8	27 040 222,89	26 954 967,75	85 255,14	113 673,51
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8	5 571 161 177,26	4 839 576 786,20	731 584 391,06	264 875 989,92
Autres immobilisations corporelles	8	2 614 402 190,84	2 339 374 957,45	275 027 233,39	109 168 394,72
Immobilisations en concession					
Immobilisations en cours	9	8 686 000,00		8 686 000,00	
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants	10	6 714 500,00		6 714 500,00	8 462 150,00
Impôts différés actif	11	133 339 265,55		133 339 265,55	103 396 230,32
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		8 816 989 094,41	7 613 270 506,75	1 203 718 587,66	540 517 989,13
ACTIF COURANT					
Stocks et encours	12	1 379 013 349,92	23 971 157,04	1 355 042 192,88	1 058 265 443,65
Créances et emplois assimilés					
Clients	13	10 169 248 256,24	186 419 391,31	9 982 828 864,93	10 434 999 676,24
Autre débiteurs	14	430 008 266,78	15 529 115,19	414 479 151,59	221 365 287,11
Impôts assimilés	15	205 078 436,16		205 078 436,16	88 543 177,81
Autres créances et emplois assimilés					
Créances sur sociétés du groupe et associés	14	617 139 437,98		617 139 437,98	508 603 886,56
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie	16	494 895 862,95		494 895 862,95	624 454 879,78
TOTAL ACTIFS COURANTS		13 295 383 610,03	225 919 663,54	13 069 463 946,49	12 936 232 351,15
TOTAL GENERAL ACTIF		22 112 372 704,44	7 839 190 170,29	14 273 182 534,15	13 476 750 340,28

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité

Annexe N°09 : Le passif du bilan de KANAGHAZ.

Passif	Note	2019	2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	17	450 000 000,00	450 000 000,00
Autres fonds propres	17	183 000 000,00	183 000 000,00
Capital non appelé			
Primes et réserves / (Réserves consolidées (1))	18	801 579 037,00	801 579 037,00
Ecart de réévaluation	19		
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net / (Résultat net part du groupe (1))		188 681 845,24	639 749 631,52
Autres capitaux propres - Report à nouveau	20	-683 731 401,74	-1 246 288 189,11
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I		939 529 480,50	828 040 479,41
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	21	387 578 563,24	228 314 553,62
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avances	22	311 451 960,61	333 348 835,37
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II		699 030 523,85	561 663 388,99
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	23	8 828 577 220,86	8 523 944 588,05
Impôts	24	108 709 567,33	313 543 141,25
Dettes sur sociétés du groupe et associés	25	1 161 771 093,44	751 110 658,44
Autres dettes	25	2 534 509 633,23	2 490 986 065,56
Trésorerie Passif	26	1 055 014,94	7 462 018,58
TOTAL PASSIFS COURANTS III		12 634 622 529,80	12 087 046 471,88
TOTAL GENERAL PASSIF		14 273 182 534,15	13 476 750 340,28

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité

Annexe N°10 : Compte de résultat par nature de KANAGHAZ

DESIGNATION DES COMPTES	Note	2019	2018
		Net	Net
Chiffre d'affaires	27	4 134 125 410,65	3 878 303 643,51
Variation stocks produits finis et en cours	27	321 091 271,77	1 697 402,16
Prestations fournies production energie et matériel		931 537 941,96	974 100 840,20
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
I - Production de l'exercice		4 455 216 682,42	3 880 001 045,67
Achats consommés	28	908 964 657,46	721 774 641,40
Prestations reçues production energie et matériel		931 537 941,96	974 100 840,20
Services extérieurs et autres consommations	29	1 208 525 731,86	809 902 233,14
II - Consommation de l'exercice		2 117 490 389,32	1 531 676 874,54
III - VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)		2 337 726 293,10	2 348 324 171,13
Charges de personnel	30	1 912 068 103,53	1 461 554 119,77
Impôts, taxes et versements assimilés	31	75 229 366,39	68 584 818,07
IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		350 428 823,18	818 185 233,29
Autres produits opérationnels	32	261 802 042,37	35 719 871,48
Autres charges opérationnelles	33	51 255 502,78	41 104 028,31
Dotations aux amortissements et aux provisions	34	460 566 117,48	507 335 004,65
Reprise sur pertes de valeur et provisions	35	147 875 599,24	509 180 459,07
V - RESULTAT OPERATIONNEL		248 284 844,53	814 646 530,88
Produits financiers	36	166 182,54	621 855,05
Charges financières	37	6 527 691,46	23 915 481,09
VI - RESULTAT FINANCIER		-6 361 508,92	-23 293 626,04
VII - RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)		241 923 335,61	791 352 904,84
Impôts exigibles sur résultats ordinaires			
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires		53 241 490,37	151 603 273,32
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		4 865 060 506,57	4 425 523 231,27
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		4 676 378 661,33	3 785 773 599,75
VIII - RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		188 681 845,24	639 749 631,52
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE		188 681 845,24	639 749 631,52

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité

Annexe N°11 : Tableau des flux de trésorerie de KANAGHAZ.

DESIGNATION DES COMPTES	Note	2019	2018
		Net	Net
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Virements de fonds			
Encaissements reçus des clients		4 597 221 503,45	4 450 842 463,38
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		4 374 995 996,36	3 564 952 497,34
Intérêts et autres frais financiers payés		140 837 696,29	49 760 369,62
Impôts sur les résultats payés			
Autres impôts payés		188 192 787,60	159 515 521,16
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires		-106 804 976,80	676 614 075,26
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)			
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)		-106 804 976,80	676 614 075,26
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles		630 240 880,00	25 644 033,33
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles		112 379 899,35	
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières			
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placements financiers			
Dividendes et quote-part de résultats reçus			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)		-517 860 980,65	-25 644 033,33
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions effectués			
Encaissements provenant d'emprunts		324 894 405,06	
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilées		173 536 013,68	310 676 829,56
Encaissements provenant de la trésorerie Groupe		350 000 000,00	
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)		501 358 391,38	-310 676 829,56
Incidence des variations de taux de change sur liquidités et quasi-liquidités		155 552,88	603 909,31
Variation de trésorerie de la période (A + B + C)		-123 152 013,19	340 897 121,68
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		616 992 861,20	276 095 739,52
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		493 840 848,01	616 992 861,20
Variation de trésorerie de la période		-123 152 013,19	340 897 121,68
Rapprochement avec le résultat comptable			

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité

Annexe N°12 : Tableau de variation des capitaux propres de KANAGHAZ.

ACTIF	NOTE	CAPITAL SOCIAL	Primes D'emission	ECART D'EVALUATION	ECART DE REEVALUATION	RESERVES ET RESULTAT
Solde au 31 décembre 2017		450 000 000,00	0,00	0,00	0,00	-261 709 152,11
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profits ou pertes non comptabilisées dans le compte de résultat						
Dividendes payés						
Augmentation de capital						
Résultat au 31/12/2018						639 749 631,52
Autres capitaux propres - Report à nouveau						
Solde au 31 décembre 2018		450 000 000,00	0,00	0,00	0,00	378 040 479,41
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						-77 192 844,15
Réévaluation des immobilisations						
Profits ou pertes non comptabilisées dans le compte de résultat						
Dividendes payés						
Augmentation de capital						
Résultat net au 31 décembre 2019						188 681 845,24
Autres capitaux propres - Report à nouveau						
Solde au 31 décembre 2019		450 000 000,00	0,00	0,00	0,00	489 529 480,50

Source : document interne d'entreprise service de comptabilité

ANNEXE N°13 : Evolution des immobilisations et des actifs financiers non courant

Rubriques et postes	Notes	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'exercice		Diminution de l'exercice		Virements internes	Valeur brute à la clôture de l'exercice
			Acquisitions	Apports	Cessions	Mises Hors Sce		
Immobilisations incorporelles		9 944 842,46			2 929 574,46			7 015 268,00
Immobilisations corporelles								0,00
Terrains		35 496 993,43			3 455 014,30			32 041 979,13
Bâtiments		416 588 490,74						416 588 490,74
Autres immobilisations corporelles								0,00
Agencements et aménagements de terrains		27 040 222,89						27 040 222,89
Installations techniques, matériel et outillage industriels		5 150 620 590,31	650 951 276,14		230 410 689,19			5 571 161 177,26
Autres immobilisations corporelles		2 597 360 727,73	222 045 724,81		205 004 261,70			2 614 402 190,84
Immobilisations en concession		0,00						0,00
Immobilisations en cours		0,00	8 686 000,00					8 686 000,00
Participations		0,00						0,00
Autres actifs financiers non courants		8 462 150,00				1 747 650,00		6 714 500,00
TOTAL		8 245 514 017,56	881 683 000,95	0,00	441 799 539,65	1 747 650,00	0,00	8 683 649 828,86

Source : document interne de service comptabilité.

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10130	Capital appelé versé par la société		450 000 000,00	0,00	0,00		450 000 000,00
10210	ASSAINISSEMENT DES FILIALES PAR RENFORCEMENT DES		183 000 000,00	0,00	0,00		183 000 000,00
10610	RESERVES LEGALES		45 000 000,00	0,00	0,00		45 000 000,00
10650	Réserves ordinaires		756 579 037,00	0,00	0,00		756 579 037,00
11000	REPORT À NOUVEAU	1 213 256 993,67		3 179 899,85	642 929 531,37	573 507 362,15	
115063	Ajustement charges de personnel			132 818 417,91	132 818 417,91		
11600	Ajustement du résultat de correction d'erreurs significatives	33 031 195,44		77 192 844,15	0,00	110 224 039,59	
12000	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		639 749 631,52	639 749 631,52	0,00		
133101	I.D.A sur I.C.A	9 487 751,55		15 027 619,33	6 886 379,23	17 628 991,65	
133102	I.D.A sur prime encouragement	12 594 078,01		64 210 186,07	62 281 218,21	14 523 045,87	
133103	I.D.A sur prime gratification	5 447 623,15		5 029 787,90	0,00	10 477 411,05	
133104	I.D.A sur prime retraite	69 860 545,41		16 170 367,30	3 864 782,07	82 166 130,64	
133105	I.D.A sur prime variable cadres dirigeants	562 626,00		238 464,00	562 626,00	238 464,00	
133108	I.D.A sur S.S avantage personnel	5 080 120,64		23 068 839,03	20 009 814,90	8 139 144,77	
133109	I.D.A sur autres avantages au personnel	363 485,56		166 077,57	363 485,56	166 077,57	
15300	Provisions prime de départ à la retraite		284 788 640,81	36 228 193,87	16 207 962,21		264 768 409,15
15310	Provisions indemnité médaille et mérite		19 941 318,05	4 104 000,00	18 340 643,03		34 177 961,08
15800	Provisions pour litiges		28 445 477,78	22 078 253,63	5 964 967,50		12 332 191,65
15801	PROVISIONS SUR LES RISQUES ET RETARDS DE RÉALISATION		173 398,73	0,00	0,00		173 398,73
164020	Emprunts à moyen terme B.N.A		55 956 318,87	36 527 220,04	324 894 405,06		344 323 503,89
164021	Emprunts à moyen terme C.N.E.P		3 396 413,51	0,00	0,00		3 396 413,51
164030	Emprunts à court terme B.N.A		165 630 395,44	239 313 788,15	110 210 612,75		36 527 220,04
164031	Emprunts à court terme C.N.E.P		3 331 425,80	0,00	0,00		3 331 425,80
1810113	Comptes de liaison de l'unité siège emis		3 408 231 514,00	295 982 541,65	243 792 796,39		3 356 041 768,74
1810115	Comptes de liaison de l'unité siège reçu	3 337 303 864,49		4 395 834 332,09	4 540 076 200,12	3 193 061 996,46	
1810117	Comptes de liaison de l'unité siège opérations simultanées		1 082 094 770,44	116 131,87	147 522 154,41		1 229 500 792,98
1810213	Comptes de liaison de l'unité DT emis		10 061 475 727,78	4 661 007 677,84	4 401 968 504,25		9 802 436 554,19
1810215	Comptes de liaison de l'unité DT reçu	12 289 009 356,70		241 403 841,72	227 597 404,69	12 302 815 793,73	
1810217	Comptes de liaison de l'unité DT opérations simultanées		461 393 854,83	113 597 422,75	97 580,59		347 894 012,67

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019

DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1810313	Comptes de liaison de l'unité DM emis	18 297 062 393,64		1 788 528 057,88	157 767 366,83	19 927 823 084,69	
1810315	Comptes de liaison de l'unité DM reçu		20 453 668 373,05	191 654 347,61	2 003 208 526,51		22 265 222 551,95
1810317	Comptes de liaison de l'unité DM opérations simultanées	1 543 488 625,27		33 924 731,66	18 551,28	1 577 394 805,65	
20400	Logiciel des systèmes d'exploitation	502 398,00		0,00	284 930,00	217 468,00	
20401	Logiciel de développement	1 649 484,52		0,00	891 116,00	758 368,52	
20402	Logiciel de gestion	7 792 959,94		0,00	1 753 528,46	6 039 431,48	
204080	LOGICIELS INFORMATIQUES & ASSIMILÉS RÉFORMÉS			2 929 574,46	2 929 574,46		
21100	Terrains de construction	35 496 993,43		0,00	3 455 014,30	32 041 979,13	
21200	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAIN	27 040 222,89		0,00	0,00	27 040 222,89	
21311	Bâtiments industriels	145 691 587,95		0,00	0,00	145 691 587,95	
21312	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX	162 516 868,63		0,00	0,00	162 516 868,63	
213130	Logements du personnel	106 985 862,16		0,00	0,00	106 985 862,16	
213131	Bâtiments pour œuvres sociales	1 394 172,00		0,00	0,00	1 394 172,00	
215225	Installations annexes	34 024 141,55		0,00	0,00	34 024 141,55	
215226	INSTALLATIONS DE SYSRÈME DE TÉLÉPHONIE	18 645 566,65		352 500,00	352 500,00	18 645 566,65	
215300	outillage de mesure	3 381 779,83		0,08	34 123,94	3 347 655,97	
215301	outillage de canalisation	10 602 065,97		0,00	123 928,28	10 478 137,69	
215302	matériel de laboratoire et contrôle	38 206 286,96		1 533 440,60	63 227,93	39 676 499,63	
2153120	outillage de pipe line	295 568 969,13		17 992 855,65	2 284 625,60	311 277 199,18	
2153121	outillage de démolition	9 630 891,38		0,00	419 202,48	9 211 688,90	
2153122	outillage de compactage	62 124,14		0,00	0,00	62 124,14	
2153123	outillage de géodésie et topographie	13 907 934,54		0,00	688 495,50	13 219 439,04	
2153124	outillage de levage	58 778 171,97		0,00	0,00	58 778 171,97	
2153125	outillage de d'atelier	17 341 594,20		23 214 000,00	25 145 849,11	15 409 745,09	
2153126	outillage de pompage	1 046 098,38		0,00	109 684,03	936 414,35	
215320	matériel de terrassement	1 855 352 776,77		501 911 242,94	64 324 476,07	2 292 939 543,64	
215321	matériel de fabrication de béton	20 888 700,05		12 600 000,00	1 751 272,86	31 737 427,19	
215322	matériel de pompage et stockage de fluide	103 803 174,55		711 166,14	2 468 636,69	102 045 704,00	
215323	matériel de levage et manutention	1 529 790 752,66		0,00	150 000,00	1 529 640 752,66	

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
215324	matériel de production et transfère d'énergie	297 900 451,41		63 859 989,46	46 967 263,43	314 793 177,44	
215325	matériel de pipe line	132 697 702,72		2 773 146,16	1 123 044,56	134 347 804,32	
215326	matériel de production d'air comprimé	193 680 902,32		23 732 046,25	15 783 834,29	201 629 114,28	
215327	matériel de tractage	257 727 967,58		26 878 500,00	25 557 884,98	259 048 582,60	
215330	Construction mobile de chantier	110 559 191,43		7 891 213,68	12 292 075,32	106 158 329,79	
215331	Canteners	8 471 058,69		14 931 913,32	14 772 349,36	8 630 622,65	
215350	Machines et outils d'atelier	15 508 859,44		1 158 344,56	1 054 641,09	15 612 562,91	
215360	matériel de sécurité	23 509 105,26		45 000,00	397 158,14	23 156 947,12	
215380	matériel et outillage réformé	99 534 322,73		221 918 176,75	285 098 674,98	36 353 824,50	
21800	MOBILIER DE BUREAU	22 365 365,49		4 226 038,65	2 476 042,63	24 115 361,51	
218080	MOBILIER DE BUREAU RÉFORMÉ			90 835,93	90 835,93		
21810	matériel de bureau	11 788 087,87		2 778 741,94	4 145 675,51	10 421 154,30	
218180	matériel de bureau et de laboratoire réformé	2 401 094,42		3 663 096,33	3 931 216,80	2 132 973,95	
218224	matériel informatique	86 448 080,38		50 933 753,60	40 309 848,37	97 071 985,61	
218280	matériel informatique réformé	535 986,66		15 726 951,93	16 262 938,59		
218310	Baraquement base de chantier	340 227 838,00		29 220 645,80	57 979 659,56	311 468 824,24	
218311	matériel médical	780 956,28		0,00	95 600,00	685 356,28	
218312	Immobilisations affectés au S.O.S.C	6 684 939,19		0,00	0,00	6 684 939,19	
2183180	matériel social réformé	1 702 927,44		3 300,00	663 480,00	1 042 747,44	
218321	Mobilier et équipement ménager	22 853 014,61		1 737 740,13	3 400 759,39	21 189 995,35	
2183280	Mobilier et équipement ménager réformé			495 773,32	495 773,32		
218401	Véhicules lourds	1 323 206 762,65		171 960 000,00	83 610 691,77	1 411 556 070,88	
218402	Véhicules léger	488 658 708,66		0,00	40 221 039,49	448 437 669,17	
218403	Remorques et semi remorques	78 816 169,13		19 410 000,00	1 400 403,02	96 825 766,11	
21846	matériels divers			501 648,74	0,00	501 648,74	
218480	matériel de transport réformé	43 782 345,50		156 095 400,63	172 978 778,43	26 898 967,70	
218510	Aménagement et installation de Bâtiments industriel	92 579 688,76		0,00	0,00	92 579 688,76	
218518	Aménagement et installation de Bâtiments réformés	101 473,30		0,00	0,00	101 473,30	
218522	Installation de climatisation	74 427 289,39		9 822 024,40	21 561 745,48	62 687 568,31	

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
218720	Aménagement de bâtiments du personnel			5 720 000,00	5 720 000,00		
21888	Autres équipements reformes			349 635,72	349 635,72		
23201	Dépenses d'équipement			1 169 327 937,27	1 160 641 937,27	8 686 000,00	
274012	Prêts à l'habitat			0,00	0,00		
275101	Cautionnements électricité et gaz	18 000,00		0,00	0,00	18 000,00	
275108	Autres cautionnements versés	8 444 150,00		720 000,00	2 467 650,00	6 696 500,00	
280400	Amortissement sur Logiciel des systèmes d'exploitation		443 155,00	284 930,04	13 452,84		171 677,80
280401	Amortissement sur Logiciel de développement		1 530 684,52	891 116,00	39 600,00		679 168,52
280402	Amortissement sur Logiciel de gestion		7 792 959,94	1 753 528,46	0,00		6 039 431,48
2804080	AMORTISSEMENTS SUR LOGICIELS INFORMATIQUES & ASSIMILÉS			2 929 574,46	2 929 574,46		
281200	AMORTISSEMENT AGENCEMENTS TERRAINS		26 926 549,38	0,00	28 418,37		26 954 967,75
281311	Amortissement des bâtiments industriels		145 691 587,95	0,00	0,00		145 691 587,95
281312	Amortissement des bâtiments administratifs et commerciaux		159 114 407,99	0,00	850 615,15		159 965 023,14
2813130	Amortissement des logements du personnel		91 561 808,57	0,00	1 860 925,89		93 422 734,46
2813131	Amortissement des bâtiments pour œuvres sociales		1 394 172,00	0,00	0,00		1 394 172,00
2815225	Amortissement des installations annexes		28 769 081,68	5 288,73	906 287,56		29 670 080,51
2815226	AMORTISSEMENT DES INSTALLATIONS DE SYSTÈME DE		18 133 699,50	361 933,35	415 964,16		18 187 730,31
2815300	Amortissement des outillages de mesures		2 308 584,87	1 058 754,48	2 097 825,50		3 347 655,89
2815301	Amortissement des outillages de canalisations		10 602 065,97	123 928,28	0,00		10 478 137,69
2815302	Amortissement du matériel de laboratoire et contrôle		36 829 365,44	259 983,44	529 241,30		37 098 623,30
28153120	Amortissement des outillages de pipe line		247 812 386,48	10 638 116,70	17 383 268,65		254 557 538,43
28153121	Amortissement des outillages de démolition		8 459 179,31	570 159,99	315 638,43		8 204 657,75
28153122	Amortissement des outillages de compactage		62 124,14	0,00	0,00		62 124,14
28153123	Amortissement des outillages de géodésie et topographie		11 107 398,79	1 166 383,83	991 860,01		10 932 874,97
28153124	Amortissement des outillages de levage		38 273 577,02	3 107 753,58	6 496 368,96		41 662 192,40
28153125	Amortissement des outillages de d'atelier		12 501 518,45	2 662 022,82	1 378 369,92		11 217 865,55
28153126	Amortissement des outillages de pompage		1 042 543,24	112 291,25	5 451,46		935 703,45
2815320	Amortissement du matériel de terrassement		1 743 801 512,65	174 710 765,40	222 827 553,41		1 791 918 300,66
2815321	Amortissement du matériel de fabrication de béton		20 002 033,93	2 264 606,34	1 073 333,64		18 810 761,23

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2815322	Amortissement du matériel pompage et stockage de fluide		103 775 557,27	2 306 242,07	49 049,90		101 518 365,10
2815323	Amortissement du matériel de levage et manutention		1 497 751 240,32	31 636 178,22	63 525 689,76		1 529 640 751,86
2815324	Amortissement du matériel de production et transfère d'énergie		284 289 806,46	55 947 026,64	18 130 335,22		246 473 115,04
2815325	Amortissement du matériel de pipe line		132 143 060,20	508 423,06	1 063 065,61		132 697 702,73
2815326	Amortissement du matériel de production d'air comprimé		179 124 651,30	25 201 062,34	18 954 378,65		172 877 967,61
2815327	Amortissement du matériel de tractage		253 668 139,69	29 617 712,87	8 119 655,75		232 170 082,60
2815330	Amortissement des constructions mobiles de chantier		110 559 191,43	12 292 075,32	7 891 213,66		106 158 329,79
2815331	Amortissement des canteners		8 471 058,69	14 772 349,36	14 931 913,32		8 630 622,65
2815350	Amortissement des machines et outils d'atelier		13 783 611,53	1 370 936,52	661 344,99		13 074 020,00
2815360	Amortissement du Matériel de sécurité		22 938 889,30	397 158,14	356 026,86		22 897 758,04
2815380	Amortissement du matériels et outillages reformés		99 534 322,73	285 098 674,98	221 918 176,75		36 353 824,50
281800	AMORTISSEMENT SUR MOBILIER DE BUREAU		19 602 270,89	2 541 567,79	2 594 703,01		19 655 406,11
2818080	AMORTISSEMENTS SUR MOBILIER DE BUREAU RÉFORMÉ			90 835,93	90 835,93		
281810	Amortissement sur matériel de bureau		10 203 667,80	4 198 217,50	1 637 548,76		7 642 999,06
2818180	Amortissement sur matériel de bureau et de laboratoire réformé		2 311 941,06	3 855 770,12	3 625 372,99		2 081 543,93
2818224	Amortissement sur matériel informatique		65 990 671,87	38 082 401,03	16 626 620,44		44 534 891,28
2818280	Amortissement sur matériel informatique réformé		535 986,66	16 262 938,59	15 726 951,93		
2818310	Amortissement sur baraquement base de chantier		340 227 838,20	57 979 659,56	29 220 645,80		311 468 824,44
2818311	Amortissement sur matériel médical		764 392,20	95 600,00	2 614,40		671 406,60
2818312	Amortissement sur Immobilisations affectés au S.O.S.C		6 684 939,19	0,00	0,00		6 684 939,19
28183180	Amortissement sur matériel social réformé		1 702 927,44	663 480,00	3 300,00		1 042 747,44
2818321	Amortissement sur mobilier et équipement ménager		22 398 022,17	3 393 834,37	1 632 415,09		20 636 602,89
28183280	Amortissement sur mobilier et équipement ménager réformé			495 773,32	495 773,32		
2818401	Amortissement sur véhicules lourds		1 312 100 236,37	80 108 231,97	13 984 565,97		1 245 976 570,37
2818402	Amortissement sur véhicules léger		436 192 847,68	83 313 194,22	82 459 047,60		435 338 701,06
2818403	Amortissement sur remorques et semi remorques		58 756 169,13	8 140 403,02	10 820 000,00		61 435 766,11
2818480	Amortissement sur matériel de transport réformé		43 782 345,50	172 978 778,43	156 095 400,63		26 898 967,70
2818510	Amortissement sur aménagement et installation de Bâtiments industriel		92 579 688,76	0,00	0,00		92 579 688,76
2818518	Amortissement sur aménagement et installation de Bâtiments réformés		101 473,30	0,00	0,00		101 473,30

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2818522	Amortissements sur installation de climatisation		74 256 914,79	24 171 405,91	12 538 920,33		62 624 429,21
281888	Amortissement autres équipements réformes			349 635,72	349 635,72		
321010	Stocks Tubes et tuyaux de canalisation	103 617 320,34		1 025 680 325,70	1 048 940 339,09	80 357 306,95	
321011	Stocks Accessoires de raccorderie	14 976 492,75		98 582 603,48	92 842 723,87	20 716 372,36	
321012	Stocks Autres matières incorporables	70 962 658,50		198 575 260,75	170 748 891,01	98 789 028,24	
321018	Stocks Tubes en acier CAMEG (P.N.G)			855 555 714,80	855 555 714,80		
321019	Stocks Postes détente CAMEG (P.N.G)			1 550,00	1 550,00		
321020	STOCKS DE CARBURANT	4 311 277,52		105 743 286,29	105 016 112,48	5 038 451,33	
321021	Stocks Matière et matériaux de construction	12 045 244,66		63 300 651,51	60 695 336,23	14 650 559,94	
321029	Stocks Autres matières consommables	187 577 552,37		505 352 781,69	519 671 233,27	173 259 100,79	
3210829	Stocks Autres matière consommables réformées	9 179 420,89		36 132 829,46	27 245 835,62	18 066 414,73	
3210910	Ecart de stocks Tubes de canalisation	748 321,39		317 098,45	1 014 597,25	50 822,59	
3210911	Ecart de stocks Accessoires de raccorderie		8 683,99	8 683,99	0,00		
3210912	Ecart de stocks Autres matières incorporables	3 347 010,48		0,00	473 671,52	2 873 338,96	
3210917	Ecart de stocks Carburant stocké à l'extérieur	6 684,80		6 684,80	13 369,60		
3210920	Ecart de stocks Carburant et lubrifiants	67 014,33		86 490,65	153 504,96		
3210921	Ecart de stocks Matière et matériaux de construction		33 967,55	33 967,55	0,00		
3210929	Ecart de stocks Autres matières consommables	67 905,86		197 600,00	265 505,86		
322010	Stocks Fournitures de bureau	4 761 870,03		13 736 166,37	10 007 850,52	8 490 185,88	
322012	Stocks Fourniture des affaires générales et de bases vies	22 062 801,99		0,00	0,00	22 062 801,99	
322020	Stocks matériel de protection	22 512 637,47		127 126 857,21	122 512 939,91	27 126 554,77	
322023	Stocks outillage courant	19 910 315,67		16 875 841,54	16 396 394,01	20 389 763,20	
322051	Stocks pièce de rechange des véhicules et engins	177 048 551,00		237 878 339,29	181 789 125,82	233 137 764,47	
322052	Stocks pièce de rechange et accessoires outillage immobilisé	12 643 019,36		5 448 746,80	6 446 397,77	11 645 368,39	
3220810	Stocks Fournitures de bureau réformées	368 299,43		58 693,92	0,00	426 993,35	
3220820	Stocks matériel de protection réformé			1 946 384,76	973 192,36	973 192,36	
3220821	Stocks pièce de rechange des véhicules et engins réformée	7 166 035,01		0,00	7 166 035,01		
3220822	Stocks pièce de rechange et accessoires outillage immobilisé	6 075 856,95		4 278,96	6 080 135,91		
3220823	Stocks outillage courant réformé	3 128 649,75		3 029 040,04	4 681 160,29	1 476 529,50	

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
3220912	Ecart de stocks Fournitures des affaires générales et bases vies		82 735,27	82 735,27	0,00		
3220920	Ecart de stocks matériel de protection	302 346,59		302 346,85	416 355,63	188 337,81	
3220921	Ecart de stocks pièce de rechange des véhicules et engins	1 739 412,76		160 504,91	162 009,82	1 737 907,85	
3220922	Ecart de stocks pièce de rechange et accessoires des outillages immobilisés		22 842,83	22 842,83	0,00		
3220923	Ecart de stocks outillage courant	121 527,83		121 527,83	127 785,34	115 270,32	
335010	Travaux en cours distribution	97 942 812,97		101 154 803,32	76 507 478,66	122 590 137,63	
335011	Travaux en cours transport	211 891 760,90		468 179 604,39	171 735 657,28	508 335 708,01	
37101	Stocks de Matières et matériels en instance de réception	8 476 507,74		41 220 507,89	49 602 028,99	94 986,64	
37102	Stocks prêtés	2 199 842,94		130 769,64	2 330 612,58		
37103	Stocks de carburant à l'extérieur	82 100 810,10		550 211 074,11	628 534 650,41	3 777 233,80	
37104	Commandes à compléter			831 885,60	388 510,50	443 375,10	
3710729	STOCKS PRÊTÉS AUTRES MATIÈRES CONSOMMABLES			2 199 842,94	0,00	2 199 842,94	
3710751	STOCKS PRÊTÉS PIÈCE DE RECHANGE DES VÉHICULES ET			273 714,23	273 714,23		
38201110	Achats tubes et tuyaux canalisation			1 205 276 712,24	1 205 276 712,24		
38201111	Achats accessoires de raccorderie			69 567 576,45	69 567 576,45		
38201112	Achats autres matériels incorporables			287 657 367,58	287 657 367,58		
38201113	ACHATS TUBES ACIER CAMEG (P.N.G)			68 045 826,56	68 045 826,56		
38201120	Achats Local de pièces de rechange des véhicules et engins			242 867 309,13	242 867 309,13		
38201130	Achat local matière d'exploitation centralisée			60 420 838,68	60 420 838,68		
382011310	ACHATS LOCAL MATIÈRE D'EXPLOITATION CENTRALISÉE			1 485 350 354,30	1 485 350 354,30		
382011320	ACHATS LOCAL MATIÈRE D'EXPLOITATION DÉCENTRALISÉE			10 797 780,87	10 797 780,87		
38201310	Achats à l'étranger de tubes et tuyaux canalisation			1 888 588,74	1 888 588,74		
382013310	ACHATS À L'ÉTRANGER MATIÈRE D'EXPLOITATION CENTRALISÉE			48 736 827,08	48 736 827,08		
382013311	ACHATS À L'ÉTRANGER MATÉRIEL D'EXPLOITATION CENTRALISÉE			40 167,90	40 167,90		
3820150	Frais de douane			7 262 552,00	7 262 552,00		
3820151	Frets et transports			708 053,06	708 053,06		
3820153	Divers			276 781,16	276 781,16		
38208222	Achats autres approvisionnements stockés SAT INFO			644 140,00	644 140,00		
38208223	Achats autres approvisionnements stockés CAMEG			311 111 429,60	311 111 429,60		

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
3921029	Pertes de valeurs sur stocks Autres matières consommables		12 285 687,81	27 245 835,62	36 132 829,46		21 172 681,65
3922010	Perte de valeur sur stocks Fournitures de bureau		131 059,59	58 693,92	117 387,84		189 753,51
3922020	Perte de valeur sur stocks matériel de protection			1 758 046,95	2 731 239,33		973 192,38
3922023	Perte de valeur sur stocks outillage courant		3 128 649,75	5 966 438,43	4 314 318,16		1 476 529,50
3922051	Perte de valeur sur stocks P.R véhicules et engins		7 325 035,01	7 166 035,01	0,00		159 000,00
3922052	Perte de valeur sur stocks P.R et accessoires outillage immobilisé		6 075 856,95	6 075 856,95	0,00		
401200	Fournisseurs de services, demandes de chèques hors Groupe	202 421,96		42 383 885,53	42 955 679,30		369 371,81
401201	Fournisseurs de services à terme hors Groupe		1 401 346 134,20	1 126 435 705,82	1 172 153 978,64		1 447 064 407,02
40128201	Fournisseurs de services TRANSMEX		3 254 062,50	2 117 731,50	6 068 866,06		7 205 197,06
40128202	Fournisseurs de services MPV		4 610 835,64	848 496,61	5 345 552,29		9 107 891,32
40128211	Fournisseurs de services SKMK		2 639 751,92	2 639 751,92	0,00		
40128214	Fournisseurs de services MEI			0,00	2 639 751,92		2 639 751,92
40128220	Fournisseurs de services ELIT		19 779 777,05	7 523 145,83	6 656 974,66		18 913 605,90
40128222	Fournisseurs de services SAT INFO		4 627 336,45	1 053 611,25	2 794 976,80		6 368 702,00
40128223	Fournisseurs de services CAMEG		1 078 542,00	1 078 542,00	0,00		
40128224	Fournisseurs de services CREDEG		3 630 000,00	3 630 000,00	0,00		
40128226	Fournisseurs de services SMT			26 383 994,56	41 708 514,56		15 324 520,00
40128228	Fournisseurs de services IFEG		15 710 660,40	5 150 917,90	1 799 637,00		12 359 379,50
40128301	Fournisseurs de services Maison Mère		85 382 420,92	338 000,00	338 000,00		85 382 420,92
40128302	Fournisseurs de services GRTE		1 516 731,46	1 769 520,06	1 011 154,32		758 365,74
40128303	Fournisseurs de services GRTG			9 579,50	9 579,50		
40128306	Fournisseurs de services SDO		1 831 513,47	1 853 170,87	1 792 118,91		1 770 461,51
40128307	Fournisseurs de services SDA		1 184 832,42	2 757 522,85	2 158 571,41		585 880,98
40128308	Fournisseurs de services SDE		4 136 004,15	4 092 257,83	4 238 289,96		4 282 036,30
40128317	Fournisseurs de services SDC		14 718 805,82	87 633 776,34	85 581 056,49		12 666 085,97
40128406	Fournisseurs de services HMP		1 053 376,22	0,00	0,00		1 053 376,22
40128504	Fournisseurs de services ETTERKIB			0,00	0,00		
40128505	Fournisseurs de services INERGA		5 260 829,72	0,00	0,00		5 260 829,72
401300	Fournisseurs de stocks demandes de chèques hors Groupe	5 432 790,27		138 590 448,27	144 023 238,54		

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
401301	Fournisseurs de stocks à terme hors Groupe		589 645 171,43	886 781 773,63	1 075 004 941,23		777 868 339,03
40133	Fournisseurs de stocks étrangers		5 302 913,13	56 728 387,46	51 699 134,18		273 659,85
40138202	Fournisseurs de stocks MPV		810 583,36	290 255,76	90 248,29		610 575,89
40138222	Fournisseurs de stocks SAT INFO		2 054 142,00	1 466 560,00	766 526,60		1 354 108,60
40138223	Fournisseurs de stocks CAMEG		5 596 176 102,87	1 138 637 427,17	803 019 656,61		5 260 558 332,31
40138501	Fournisseurs de stocks KAHRIF		3 417 000,00	0,00	0,00		3 417 000,00
40138606	Fournisseurs de stocks AMC		10 897 400,00	0,00	226 000,00		11 123 400,00
4014200	Retenue de garantie sur fournisseurs de services SONATRACH		43 000,00	43 000,00	0,00		
4014203	Retenue de garantie sur autres fournisseurs de services		155 022 184,78	17 197 805,06	76 181 255,41		214 005 635,13
4014303	Retenue de garantie sur autres fournisseurs de stocks		18 781 876,19	10 168 067,92	9 556 584,05		18 170 392,30
401438606	Retenue de garantie sur stocks AMC		226 000,00	226 000,00	0,00		
404000	Fournisseurs d'immobilisations, demandes de chèques hors Groupe			199 580 560,42	199 580 560,42		
404001	Fournisseurs d'immobilisations, à terme hors Groupe		253 973 732,35	638 967 203,91	898 470 964,17		513 477 492,61
40408211	Fournisseurs d'immobilisations, SKMK		1 578 775,00	1 578 775,00	0,00		
40408214	Fournisseurs d'immobilisations, MEI			0,00	1 578 775,00		1 578 775,00
404101	RETENUES DE GARANTIE SUR FOURNISSEURS		131 848,39	0,00	0,00		131 848,39
404103	RETENUES DE GARANTIE SUR AUTRES FOURNISSEURS		1 058 579,80	167 200,00	1 174 605,05		2 065 984,85
40418211	Retenues de Garantie sur d'immobilisations SKMK			0,00	0,00		
40820	Factures de service non parvenues Hors Groupe		196 878 174,66	247 782 717,79	241 965 596,73		191 061 053,60
40828202	Factures de services non parvenues MPV			0,00	0,00		
40828223	Factures de services non parvenues CAMEG			1 850 932,00	1 850 932,00		
40828301	Factures de services non parvenues Maison Mère			0,00	17 243 409,88		17 243 409,88
40828303	Factures de services non parvenues GRTG		332 359,20	0,00	0,00		332 359,20
40828317	Factures de services non parvenues SDC		75 677,90	75 677,91	0,01		
40828505	Factures de services non parvenues INERGA		38 283 806,36	0,00	0,00		38 283 806,36
40830	Factures de stocks non parvenues Hors Groupe		36 158 488,97	426 453 804,62	411 133 997,66		20 838 682,01
40838223	Factures de stocks non parvenues CAMEG		43 015 169,53	17 826 925,88	91 808 638,31		116 996 881,96
40838505	Factures de stocks non parvenues INERGA		3 955 200,00	0,00	4 118 000,00		8 073 200,00
409200	Avances sous-traitance générale	1 430 932,00		28 959 682,87	17 567 973,36	12 822 641,51	

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40930	Avances et acomptes sur stocks Hors Groupe	11 055 179,36		11 023 650,27	0,00	22 078 829,63	
409401	Avances sur équipements de production			10 940,17	10 940,17		
40952	Consignations bouteilles propane	629 250,00		0,00	0,00	629 250,00	
40959	Autres consignations versées	120 000,00		0,00	0,00	120 000,00	
4110110	Créances exonérées SONATRACH	151 515 797,50		741 461 694,49	763 527 465,08	129 450 026,91	
4110113	Créances exonérées Divers clients			5 092 943,02	4 446 943,02	646 000,00	
4110121	Créances taxé Hydraulique	81 699 482,24		111 789 767,58	154 384 320,89	39 104 928,93	
4110122	Créances taxé Administrations Publiques	178 692 814,44		153 144 819,71	252 804 776,94	79 032 857,21	
4110123	Créances taxé Divers clients	354 886 018,85		364 747 894,70	640 300 876,72	79 333 036,83	
411018	Encaissements à affecter Hors Groupe		29 028 522,99	4 580 727 885,02	4 580 959 214,42		29 259 852,39
411020	Retenue de garantie SONATRACH	52 726 512,19		18 473 344,31	2 008 413,95	69 191 442,55	
411021	Retenue de garantie Hydraulique	13 823 354,93		0,00	0,00	13 823 354,93	
411022	Retenue de garantie Administrations Publiques			2 260 558,54	2 260 558,54		
411023	Retenue de garantie Divers clients	13 750 253,02		2 242 251,24	0,00	15 992 504,26	
411810226	Créances SMT			495 360,00	0,00	495 360,00	
411810302	Créances GRTE	26 621 250,00		9 792 830,25	36 414 080,25		
411810303	Créances GRTG	6 025 308 469,45		3 564 104 333,07	3 534 727 153,88	6 054 685 648,64	
411810306	Créances SDO	51 918 668,44		252 409 357,69	140 451 310,02	163 876 716,11	
411810307	Créances SDA	4 750 247,47		11 390 790,70	10 939 537,47	5 201 500,70	
411810308	Créances SDE	47 070 200,83		181 947 809,89	176 008 141,30	53 009 869,42	
411810317	Créances SDC	246 598 828,96		836 701 942,65	826 586 079,37	256 714 692,24	
411810502	Créances KAHRAKIB			1 711 585,00	1 711 585,00		
411810504	Créances ETTERKIB	91 800,00		0,00	0,00	91 800,00	
411810505	Créances INERGA			0,00	0,00		
411810509	Créances CEEG			361 135,38	223 450,00	137 685,38	
41182202	Retenue de garantie sur créances MPV			1 010 320,70	1 010 320,70		
41182302	Retenue de garantie sur créances GRTE	3 435 000,00		0,00	0,00	3 435 000,00	
41182303	Retenue de garantie sur créances GRTG	1 849 773 205,38		277 955 978,39	438 371 994,97	1 689 357 188,80	
41182306	Retenue de garantie sur créances SDO	50 291 413,89		15 514 394,99	22 726 397,60	43 079 411,28	

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
41182307	Retenue de garantie sur créances SDA	18 557 280,82		0,00	0,00	18 557 280,82	
41182308	Retenue de garantie sur créances SDE	42 968 337,12		24 361 331,79	23 719 611,10	43 610 057,81	
41182317	Retenue de garantie sur créances SDC	248 783 080,08		89 844 197,18	39 438 063,62	299 189 213,64	
41182501	Retenue de garantie sur créances KAHRIF	768 000,00		0,00	0,00	768 000,00	
41182502	Retenue de garantie sur créances KAHRAKIB	5 584 349,00		0,00	1 711 585,00	3 872 764,00	
41182504	Retenue de garantie sur créances ETTERKIB	5 997 671,13		0,00	0,00	5 997 671,13	
41182505	Retenue de garantie sur créances INERGA	11 556 924,92		0,00	0,00	11 556 924,92	
41182509	Retenue de garantie sur créances CEEG	446 900,00		223 450,00	223 450,00	446 900,00	
41600	Clients douteux SONATRACH	85 489 085,79		0,00	0,00	85 489 085,79	
41601	Clients douteux Hydraulique	49 319 141,05		0,00	0,00	49 319 141,05	
41602	Clients douteux Administrations Publiques	295 242,22		0,00	0,00	295 242,22	
41603	Clients douteux Divers clients	54 042 394,00		0,00	2 726 471,76	51 315 922,24	
41800	Produits non facturés SONATRACH	83 433 920,15		0,00	4 390 670,15	79 043 250,00	
41801	Produits non facturés Hydraulique			25 418 103,60	0,00	25 418 103,60	
41802	Produits non facturés Administrations Publiques			2 500 318,80	0,00	2 500 318,80	
41803	Produits non facturés Divers clients			11 103 440,00	3 000 000,00	8 103 440,00	
4188303	Produits non facturés GRTG	883 905 294,83		273 562 767,32	350 346 357,73	807 121 704,42	
4188306	Produits non facturés SDO	1 150 924,35		8 499 992,90	9 650 917,25		
4188307	Produits non facturés SDA	1 588 356,00		0,00	1 588 356,00		
4188308	Produits non facturés SDE	3 298 748,01		6 103 440,00	6 103 440,00	3 298 748,01	
4188317	Produits non facturés SDC			2 500 320,80	2 500 320,80		
4188504	Produits non facturés ETTERKIB	5 050 555,99		0,00	0,00	5 050 555,99	
4188505	Produits non facturés INERGA	894 760,00		0,00	0,00	894 760,00	
41900	Avances reçues SONATRACH		83 035 591,19	68 323 518,62	48 500,00		14 760 572,57
41901	Avances reçues Hydraulique		89 818 387,66	35 907 238,95	0,00		53 911 148,71
41902	Avances reçues Administrations Publiques		95 870 072,04	164 426 691,47	413 697 634,52		345 141 015,09
41908	Avances reçues Divers clients		242 339 141,76	562 091 478,51	332 022 572,35		12 270 235,60
4198302	Avances reçues du client GRTE		167 030 549,28	0,00	0,00		167 030 549,28
4198303	Avances reçues du client GRTG		711 872 057,73	226 006 106,04	180 047 398,61		665 913 350,30

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4198306	Avances reçues du client SDO			23 378 731,25	130 930 832,62		107 552 101,37
4198307	Avances reçues du client SDA		43 500,84	0,00	0,00		43 500,84
4198308	Avances reçues du client SDE		531 083,40	0,00	0,00		531 083,40
4198317	Avances reçues du client SDC			117 128 709,60	236 069 317,60		118 940 608,00
42120	Salaires nets à payer		83 657 928,37	2 326 446 132,36	2 395 344 349,00		152 556 145,01
42123	Salaires instance versement		6 321 287,70	9 357 969,41	4 135 044,33		1 098 362,62
42126	Salaires des agents rayés des contrôles	290 201,96		0,00	290 201,96		
42127	Autres dettes dues au personnel			180 000,00	180 000,00		
42128	Salaires à annuler		92 248,83	93 050,06	801,23		
42200	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRE AUX FINANCEMENTS DES ŒUVRES			82 272 078,22	82 272 078,22		
42288	AUTRES RETENUES POUR LE COMPTE DES ŒUVRES SOCIALES	7 356 661,32		22 534 691,87	33 272 538,34		3 381 185,15
42289	COMPTE COURANT S.O.S.C		74 564 767,29	16 004 092,65	18 702 570,82		77 263 245,46
42290	Cotisation S.O.S.C à la S.S 1%			79 613 481,34	79 613 481,34		
42298	AUTRES AVANCES AUX FOSC-SOSC			1 477 814,46	1 477 814,46		
42500	AVANCES ET ACOMPTES AU PERSONNEL	1 511 373,75		1 334 550,43	2 331 804,66	514 119,50	
42510	PRÊTS À L'HABITAT C.T	233 144,20		52 435,00	233 124,20	52 455,00	
42573	Compte système interface paie			191 349 152,79	191 349 152,79		
42590	CREANCES ET PRESTATIONS A RECUPERER SUR PERSONNEL	191 369,54		47 612,08	238 981,62		
42704	Autres opposition sur le salaires		19 200,00	0,00	0,00		19 200,00
42800	INDEMNITE DE CONGE ANNUEL		41 251 093,64	39 678 628,95	65 584 137,63		67 156 602,32
42801	Provisions sur la prime d'encouragement		43 072 258,39	121 110 141,20	141 181 560,48		63 143 677,67
42802	Provisions sur la prime variable cadre dirigeants		2 446 200,00	2 446 200,00	1 036 800,00		1 036 800,00
42805	PROVISIONS AVANCEMENTS ET PROMOTIONS		1 580 372,00	1 580 372,00	0,00		
42807	CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE DES ZONES SUD			8 449 722,45	17 940 909,88		9 491 187,43
42809	Provisions sur autres charges à payer au personnel			0,00	44 481 297,68		44 481 297,68
43100	COTISATIONS SOCIALES "RETENUES AGENT"		182 852 181,90	143 103 609,44	101 982 909,96		141 731 482,42
43110	ORGANISMES SOCIAUX "CHARGES PATRONALES"		288 539 799,60	409 521 758,90	329 559 435,19		208 577 475,89
43200	Cotisations agent à la caisse MUTEG		23 828 600,90	9 090 160,03	18 280 763,18		33 019 204,05
43201	Retenues agent pour compte MUTEG		13 620 580,00	930 620,00	3 042 540,00		15 732 500,00

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
43202	CONTRIBUTION SOLIDARITE RETRAITE COMPLEMENTAIRE			5 738 116,32	10 277 376,86		4 539 260,54
43203	COTISATION RETRAITE COMPLEMENTAIRE			285 566 335,57	291 451 580,69		5 885 245,12
43220	CACOBATPH		8 464 029,28	86 461 058,91	88 136 588,56		10 139 558,93
4380630	Provisions S.S sur I.C.A		10 312 773,41	10 406 925,44	19 256 099,47		19 161 947,44
4380631	Provisions S.S sur prime d'encouragement		10 768 064,60	30 277 535,31	35 295 390,13		15 785 919,42
4380632	Provisions S.S sur prime variable cadre dirigeants		611 550,00	611 550,00	259 200,00		259 200,00
4380637	Provisions S.S sur autres salaires à payer		395 093,00	395 093,00	11 120 324,42		11 120 324,42
438070	Avances C-N-A-S	3 442 541,22		0,00	0,00	3 442 541,22	
438071	Avances CACOBATPH		129 758,90	0,00	0,00		129 758,90
44210	I.R.G retenu sur salaire (barème)		8 849 387,91	123 701 360,63	146 277 100,08		31 425 127,36
44220	I.R.G retenu à la source en Algérie		12 000,00	82 691,46	84 191,46		13 500,00
44501	T.V.A récupérer sur matières et services 17%	12 834 149,45		6 012 066,67	18 750 268,12	95 948,00	
44502	T.V.A récupérer sur matières et services 7%	54 185,44		5 244,77	59 430,21		
445081	TVA A RECUPERER SUR PRESTATIONS DE SERVICE TAUX	52 746 934,00		166 037 714,14	50 306 654,17	168 477 993,97	
445082	TVA A RECUPERER SUR PRESTATIONS DE SERVICE TAUX	688 502,15		1 545 532,75	1 132 094,16	1 101 940,74	
445083	TVA A RECUPERER SUR PROD/MATE.ACQU.TAUX NORMAL	14 406 284,30		149 378 530,64	142 434 762,63	21 350 052,31	
445084	TVA A RECUPERER SUR PROD/MAT ACQ.TAUX REDUIT 9%	619 622,74		480 126,54	0,00	1 099 749,28	
445085	TVA A RECUPERER SUR INVESTISSEMENTS AQUIS TAUX	7 193 499,73		14 052 542,55	8 293 290,42	12 952 751,86	
44510	T.V.A collectée taux 7%		407 074,22	407 074,22	0,00		
44511	T.V.A collectée taux 17%		26 304 465,06	28 617 300,81	3 411 474,32		1 098 638,57
445181	TVA DUE SUR PRESTATIONS DE SERVICE 19%		5 119 882,61	4 137 658,61	1 065 207,64		2 047 431,64
445185	TVA DUE PRODUCTION VENDUE 19%		42 057 805,85	70 308 661,50	69 028 282,12		40 777 426,47
445186	TVA DUE PRODUCTION VENDUE 09%			0,00	0,00		
44700	Taxes sur l'Activité Professionnelle due (T.A.P)			85 694,40	85 694,40		
44711	TAXE /FORMATION PROFESSIONNELLE		5 212 479,76	8 088 480,00	12 115 854,62		9 239 854,38
44712	TAXE /APPRENTISSAGE		6 074 577,63	18 879 171,47	22 631 697,50		9 827 103,66
447201	T.A.P		228 069 856,12	225 854 142,21	43 503 398,70		45 719 112,61
447518	AUTRES IMPOTS		297 000,00	297 000,00	0,00		
447521	TAXE FONCIERE			228 741,00	228 741,00		

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4475288	AUTRES TAXES			10 000,00	10 000,00		
451050	TVA GROUPE A PAYER		27 935 033,00	60 660 435,00	121 320 870,00		88 595 468,00
451051	TVA GROUPE EN PRECOMPTE	222 210 734,10		363 539 483,16	196 240 988,16	389 509 229,10	
451054	AUTRES IMPOTS ET TAXES GROUPE EN PRECOMPTE	286 393 152,46		53 459 694,93	112 222 638,51	227 630 208,88	
45151	Dettes envers les sociétés apparentées		723 175 625,44	0,00	350 000 000,00		1 073 175 625,44
46200	CREANCES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS HORS			1 761 212,60	562 500,00	1 198 712,60	
46208	CREANCES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INTRA			78 340 000,00	78 340 000,00		
46708	AUTRES DÉBITEURS DIVERS	68 228 425,33		23 700 013,30	2 866 456,00	89 061 982,63	
46710	RET COTIS SYND UGTA			610 000,00	610 400,00		400,00
46712	HUISSIER DE JUSTICE		133 295 257,73	284 943 748,07	179 063 713,51		27 415 223,17
46713	COMMISSAIRE PRISEUR	24 091 050,00		127 604 879,70	128 136 882,70	23 559 047,00	
46716	RETENUE RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES SOCIETES		116 576 828,19	559 625 500,10	225 810 354,38	217 238 317,53	
46718	AUTRES COMPTES CREDITEURS		26 487 559,09	53 708 115,85	20 071 223,31	7 149 333,45	
468066	Charges à payer sur les charges financières			17 567 102,68	17 567 102,68		
46807	Produits à recevoir			81 273 900,66	40 636 950,33	40 636 950,33	
47100	Avis d'écritures à régulariser			1 035 211,82	1 035 211,82		
47106	AVIS D'ECRITURES A REGULARISER			9 708 622 180,70	9 708 622 180,70		
47980	Divers enregistrements provisoires à régulariser			271 377,76	271 377,76		
4810630	PROVISION PRIME DE RETRAITE		18 952 860,93	13 605 422,78	87 128 198,92		92 475 637,07
4810631	PROVISION PRIME DE GRATIFICATION		3 744 000,00	3 744 000,00	11 376 000,00		11 376 000,00
48650	Charges constatées d'avance sur autres charges opérationnelles	118 314 273,62		123 215 609,66	230 025 796,90	11 504 086,38	
49110110	Pertes de valeur sur créance SONATRACH		85 489 085,79	0,00	0,00		85 489 085,79
49110111	Pertes de valeur sur créance Hydraulique		49 319 141,05	0,00	0,00		49 319 141,05
49110112	Pertes de valeur sur créance Administrations Publiques		295 242,22	0,00	0,00		295 242,22
49110113	Pertes de valeur sur créance Divers clients		29 179 314,70	0,00	0,00		29 179 314,70
4911810306	Pertes de valeur sur créance SDO		2 541 086,38	0,00	0,00		2 541 086,38
4911810307	Pertes de valeur sur créance SDA		1 126 381,40	0,00	0,00		1 126 381,40
4911810308	Pertes de valeur sur créance SDE		2 818 420,75	2 818 420,75	0,00		
4911810317	Pertes de valeur sur créance SDC		21 195 611,53	2 726 471,76	0,00		18 469 139,77

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4911810504	Pertes de valeur sur créance ETTERKIB		91 800,00	91 800,00	0,00		
496718	PERTES DE VALEURS SUR AUTRES COMPTES CREDITEURS		15 529 115,19	0,00	0,00		15 529 115,19
51135	Virements en cours de réception banque	326 305,00		0,00	326 305,00		
51201871	Compte D-F-C Guevara n° 351 281/35	471 694 281,31		5 200 216 086,63	5 500 338 908,55	171 571 459,39	
51204891	Compte BNA Bordj-Ménaïel n° 300 014/25	869 200,10		73 464 713,53	73 974 245,41	359 668,22	
51204941	Compte BNA Boumerdès n° 300 082/12	74 186,79		1 053 550,00	1 101 698,55	26 038,24	
51205021	D-T Pôle Est n° 300-519/19	671 058,08		7 601 567,30	8 029 620,38	243 005,00	
51205051	D-T Pôle Ouest n° 101-350/13	771 198,22		0,00	0,00	771 198,22	
51205053	D-T Tlemcen n° 300-878/06	574 884,90		67 556,90	637 457,00	4 984,80	
51205054	D-T Guevara n° 352-029/22	12 653 079,77		1 507 492 260,79	1 518 369 485,38	1 775 855,18	
51205061	D-T Relizane n° 300-597/71	60 399,66		67 566,00	10 180,57	117 785,09	
51205071	D-T Pôle Sud n° 300-099/57	300 244,24		71 968,23	304 495,63	67 716,84	
51205101	D-T Béchar n° 000.012-72	228 709,46		0,02	257 189,82		28 480,34
51205102	D-T El Bayadh n° 000-006/07	654 262,08		0,00	320 147,77	334 114,31	
51205141	D-T TAMANRASSET N° 001-099/66	7 281,79		520 633,08	517 373,18	10 541,69	
51205922	D-T Recettes Guevara n° 351-585/93	12 445,57		0,00	0,00	12 445,57	
51205923	D-T Recettes Guevara n° 351-584/96	37 469 304,09		4 504 999 039,97	4 248 333 371,00	294 134 973,06	
51205924	D-T H-M-D n° 300-003/87	868 885,75		9 281 634,00	9 494 502,99	656 016,76	
51205941	D-T Pôle Centre n° 300-136/27	306 749,09		6 751 997,75	7 059 406,44		659,60
51205943	D-T ADRAR N°0300.001.737.87	1 639 819,25		31 198 017,60	32 622 518,69	215 318,16	
51206061	Cpte dépenses D-M Guev n° 352-058/32	11 246 443,38		323 825 853,88	334 611 722,95	460 574,31	
51206062	CPTE DÉPENSES DA-GUEVARA N° 000-362/51	1 022 499,29		851 450 932,73	852 283 289,38	190 142,64	
51206891	Cpte dépenses D-M Rouiba n° 300-132		4 796 432,80	9 733 727,57	4 670 658,39	266 636,38	
51207921	Compte devises en dollars	21 304 558,19		156 296,48	39 096,75	21 421 757,92	
51207922	Compte devises en euros	57 638,04		0,00	743,60	56 894,44	
51320	Virements en cours d'exécution, banque			731 880 767,24	731 880 767,24		
5156891	Compte C-C-P 3535-15 siège	60 588 722,97		0,00	60 019 034,00	569 688,97	
5156892	Compte C-C-P 3534-89 D-M	244 973,76		54 600,00	830,00	298 743,76	
5156893	Compte C-C-P 3801-46 D-T	9 312,00		0,00	680,00	8 632,00	

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
518100	Intérêts courus non échus B.N.A à payer			2 859 993,96	2 859 993,96		
518110	Intérêts courus échus B.N.A à payer		1 649 651,69	1 649 651,69	0,00		
518112	Intérêts courus échus C.N.E.P à payer		1 015 934,09	0,00	9 940,91		1 025 875,00
53000	Caisse organismes d'exploitation	798 437,00		4 023 373,50	3 500 138,50	1 321 672,00	
53101	Fonds de roulement Siège			911 252,00	911 252,00		
531020	Fonds de roulement pole CENTRE			10 073 100,84	10 073 100,84		
531021	Fonds de roulement pole EST			12 579 748,19	12 579 748,19		
531022	Fonds de roulement pole OUEST			6 201 898,47	6 201 898,47		
531023	Fonds de roulement pole SUD			1 941 621,12	1 941 621,12		
53103	Fonds de roulement D-M			4 329 052,13	4 329 052,13		
58100	Virements de fonds			213 587 480,18	213 587 480,18		
602110	Consommation Tubes et tuyaux de canalisation			397 412 678,01	103 120 301,93	294 292 376,08	
602111	Consommation Accessoires de raccorderie			32 506 689,31	8 109 902,34	24 396 786,97	
602112	Consommation Autres matériels incorporables			71 902 881,48	30 882 254,72	41 020 626,76	
602113	Consommation Tubes en acier CAMEG (P.N.G)			855 558 713,74	855 558 713,74		
6021210	CONSOMMATION DE CARBURANT STOCKÉS DANS LA SOCIÉTÉ			79 347 677,48	8 216 379,59	71 131 297,89	
6021211	Consommation Matière et matériaux Construction			57 956 403,51	7 662 196,84	50 294 206,67	
6021219	Consommation Autres matières consommables			280 867 435,06	93 837 750,50	187 029 684,56	
6021220	Consommation Fournitures de bureau			9 778 419,72	1 626 643,46	8 151 776,26	
6021222	Consommation Fournitures des affaires générales et bases vies			82 735,27	82 735,27		
6021230	Consommation matériel de protection			52 708 344,43	10 953 788,82	41 754 555,61	
6021231	Consommation pièces de rechange des véhicules et engins			119 461 690,06	3 124 036,66	116 337 653,40	
6021232	Consommation pièces de rechange et accessoires des outillages immobilisés			3 859 202,04	548 482,04	3 310 720,00	
6021233	Consommation outillage courant			7 820 911,77	905 611,82	6 915 299,95	
60220	Consommation du Carburant stocké à l'extérieur			23 049 804,97	615 704,54	22 434 100,43	
602612	Consommation autres approvisionnements déclassés			22 680 528,55	0,00	22 680 528,55	
60730	CONSOMMATION SUR ACHATS NON STOCKÉS			7 342 200,34	315 067,61	7 027 132,73	
60738306	Consommation achats non stockés SDO			1 902 600,19	1 902 600,19		
60738307	Consommation achats non stockés SDA			2 158 571,41	147 724,01	2 010 847,40	

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019

DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60738308	Consommation achats non stockés SDE			4 286 995,06	3 856 454,50	430 540,56	
60738317	Consommation achats non stockés SDC			87 248 871,54	79 148 743,78	8 100 127,76	
60782	Consommation Gaz Butane et autres			382,15	0,00	382,15	
60783	Consommation eau			1 722 743,10	76 729,37	1 646 013,73	
61100	Sous-traitance nationale travaux			728 888 397,76	46 130 220,01	682 758 177,75	
61102	Dépenses de cantines			81 018 401,74	7 237 049,24	73 781 352,50	
61107	Autres prestations fournies			37 940 021,18	2 773 623,35	35 166 397,83	
6118202	Sous-traitance MPV			285 505,30	0,00	285 505,30	
6118220	Sous-traitance ELIT			6 656 974,68	0,00	6 656 974,68	
6118226	Sous-traitance SMT			41 708 514,56	26 383 994,56	15 324 520,00	
6118302	Sous-traitance GRTE			1 011 154,32	0,00	1 011 154,32	
61300	Droit de stationnement			2 155,00	0,00	2 155,00	
613040	Locations Bâtiments d'exploitation			32 009 484,62	8 056 500,00	23 952 984,62	
613043	Locations matériel et outillage			121 870 429,88	99 210 547,68	22 659 882,20	
613044	Locations matériel de transport			67 527 970,02	30 407 860,58	37 120 109,44	
613050	Locations logement du personnel			110 000,00	0,00	110 000,00	
61370	LOCATION NON DEDUCTIBLE HORS GROUPE			15 020 000,00	15 020 000,00		
6138201	Locations TRANSMEX			5 099 887,44	0,00	5 099 887,44	
6138202	Locations MPV			1 260 346,00	0,00	1 260 346,00	
6138303	Locations GRTG			8 050,00	0,00	8 050,00	
6150401	Entretien Bâtiments administratifs et commerciaux			318 258,00	0,00	318 258,00	
6150430	Entretien de matériel			10 633 412,77	67 673,09	10 565 739,68	
6150434	Entretien d'outillage			370 200,00	90 000,00	280 200,00	
615044	Entretien matériel de transport			31 123 414,53	176 682,32	30 946 732,21	
615045	Entretien équipement de bureau et informatique			1 485 343,00	172 350,00	1 312 993,00	
615050	Entretien logements du personnel			311 000,00	0,00	311 000,00	
615051	Entretien Bâtiments des foyer et cantine			39 700,00	0,00	39 700,00	
615052	Entretien baraquement des bases de chantier			10 000,00	0,00	10 000,00	
61570	ENTRETIEN, REPARATION ET MAINTENANCE NON DEDUCTIBLE			119 406,52	0,00	119 406,52	

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6158202	Entretien, réparations, maintenance MPV			2 835 103,58	490 810,60	2 344 292,98	
61620	Assurance catastrophes naturelles			460 587,48	0,00	460 587,48	
61630	Assurance R.C Incendie accidents			1 160 792,74	4 933,69	1 155 859,05	
61640	Assurance automobiles			9 515 900,53	0,00	9 515 900,53	
61650	Assurance individuelle			4 690,00	0,00	4 690,00	
61661	Assurance multirisques			131 899 169,57	117 864 273,62	14 034 895,95	
617001	Frais de formation			5 941 100,00	299 700,00	5 641 400,00	
61708228	Etudes et recherches IFEG			1 512 300,00	0,00	1 512 300,00	
61830	Documentation générale			40 360,00	0,00	40 360,00	
62210	Honoraires			13 608 907,92	916 120,00	12 692 787,92	
62250	Frais d'actes et contentieux			828 266,96	55 918,00	772 348,96	
62300	Annonces et insertions			3 331 564,00	0,00	3 331 564,00	
62310	Catalogues et imprimés			30,00	0,00	30,00	
62350	Foires et expositions			1 356 524,00	0,00	1 356 524,00	
62360	Divers			302 000,00	0,00	302 000,00	
62368	CADEAUX PUBLICITAIRES			2 811 397,00	67 000,00	2 744 397,00	
62416	Transport collectif du personnel			44 064 988,60	1 066 347,00	42 998 641,60	
625006	AUTRES FRAIS DE VOYAGE			23 332 406,04	75 064,00	23 257 342,04	
625010	REMBOURSEMENT FRAIS REELS			27 000,00	0,00	27 000,00	
62510	Déplacements: frais de séjour			1 924 084,52	576 460,40	1 347 624,12	
62550	Réception : frais d'hébergement			50 418 030,81	3 843 827,48	46 574 203,33	
62560	Réception : autres frais			2 869 475,24	26 750,00	2 842 725,24	
62561	FRAIS REMBOURSES AUX AGENTS			37 101 426,00	74 940,00	37 026 486,00	
62600	Mandats et divers affranchissements			21 865,00	0,00	21 865,00	
62630	Téléphones fixe et télégramme			860 724,16	27 963,00	832 761,16	
62670	Téléphone mobile			1 558 057,32	205 546,26	1 352 511,06	
62680	Services internet			1 496 837,33	7 000,00	1 489 837,33	
62710	Commissions bancaires sur opérations nationales			19 437 629,03	1 324 702,24	18 112 926,79	
62730	Commissions sur crédits documentaires			425 921,99	4 873,72	421 048,27	

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62740	Commissions bancaires sur cautions et avals			500 500,00	224 000,00	276 500,00	
62770	Commissions et frais d'émission sur emprunts			4 179 450,00	0,00	4 179 450,00	
62790	Commissions diverses			1 120 600,94	0,00	1 120 600,94	
62810	Cotisations			898 447,31	0,00	898 447,31	
628110	FRAIS DE GESTION DE LA MAISON MÈRE			17 243 409,88	0,00	17 243 409,88	
628118	Autres frais divers			3 490 887,43	0,00	3 490 887,43	
63100	TRAITEMENTS ET SALAIRES			730 325 992,04	75 861 682,04	654 464 310,00	
63110	HEURES SUPPLEMENTAIRES			18 859 050,36	52 617,75	18 806 432,61	
63120	PRIMES ET INDEMNITES			874 835 660,99	139 031 104,52	735 804 556,47	
63130	CONGES PAYES			84 061 804,06	27 276 948,84	56 784 855,22	
63500	CNAS PART PATRONALE			326 897 093,91	45 010 063,83	281 887 030,08	
63501	CACOBATPH PART PATRONALE			86 173 208,91	0,00	86 173 208,91	
63502	OPREBATPH PART PATRONALE			1 464 580,97	0,89	1 464 580,08	
63700	Contribution obligatoire au financement des œuvres sociales			44 909 130,95	30,79	44 909 100,16	
63800	PRESTATIONS DIRECTES			32 031 651,00	257 621,00	31 774 030,00	
64110	Taxe sur la formation Professionnelle			12 115 854,38	0,00	12 115 854,38	
64120	Taxe sur apprentissage			22 631 697,13	0,00	22 631 697,13	
64200	Taxes sur Activité Professionnelle			24 823 071,05	3 111 904,64	21 711 166,41	
64513	Droits sur affaires de justice			5 693 977,50	0,00	5 693 977,50	
64521	TAXE FONCIERE			228 741,00	0,00	228 741,00	
64522	TAXE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES OU DANGEREUSES			438 750,00	0,00	438 750,00	
64526	TAXE JUDICIAIRE D'ENREGISTREMENT			7 633 146,24	1 962 500,00	5 670 646,24	
64528	AUTRES TAXES			609 047,70	10 395,78	598 651,92	
64530	Droits indirects			302,00	0,00	302,00	
64531	DROITS D'ENREGISTREMENT			2 138 380,00	0,00	2 138 380,00	
64532	DROITS DE TIMBRE			102 064,63	0,00	102 064,63	
64533	DROITS DE DOUANES			2 671 035,00	514 880,00	2 156 155,00	
64538	AUTRES DROITS ET REDEVANCES			18 741,68	0,00	18 741,68	
64589	Droits impôts et taxes divers			1 724 238,50	0,00	1 724 238,50	

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
652024	Moins value sur cession autres immobilisation corporels			139 693,27	139 693,27		
65300	JETONS PRÉSENCE VERSÉS ADMINISTRATEURS			630 000,00	140 000,00	490 000,00	
65600	Pénalités de retard sur travaux			19 650 052,68	3 934 842,83	15 715 209,85	
65601	Pénalités caisses sociales			225 407,11	0,00	225 407,11	
65602	PÉNALITÉS FISCALES			388 366,40	0,00	388 366,40	
65609	AUTRES PÉNALITÉS			1 287,16	0,00	1 287,16	
65610	Amendes pénales et contraventions			3 000,00	0,00	3 000,00	
65623	CONTRIBUTION SOLIDARITE RETRAITE COMPLEMENTAIRE			9 432 677,84	2 821 595,60	6 611 082,24	
65631	Allocation de décès			540 000,00	0,00	540 000,00	
657091	Dommmages sur litiges du personnel			34 458 992,19	9 498 207,74	24 960 784,45	
657092	Différences de caisse			142,31	0,00	142,31	
657094	Pertes sur avances et acomptes au personnel			656,03	656,03		
657099	Autres pertes de gestion courante			697 265,23	29 205,23	668 060,00	
65880	Frais sur appels d'offres			213 500,36	5 000,36	208 500,00	
65881	AUTRES FRAIS CONSEIL ET ASSEMBLÉS			21 191,46	0,00	21 191,46	
65889	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			2 137 182,21	714 710,41	1 422 471,80	
66100	Intérêts sur emprunts B.N.A			7 387 546,53	1 015 913,31	6 371 633,22	
66101	Intérêts sur emprunts C.N.E.P			9 940,91	0,00	9 940,91	
66600	PERTES DE CHANGE			146 117,33	0,00	146 117,33	
681041	Amortissement logiciels informatiques			53 052,84	0,04	53 052,80	
68120	Amortissement des Agencements, Aménagements terrains de			28 418,37	0,00	28 418,37	
68131	Amortissement des bâtiments industriels et commerciaux			850 615,15	0,00	850 615,15	
68133	Amortissement bâtiments sociaux			1 860 925,89	0,00	1 860 925,89	
68152	Amortissement des installations complexes			969 751,72	14 722,08	955 029,64	
68153	Amortissement du matériel et outillage industriels			363 913 458,07	180 625 612,71	183 287 845,36	
68180	Amortissement du mobilier de bureau			729 532,09	101 711,09	627 821,00	
68181	Amortissement du matériel de bureau et de laboratoire			493 073,29	116 094,70	376 978,59	
68182	Amortissement du matériel informatique			6 235 761,37	1 525 606,53	4 710 154,84	
681831	Amortissement matériel social			2 614,40	0,00	2 614,40	

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
681832	Amortissement Mobilier et équipement ménager			151 647,42	4 576,69	147 070,73	
681841	Amortissement du matériel de transport déductible			106 765 606,36	56 581 687,72	50 183 918,64	
681851	Amortissements des aménagement et installation de Bâtiments			2 507 517,84	2 488 377,84	19 140,00	
68188	Amortissements des autres équipements			240 470,53	121 282,59	119 187,94	
68503	Perte de valeur sur stocks			41 149 661,06	20 574 830,53	20 574 830,53	
685065	Provisions sur les litiges			5 964 967,50	0,00	5 964 967,50	
686030	PROVISION PRIME DE RETRAITE			80 032 095,37	0,00	80 032 095,37	
686031	PROVISION SUR PRIME GRATIFICATION			29 716 643,03	0,00	29 716 643,03	
686032	PROVISIONS SUR PRIME D'ENCOURAGEMENT			110 341 080,17	47 256 110,40	63 084 969,77	
686033	PROVISION SUR PRIME VARIABLE CADRE DIRIGEANTS			1 036 800,00	0,00	1 036 800,00	
686034	PROVISION S.S SUR DIVERSES PRIMES			35 735 109,23	19 524 147,68	16 210 961,55	
686038	PROVISION SUR AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL			722 076,38	0,00	722 076,38	
69203	Impôt différé actif sur personnel			78 716 854,06	84 238 307,27		5 521 453,21
69700	IBS CONSOLIDE			112 222 638,51	53 459 694,93	58 762 943,58	
70308308	Vente de déchets et matières déclassées SDE			17 597 072,70	17 597 072,70		
70308317	Vente de déchets et matières déclassées SDC			5 467 462,51	5 467 462,51		
70308509	Vente de déchets et matières déclassées CEEG			0,00	115 702,00		115 702,00
7040110	VENTE DE TRAVAUX EXONÉRÉS SONATRACH			51 948 091,49	829 045 980,12		777 097 888,63
704018303	Vente de travaux exonérés GRTG			351 386 681,74	2 527 041 052,11		2 175 654 370,37
704018306	Vente de travaux exonérés SDO			7 321 308,91	119 643 613,42		112 322 304,51
704018308	Vente de travaux exonérés SDE			85 790 849,06	211 477 356,41		125 686 507,35
704018317	Vente de travaux exonérés SDC			136 168 477,48	770 461 323,46		634 292 845,98
7040211	Vente de travaux taxées Hydraulique			12 584 247,07	128 510 753,07		115 926 506,00
7040212	Vente de travaux taxées Administrations Publiques			98 037 887,87	255 587 882,02		157 549 994,15
7040213	Vente de travaux taxées Divers clients			7 074 596,85	37 275 036,07		30 200 439,22
708213	Produits des activités annexes Divers clients			519 617,56	1 285 110,00		765 492,44
70828226	Produits des activités annexes SMT			0,00	495 360,00		495 360,00
70828303	Produits des activités annexes GRTG			150 000,00	150 000,00		
70828307	Produits des activités annexes SDA			0,00	4 018 000,00		4 018 000,00

Annexe N° 14 : La balance générale de KANAGHAZ au 31/12/2019

SOCIETE KANAGHAZ - Société de Réalisations de Canalisations

EXERCICE 2019 DATE 05/04/2020 11.11.33

Périodes : « Janvier » au « Mois 13 »

BALANCE DES COMPTES

Compte	Libelle	Réouverture (Solde)		Total Mvts		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
723010	Production consommés sur les travaux en cours chantiers			176 419 647,10	0,00	176 419 647,10	
723020	Production stockée sur les travaux en cours chantiers			71 823 488,84	569 334 407,71		497 510 918,87
75201	Plus value sur cessions immobilisations incorporels			0,00	3 286,56		3 286,56
752021	Plus value sur cessions des terrains			0,00	74 884 985,70		74 884 985,70
752023	Plus value sur cessions installations techniques, matériel et outillage			0,00	20 219,08		20 219,08
752024	Plus value sur cessions autres immobilisations corporels			2 290 300,00	131 766 432,96		129 476 132,96
75700	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION			558 090,94	1 817 568,21		1 259 477,27
75701	Différence de caisse			0,00	478,38		478,38
75709	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			0,00	40 636 950,33		40 636 950,33
75810	Produits à caractère de récupération de frais			11 566,04	31 726,05		20 160,01
75860	Bonis sur emballages			5 537,31	5 537,31		
75863	Produits mesures d'accompagnement			0,00	3 952 231,02		3 952 231,02
75864	Produits de paies non réclamées			944 251,69	947 178,36		2 926,67
75865	Indemnités d'assurance sur les dommages d'accidents			0,00	2 647 858,31		2 647 858,31
75868	Divers produits de gestion courante			42 641 019,72	51 538 355,80		8 897 336,08
76600	GAINS DE CHANGE			0,00	166 182,54		166 182,54
78503	Reprise sur perte de valeur des stocks			2 146 113,75	27 696 076,35		25 549 962,60
7850413	Reprise sur Perte de valeur Divers clients			0,00	2 910 220,75		2 910 220,75
785048317	Reprise sur Perte de valeur SDC			0,00	2 726 471,76		2 726 471,76
785065	Reprise des provisions sur les litiges			0,00	22 078 253,63		22 078 253,63
786030	REPRISES FINANCIERES SUR PROVISION PRIME DE RETRAITE			0,00	26 529 550,89		26 529 550,89
786031	REPRISE DES PROVISIONS SUR PRIME GRATIFICATION			0,00	7 848 000,00		7 848 000,00
786032	REPRISE DES PROVISIONS SUR PRIME D'ENCOURAGEMENT			30 840 480,31	75 810 401,59		44 969 921,28
786033	REPRISES FINANCIERES SUR PROVISION PRIME VARIABLE			0,00	2 027 492,56		2 027 492,56
786034	REPRISE DE PROVISIONS S.S SUR DIVERSES PRIMES			0,00	11 655 353,77		11 655 353,77
786038	REPRISES FINANCIERES SUR AUTRES AVANTAGES AU			0,00	1 580 372,00		1 580 372,00
89100	FACTURATION REÇUES DE DM GARAGE MAINTENANCE			12 721 809,20	12 721 809,20		
89101	FACTURATION REÇUES DE DM KM PARCOURUS			195 936 161,80	101 352 620,00	94 583 541,80	
89102	FACTURATION REÇUES DE DM OUTILLAGES IMMOBILISÉS			1 762 467 781,52	929 500 841,36	832 966 940,16	

Table des matières

Table des matières

Remerciements	
Dédicaces	
Sommaire	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des abréviations	
Liste des annexes	
Résumé	
Introduction générale	A-D
Chapitre 01 : Cadre théorique de la comptabilité financière et du système comptable financier	1
Introduction	2
Section 01 : Définition, objectifs et nature de la comptabilité financière	3
1.1. Définition de la comptabilité.....	3
1.2. Nature de la comptabilité.....	3
1.2.1 Un art	3
1.2.2 Un langage.....	4
1.2.3 Une technique.....	4
1.2.4 Une science	4
1.3. Finalités de la comptabilité.....	5
1.3.1 Fournir un moyen de preuve	5
1.3.2 permettre le contrôle	6
1.3.3 Fournir un outil d'aide à la décision :	7
1.3.4 Servir le diagnostic économique et financier	8
1.3.5 Alimenter la statistique et la comptabilité nationale.....	8
1.3.6 Apporter la confiance et favoriser le dialogue social	8
1.4. Rôle et utilisateurs de la comptabilité.....	8
1.4.1 Rôle de la comptabilité	8
1.4.2 les utilisateurs de la comptabilité.....	9
1.5. Hypothèses de base et principes comptables fondamentaux :	11
1.5.1 Hypothèses sous-jacentes à la préparation des états financiers.....	11
1.5.2 Les conventions comptables.....	12

1.5.3	Principes comptables fondamentaux	13
1.5.4	Les caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel :	15
Section 02 : L'harmonisation comptable en Algérie		17
2.1.	L'harmonisation comptable internationale.....	17
2.1.1	Notion sur les concepts : Harmonisation – Normalisation – Standardisation....	17
2.1.2	Les objectifs de la normalisation comptable internationale	18
2.1.3	Les référentiels comptables existants :	19
2.2.	Le modèle algérien de la normalisation.....	20
2.2.1	Un aperçu sur les réformes comptables en Algérie :	21
2.3.	Présentation de système comptable financier.....	23
2.3.1	Cadre juridique et textes législatifs des composantes du SCF	23
2.3.2	Les caractéristiques du SCF	24
2.3.3	La nomenclature et fonctionnement des comptes du SCF algérien :.....	25
2.3.4	Les avantages de l'adaptation du SCF :.....	26
2.3.5	Les limites du SCF.....	27
Section 03 : Généralité sur les travaux de fin d'exercice		28
3.1	Notion sur les travaux de fin d'exercice	28
3.1.1	L'exercice comptable :.....	28
3.1.2	La durée d'un exercice comptable :.....	28
3.1.3	L'inventaire :	28
3.1.4	Travaux d'inventaire (travaux de fin d'exercice)	28
3.2	Utilité et objectifs des travaux d'inventaire.	29
3.2.1	Objectifs comptables et financier	29
3.2.2	Objectifs fiscaux et légaux	29
3.2.3	Objectif sociaux.....	29
3.3	L'organisation des travaux d'inventaire	29
3.3.1	La balance avant inventaire :	30
3.3.2	La balance après inventaire :	30
3.3.3	L'enchaînement des travaux d'inventaire	30
3.4	La nature d'inventaire.....	31
3.4.1	Les travaux extra –comptables	31
3.4.2	Travaux comptables	33
Conclusion :		34

Chapitre 02 : Les travaux de fin d'exercice	35
Introduction	36
Section 01 : Régularisations des comptes de bilan	37
1.1 Régularisations des comptes d'immobilisations incorporelles et corporelles.....	37
1.1.1 L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à la clôture de l'exercice :	37
1.1.2 La constatation des amortissements :	38
1.1.3 Les dépréciations	41
1.1.4 Dé-comptabilisation des immobilisations :	43
1.1.5 Traitement des écarts	43
1.2 Régularisation des comptes d'actifs financiers non courants (immobilisations financières).....	43
1.2.1 Les participations et créances rattachées à des participations	44
1.2.2 Les participations et créances rattachées détenues dans l'unique perspective de leur cession ultérieure et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille	44
1.2.3 Les autres titres immobilisés	45
1.3 La régularisation des stocks et encours.	45
1.3.1 La régularisation des comptes stocks dans le cadre de l'inventaire permanent :	45
1.3.2 La comptabilisation a la clôture de la période dans le cadre de l'inventaire intermittent	46
1.3.3 Stock à l'extérieure :	47
1.3.4 La dépréciation des stocks	47
1.4 Régularisation des comptes de créances et emplois assimilés	48
1.4.1 Les pertes de valeur sur créance	48
1.4.2 Intérêts courus et non échus	49
1.5 Régularisation des comptes financiers et assimilés	49
1.5.1 Valeurs mobilières de placement :	49
1.5.2 Banques, établissements financiers et assimilés.....	49
1.5.3 La caisse	50
1.5.4 Perte de valeur sur actifs financiers	50
1.6 La Régularisation des passifs	50
1.6.1 Les emprunts et dettes assimilées	51
1.6.2 La constatation des impôts différés actifs et passif en fin d'année	51
1.6.3 Les provisions.....	52

Section 02 : La régularisation des comptes de gestions :.....	54
2.1 La régularisation des charges et des produits.....	54
2.1.1 Les charges constatées d'avance :	54
2.1.2 Les produits constatés d'avance :	55
2.1.3 Les charges à payer.....	55
2.1.4 Les produits à recevoir.....	55
2.1.5 La régularisation des rabais, remises et ristournes	56
2.2 La régularisation des subventions d'investissement :.....	56
2.3 Les opérations en monnaie étrangère	57
Section 03 :L'établissement et la présentation des états financiers	58
3.1 Définition des états financiers	58
3.2 Objectifs des états financiers.....	58
3.3 Le bilan	59
3.3.1 Définition :	59
3.3.2 Les règles de la présentation du bilan :	59
3.3.3 Contenu du bilan.....	59
3.3.4 La présentation des postes du bilan :	61
3.4 Le compte de résultat :.....	61
3.4.1 Définition	61
3.4.2 Le contenu du compte de résultat	61
3.4.3 Les informations minimales présentées au compte de résultat	61
3.4.4 La présentation du compte de résultat :	62
3.5 Le tableau des flux de trésorerie	62
3.5.1 Définition	62
3.5.2 Objectif de TFT	62
3.5.3 Le contenu de TFT :.....	62
3.5.4 La présentation du tableau de flux de trésorerie.....	63
3.6 Tableau de variation des capitaux propres	63
3.6.1 Définition	63
3.6.2 Objectif.....	63
3.6.3 Le contenu de tableau de variation des capitaux propres :	63
3.6.4 Présentation de tableau de variation des capitaux propres (TVCP)	64
3.7 L'annexe des états financiers	64

3.7.1	Définition	64
3.7.2	Contenu de l'annexe :	64
3.7.3	Modèles de tableaux pouvant figurer dans l'annexe	65
	Conclusion.....	66
	Chapitre 03 : Les travaux de fin d'exercice au sein de « KANAGHAZ »	66
	Introduction	68
	Section 1 : Présentation et organisation de la Société de Réalisation de Canalisations – KANAGHAZ-	69
1.1.	Présentation de KANAGHAZ:	69
1.1.1	Présentation et mission de KANAGHAZ	69
1.1.2	Historique	69
1.1.3	Situation géographique	70
1.1.4	Moyens, secteur d'activité et principaux clients :	70
1.1.5	Fiche synoptique de KANAGHAZ	72
1.2.	L'organisation de l'entreprise KANAGHAZ.....	73
1.2.1	L'organigramme de KANAGHAZ.....	73
1.2.2	La structure de KANAGHAZ	74
	Section 2 : Les travaux de régularisations des comptes au niveau de KANAGHAZ.....	78
2.1.	Le déroulement de l'inventaire physique ou sein de KANAGHAZ.....	78
2.1.1	L'inventaire physique des immobilisations	78
2.1.2	L'inventaire physique des stocks.....	79
2.2.	La régularisation des éléments du bilan	80
2.2.1	La régularisation des comptes des immobilisations	80
2.2.2	La régularisation des comptes des stocks et encours.....	85
2.2.3	La régularisation des créances clients.....	87
2.2.4	Régularisation de la disponibilité	87
2.2.5	Impôt différé actif	88
2.2.6	Provisions pour litige	88
2.2.7	Provision pour avantage du personnel :	88
2.3.	Régularisation des charges et produits	90
2.3.1	Charges et produits constatés d'avance	90
2.3.2	Produit à recevoir.....	90
2.3.3	Charge à payé	91
2.3.4	Régularisation des écarts de change	91

2.4.	Passage du résultat comptable au résultat fiscal	91
2.4.1	Détermination du résultat brut fiscal	92
2.4.2	Détermination du résultat net fiscal	93
Section 03 : L'élaboration et la présentation des états financiers.....		95
3.1.	Le bilan	95
3.1.1.	Le bilan actif.....	95
3.1.2.	Le bilan passif.....	97
3.2.	Le compte de résultat.....	99
3.3.	Tableau des flux de trésorerie TFT (méthode directe):	101
3.4.	Tableau de variation des capitaux propres :	102
Conclusion.....		103
Conclusion générale		105
Bibliographie.		
Annexes.		
Table des matières.		